



LE NIGER

AU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

DECOUVREZ EGALEMENT:

- La charte des Nations Unies
- Les activités du Conseil de Sécurité - 2020
- Le Niger et le 33^e sommet de l'UA



**PANDEMIE
DU COVID - 19**
CLAIRVOYANCE DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE



Le Ministre Kalla Ankouraou
lance un appel pressant au
Conseil de Sécurité sur la
justice transitionnelle



SOMMAIRE

Mot du Directeur Général..... 5

La Représentation du Niger au
Conseil de Sécurité des
Nations unies..... 7

La Charte des Nations Unies..... 12

Le Niger soutient l'appel du SG
de l'ONU..... 13

Les activités du Conseil
de Sécurité - Mars 2020..... 15

Le Niger et le 33 e
sommet de l'UA..... 22

La Charte des Nations Unies..... 12

Le Niger soutient l'appel du SG
de l'ONU..... 13

La Charte des Nations Unies..... 12

Le Niger soutient l'appel du SG
de l'ONU..... 13



TAMTAM Mag

Bimensuel nigérien d'analyses,
d'enquêtes et de reportages
Edité par le Groupe TAMTAM INFO
506 Merrill lane
Peachtree City, GA 30269-9998
Tél: 001 404 - 988 - 2391 / 00227 99 51 03 02
Mail: aboube@tamtaminfo.com



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Issoufou «Apollo» Boube

CONSEILLERS
Assane Soumana
Mahamane Hadi
Elhadj Idi Abdou

CONCEPTION GRAPHIQUE
Studio Dedus
Tamtam Info

REDACTION
Issoufou Boube
Hadi Mahamane
Oumar Sidi Ibrahim
Halimatou Hima
Ibrahim Aghali

LE PRESIDENT ISSOUFOU MAHAMADOU

GRAND ARTISAN DU RETOUR DU NIGER AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU



« Le 7 juin dernier, ici, dans cette même salle, les Etats membres ont massivement soutenu la candidature du Niger portée par l'Afrique au siège de membre non permanent du Conseil de sécurité. C'est pour moi le lieu de vous exprimer mes très vifs et sincères remerciements pour cette marque de confiance et d'estime à l'endroit de mon pays.

Pour ma part, je mesure grandement notre responsabilité et je puis vous assurer que mon pays le Niger, assumera cette charge avec engagement et conviction pour contribuer à la recherche de solutions aux différents défis auxquels la communauté internationale est confrontée ».

Ainsi s'exprimait, le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Issoufou Mahamadou, lors de la 74ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Grand artisan de cette éclatante victoire diplomatique du Niger, le Président Issoufou s'est personnellement impliqué pour redorer le blason du Niger et redonner au pays toute sa crédibilité internationale.

On se souvient qu'il y a **quarante ans (40)** un grand homme, le Président **Kountché** avait fait de la politique et de l'image extérieure du Niger une question de souveraineté nationale, il avait accompli de très belles actions, pour rehausser haut l'image du Niger, aujourd'hui, un autre Président, en la personne de Issoufou Mahamadou lui emboîte le pas.

Au cours de ses deux mandats bien remplis, il a redoré l'image du Niger sur le plan international, il a organisé même avec brio à Niamey, une conférence de l'Union Africaine.

Panafricaniste convaincu et grand visionnaire, il a conduit avec professionnalisme le processus de la ZLECAF et la marche de l'Afrique de l'Ouest vers une monnaie unique. Aujourd'hui, notre pays a franchi une étape cruciale de son histoire avec une diplomatie sans complexe et une aura incontestable depuis l'accession de son Excellence Issoufou Mahamadou au pouvoir.

En plus de l'élargissement de la carte géographique de la diplomatie nigérienne avec l'ouverture des nouvelles ambassades et la nomination des ambassadeurs, l'influence du Niger s'est accrue au sein des grandes organisations régionales, des partenariats innovants avec plusieurs pays à travers le monde et sur tous les continents ont été signés, faisant du Niger, un pays convoité et consulté par le monde.

L'engagement du Président Issoufou Mahamadou son leadership sur les questions de sécurité et de la paix dans le monde ont largement contribué lors du vote plébiscite du Niger au Conseil de Sécurité.

191 voix sur 193, c'est le score qu'a obtenu le Niger, le vendredi 7 juin 2019 à New York, à l'issue du vote pour être membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations-Unies lors de la 88ème Assemblée plénière de cette institution.

Avec ce vote, le Niger rentre, par la grande porte, dans cette instance des Nations-Unies pour la période 2020-2021 au titre de la zone Afrique. C'est aussi, un come-back du Niger dans la diplomatie internationale. Ce vote plébiscite confirme, une fois de plus, le leadership du Niger, à travers une diplomatie offensive que mène le Président de la République Issoufou Mahamadou, sur diverses questions sous-régionales, régionales et même internationales.

De la migration à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) en passant par la Monnaie unique de la CEDEAO et la lutte contre le terrorisme au Sahel et la mise en place du G5 Sahel, le Président Issoufou a su imprimer sa marque dans le traitement de ces problématiques.

« Notre accession au Conseil de sécurité en qualité de membre non permanent permettra de consolider ses acquis et de faire avancer les préoccupations spécifiques à l'Afrique et au reste du monde, affecté par de situations défavorables à leur épanouissement économique et social comme les conflits », a confié, le ministre Kalla Ankouraou.

C'est pourquoi, depuis janvier 2020, la Représentation du Niger au Conseil de Sécurité de l'ONU, milite pour la mise en place d'un système global équitable adapté à la réalité de la communauté internationale d'aujourd'hui. Elle défend également le développement du continent, notamment les questions de sécurité, de développement, de la crise migratoire, la prévention des conflits, le changement climatique, les femmes et la paix.

LA VOIX DU NIGER RÉSONNE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU



Depuis 3 mois, notre pays, le Niger, siège au Conseil de Sécurité des Nations unies, en tant que membre non permanent de l'ONU. Elu par l'Assemblée Générale de l'ONU avec 191 voix sur 193, notre pays participe au côté des autres nations à la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde.

Cette grande victoire diplomatique de notre pays nous la devons au premier chef, au Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Issoufou Mahamadou qui s'est personnellement investi pour l'atteinte de nos objectifs.

En effet, son leadership avéré, son aura hors du commun ont certainement pesé dans le choix du Niger pour siéger au Conseil de Sécurité. Nous devons en être fiers et travailler encore plus pour que la voix du Niger résonne davantage dans toutes les instances internationales.

Je tiens également à saluer l'efficacité et le lobbying de l'équipe dynamique de la diplomatie nigérienne, notamment les ambassadeurs Abdou Abarry et Abdallah Wafy, et leurs collaborateurs qui ont mené une campagne

intense qui a permis au Niger d'obtenir ce succès. Aujourd'hui, 3 mois après cette entrée historique, il me plaît de féliciter toute l'équipe nigérienne auprès du Conseil de Sécurité qui abat quotidiennement un travail remarquable pour promouvoir, particulièrement, les questions africaines et régionales autour de la paix, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme au Sahel, le développement et la crise migratoire.

Je vous encourage à persévérer et à faire plus pour le Niger et l'Afrique

S.E.M KALLA ANKOUAROU

Ministre nigérien des Affaires étrangères,
de la Coopération, de l'Intégration
africaine et des Nigériens à l'extérieur



LA REPRÉSENTATION DU NIGER AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES



EDITORIAL



La Représentation du Niger au Conseil de Sécurité des Nations unies a aujourd'hui 3 mois. 3 mois, c'est peu pour faire une évaluation objective, mais 3 mois au sein de cette grande instance mondiale où toutes les questions intéressant la paix et la sécurité mondiales sont débattues, mérite qu'on s'y attarde pour jeter un regard rétrospectif afin d'analyser ce qui a pu être accompli durant cette période.

Que d'intenses activités, des tractations tous azimuts et des négociations au pas de charge. En effet, depuis sa prise de fonction en janvier 2020, la Mission de la Représentation du Niger au Conseil de Sécurité a abattu un travail titanesque pour faire entendre la voix du Niger et celle de l'Afrique.

Pour mieux refléter et rendre visible et lisible, les différentes actions et activités de la Mission de la Représentation du Niger au Conseil de Sécurité nous avons jugé utile de produire ce Magazine.

Ce Magazine vise à améliorer et à renforcer la visibilité de la Mission Permanente de notre pays auprès des Nations Unies à travers ses différentes activités au niveau de l'Organisation onusienne.

Il vous souviendra que le 07 juin 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé sa confiance au Niger pour siéger comme membre non permanent au Conseil de Sécurité, pour la période 2020-2021.

Cette confiance de la communauté internationale envers notre pays est due incontestablement à l'aura et au leadership du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou qui a pesé de tout son poids et de sa notoriété afin que le Niger puisse bénéficier du soutien presque unanime de l'Assemblée Générale à travers un vote massif de 171 voix sur 173 pour siéger au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la 2ème fois de son histoire et ce, après quarante (40) ans.

Ce prestigieux statut de membre non permanent du Conseil de Sécurité est une opportunité offerte à notre pays pour apporter sa modeste contribution à l'édification de la paix et de la sécurité internationale.

Le Niger peut jouer un rôle non négligeable s'agissant de la situation au Sahel ainsi que sur les questions migratoires où les efforts et l'engagement de notre pays sont unanimement reconnus par la communauté internationale.

A travers ce Magazine, la Mission Permanente du Niger auprès des Nations Unies, compte promouvoir davantage l'image du Niger, mais également, offrir une source d'informations sur les activités de notre pays en tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité.

Toute l'équipe de la Mission et du groupe du Conseil de Sécurité Niger sont ouverts à vos suggestions éventuelles et à votre entière disposition afin que le Niger puisse marquer sa participation en tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité durant la période 2020 – 2021.

Nous avons la lourde responsabilité historique de mériter cette confiance de la communauté internationale et nous devons travailler sans relâche pour que l'Afrique soit fière du rôle joué par le Niger dans l'édification de la paix et de la sécurité internationales.

Les actions multiples entreprises par le Président de la République, SEM Issoufou Mahamadou, son charisme et son leadership sur des questions hautement importantes pour la communauté internationale ont rendu la voix de notre pays plus audible et plus crédible à travers le monde, il nous revient donc à tous de nous investir encore plus, pour que cette voix puisse résonner au niveau du Conseil de Sécurité sur les questions de paix et de Sécurité dans le monde et notamment en Afrique.

S.E.M ABDOU ABARRY
Représentant permanent du Niger
Auprès des Nations Unies





Charte des Nations Unies

C'est une convention internationale régissant les principes fondant les relations internationales notamment la souveraineté des Etats et l'interdiction d'employer la force.

La charte, signée à San Francisco le 26 juin 1945 lors de la conférence des Nations Unies pour l'Organisation Internationale, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

Préambule

Nous, peuples des Nations Unies,

Résolus

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indiscrètes souffrances,
 - à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
 - à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
 - à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,
- Et à ces fins
- à pratiquer la tolérance; à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
 - à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
 - à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
 - à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économiques et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

- en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations unies.

Le préambule de la Charte des Nations Unies dégage clairement les buts des Nations Unies notamment :

- maintenir la paix et la sécurité internationales;
- Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix dans le monde;
- réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;
- être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

L'Organisation des Nations Unies est, donc, née de la volonté de maintenir la paix et la sécurité et que le monde ne soit plus victime de la barbarie et de la bêtise humaine. Tirant les leçons des deux(2) guerres mondiales, véritables expressions de la barbarie et de la bêtise humaine, la charte des Nations Unies a consacré tout un chapitre en l'occurrence le chapitre VIII en vue de prévenir et de contenir toute menace contre la paix, la rupture de la paix et d'acte d'agression. L'usage de la force des armes n'est préconisé que dans le seul intérêt commun. Cet ainsi que le statut de la Cour internationale de justice fait partie intégrante de la charte des Nations Unies.

Principaux Organes de l'organisation

C'est le chapitre III de la charte qui les précise et les liste ainsi qu'il suit :

**une Assemblée Générale ;
un conseil de sécurité ;
un conseil économique et social ;
un conseil de tutelle ;
une cour internationale de justice ;
et un secrétariat.**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Tous les membres de l'ONU sont représentés à l'assemblée générale et chaque membre dispose d'une voix. Chaque membre a cinq (5) représentants au plus à l'assemblée générale qui peut discuter de toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un des organes prévus dans la charte sous réserve des dispositions de l'article 12 et formuler sur ces questions ou affaires des recommandations aux membres de l'organisation des Nations Unies, au conseil de sécurité, ou aux membres de l'organisation et au conseil de sécurité.

L'article 12 sur lequel porte la réserve dit :

« tant que le conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation, à moins que le conseil de sécurité ne le lui demande.

« Le Secrétaire général, avec l'assentiment du conseil de sécurité, porte à la connaissance de l'Assemblée générale, lors de chaque session, les affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe le conseil de sécurité ; il avise de même l'Assemblée générale ou, si l'Assemblée générale ne siège pas, les membres de l'organisation, dès que le conseil de sécurité cesse de s'occuper desdites affaires.

L'Assemblée Générale examine et approuve le budget de l'organisation dont les dépenses sont supportées par les membres selon la répartition fixée par l'Assemblée Générale.

Les décisions de l'Assemblée Générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Selon la charte, sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élection des membres non permanents du conseil de sécurité, l'élection des membres du conseil économique et social, l'élection des membres du conseil de tutelle, l'admission de nouveaux membres dans l'organisation, la suspension des droits et privilèges de membres, l'exclusion de membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires.

Les décisions sur d'autres questions, y compris la détermination de nouvelles catégories de questions à trancher à la majorité des deux tiers, sont prises à la majorité des membres présents et votants.

L'Assemblée Générale tient, régulièrement, une session annuelle et lorsque les conditions l'exigent, des sessions extraordinaires peuvent être tenues. Les sessions extraordinaires sont convoquées par le Secrétaire Général sur la demande du conseil de sécurité ou de la majorité des membres des Nations Unies.

L'Assemblée Générale établit son règlement intérieur et désigne son Président pour chaque session.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Le conseil de sécurité est composé de quinze (15) membres de l'organisation. La République de Chine, la France, la Fédération de Russie (l'Union des Républiques socialistes soviétiques), le Royaume - Uni de Grande - Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats - Unis d'Amérique sont membres permanents du conseil de sécurité.

Dix (10) membres de l'organisation sont élus membres non permanents du conseil de sécurité par l'Assemblée Générale qui tient spécialement compte de la contribution des membres de l'organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'organisation et aussi d'une répartition géographique équitable.

Les membres non permanents du conseil de sécurité sont élus pour un mandat de deux (2) ans et chaque membre non permanent a un représentant au conseil.

Les membres de l'organisation ont conféré au conseil de sécurité, pour un souci de rapidité et d'efficacité dans l'action, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, le conseil de sécurité agit en leur nom.

Le conseil de sécurité soumet pour examen des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale.

Les membres de l'organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du conseil de sécurité conformément à la charte.

Chaque membre du conseil de sécurité dispose d'une voix et les décisions du conseil sur des questions de procédure sont prises par un vote affirmatif de neuf (9) membres. Cependant, les décisions du conseil de sécurité sur toutes autres questions sont prises par un vote affirmatif de neuf (9) de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents, étant entendu que, dans les décisions prises aux termes du chapitre VIII et du paragraphe 3 de l'article 52, une partie à un différend s'abstient de voter.

Le conseil de sécurité exerce ses fonctions en permanence et du coup chaque membre doit avoir, en tout temps, un représentant au siège de l'organisation.

Le Conseil tient des réunions périodiques auxquelles chacun de ses membres peut, s'il le désire, se faire représenter par un membre de son gouvernement ou par quelque autre représentant spécialement désigné.

Le Conseil de sécurité peut tenir des réunions à tous endroits autres que le siège de l'organisation en cas de besoin. Le conseil de sécurité établit un règlement intérieur qui indique le mode de désignation de son Président.

Tout membre de l'organisation qui n'est pas membre du conseil de sécurité peut participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question soumise au conseil de sécurité, chaque fois que celui-ci estime que les intérêts de ce membre sont particulièrement affectés.

Tout membre de l'organisation qui n'est pas membre du conseil de sécurité ou tout Etat qui n'est pas membre de l'organisation, s'il est partie à un différend examiné par le conseil de sécurité, est convié à participer, sans droit de vote, aux discussions relatives à ce différend. Le conseil de sécurité détermine les conditions de la participation d'un Etat qui n'est pas membre de l'organisation.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES

Le conseil économique et social est composé de cinquante – quatre (54) membres de l'organisation, élus par l'Assemblée générale sous réserve des dispositions du paragraphe 3 de l'article 61 de la charte, dix – huit membres du conseil économique et social sont élus chaque année pour une période de trois (3) ans. Les membres sortant sont immédiatement rééligibles. Chaque membre du conseil économique et social a un représentant au conseil.

Le conseil économique et social peut faire ou provoquer des études et des rapports sur des questions internationales dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes et peut adresser des recommandations sur toutes ces questions à l'Assemblée générale, aux membres de l'organisation et aux institutions spécialisées intéressées.

Le conseil économique et social peut faire des recommandations en vue d'assurer le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il peut, sur des questions de sa compétence, préparer des projets de convention pour les soumettre à l'Assemblée générale.

Le conseil économique et social peut conclure, avec toute institution visée à l'article 57 de la charte, des accords fixant les conditions dans lesquelles cette institution sera reliée à l'organisation. Ces accords sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Chaque membre du conseil économique et social dispose d'une voix et les décisions du conseil sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Le conseil économique et social institue des commissions pour les questions économiques et sociales et le progrès des droits de l'homme ainsi que toutes autres commissions nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales, après consultation d'un membre



Le conseil économique adopte son règlement intérieur qui précise le mode de désignation de son Président. Il se

CONSEIL DE TUTELLE DES NATIONS UNIES

Le conseil de tutelle se compose des membres suivants de l'organisation :

- les membres chargés d'administrer les territoires sous tutelle ;
- ceux des membres désignés nommément à l'article 23 de la charte qui n'administrent pas de territoires sous tutelle ;
- autant d'autres membres élus pour trois(3) ans, par l'assemblée générale, qu'il sera nécessaire pour que le nombre total des membres du conseil de tutelle se partage également entre les membres des Nations Unies qui administrent des territoires sous tutelle et ceux qui n'en administrent pas.

Chaque membre du conseil de tutelle désigne une personne particulièrement qualifiée pour le représenter au conseil.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE DES NATIONS UNIES

La cour internationale de justice est l'organe judiciaire principal des Nations unies. Elle fonctionne conformément à un statut établi sur la base du statut de la cour permanente de justice permanente internationale et annexé à la charte dont il fait partie intégrale.

Tous les membres de l'organisation sont ipso facto parties au statut de la cour internationale de justice. Les conditions dans lesquelles les Etats qui ne sont pas membres des Nations unies peuvent devenir parties au statut de la cour sont déterminées, dans chaque cas, par l'Assemblée générale sur recommandation du conseil de sécurité.

Chaque membre de l'organisation s'engage à se conformer à la décision de la cour dans tout litige auquel il est partie. Si une partie à un litige ne satisfait pas aux obligations qui lui incombent en vertu d'un arrêt rendu par la cour, l'autre partie peut recourir au conseil de sécurité et celui-ci, s'il juge nécessaire, peut faire des recommandations ou décider des mesures à prendre pour faire exécuter l'arrêt.

L'Assemblée générale ou le conseil de sécurité peut demander à la Cour un avis consultatif sur toute question juridique.

LE SECRÉTARIAT

Le Secrétariat comprend un Secrétaire général et le personnel que peut exiger l'organisation. Le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du conseil de sécurité, il est le plus haut fonctionnaire de l'organisation.

Le Secrétaire général agit en cette qualité à toutes les réunions de l'Assemblée générale, du conseil de sécurité, du conseil économique et social, et du conseil de tutelle. Il remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par ces organes. Il présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'activité de l'organisation.

Le Secrétaire général peut attirer l'attention du conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans l'accomplissement de leurs devoirs, le Secrétaire général et le personnel ne solliciteront ni n'accepteront d'instruction d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'organisation. Ils s'abstiendront de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux et ne sont responsables qu'envers l'organisation.

Chaque membre de l'organisation s'engage à respecter le caractère exclusivement international des fonctions du Secrétaire général et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'exécution de leur tâche.

AMINA MOHAMED

Vice-Secrétaire Générale de l'ONU
vice-Secretary General of the UN



INTERVIEW



Madame Amina J. Mohammed est Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Avant sa nomination, Mme Mohammed a été Ministre de l'Environnement de la République Fédérale du Nigéria, où elle a dirigé les efforts du pays en matière d'actions climatiques et de protection de l'environnement naturel.

Mme Mohammed a rejoint l'Organisation des Nations Unies en 2012 en tant que Conseillère spéciale du Secrétaire général (à l'époque, Ban Ki-moon) pour la planification du développement après 2015. Elle a piloté le processus, qui a abouti au consensus mondial sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la définition des objectifs de développement durable.

Au début de sa carrière, Mme Mohammed s'est intéressée à la conception d'écoles et de cliniques au Nigéria. Son cheval de bataille était l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux autres services sociaux. Elle est ensuite passée au secteur public, où elle a gravi les échelons jusqu'au poste de conseillère, auprès de trois présidents successifs, sur les questions liées à la pauvreté, à la réforme du secteur public et au développement durable.

Mme Mohammed, qui a reçu plusieurs doctorats honoris causa, a été professeure associée, donnant des conférences sur le développement international. Lauréate de plusieurs prix mondiaux, elle a fait partie de nombreux groupes d'experts et conseils consultatifs internationaux.

1. Madame la Vice-Secrétaire générale, en tant que femme africaine à un poste de grande responsabilité, comment percevez-vous le poids de la charge ? Par ailleurs, quelles sont les tâches quotidiennes de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies ?

Je ne dirais pas que ce que je fais constitue un fardeau. Bien au contraire, même : en tant que Vice-Secrétaire générale, j'ai la possibilité de donner de l'espoir aux gens, de façonner et de communiquer les aspirations et les valeurs de l'Organisation des Nations Unies.

C'est un privilège que de pouvoir aider l'humanité à accéder à un monde plus pacifique, empreint de dignité et d'espoir, que de pouvoir aider des personnes qui n'ont pas les moyens ou le pouvoir à avoir la possibilité de se faire entendre et de faire respecter leurs droits.

Les ambitions du Secrétaire général, et le mandat confié à l'Organisation des Nations Unies par les États, sont de placer les personnes au cœur de toutes nos activités.

Je suis chargée, au quotidien, de faire en sorte que cela se produise, de mobiliser les dirigeantes et dirigeants et autres acteurs clefs, et de donner aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'à nos équipes de pays sur le terrain, sous la direction des coordonnateurs résidents, les moyens, les orientations et l'appui dont ils ont besoin. Une grande part de mon travail consiste à concrétiser les ambitions du programme de développement durable et à donner l'impulsion nécessaire à sa réalisation, à montrer ce qu'il est possible de faire, et à guider la réforme afin que le système des Nations Unies pour le développement puisse contribuer plus efficacement au développement durable.

En peu de temps, nous avons réussi à mobiliser et à renforcer les différents atouts et l'empreinte du système des Nations Unies pour faire avancer la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et du Programme 2030. L'ONU dispose désormais d'un système de coordonnateurs résidents pleinement opérationnel et d'une nouvelle génération d'équipes de pays fermement établies sur le terrain.

Au début de l'année 2020, nous avons

lancé un appel mondial fort en faveur d'une décennie d'action pour la concrétisation des objectifs de développement durable, faisant suite à une demande directe de la part des États Membres, consistant à rallier tous les acteurs autour d'une mise en œuvre accélérée de ces objectifs, à plus grande échelle. La pandémie de COVID-19 a ajouté à l'urgence de cet appel. Il nous faut, pendant la décennie à venir, transformer le monde, en commençant dès à présent.

Face à la COVID-19, le monde se heurte à des difficultés sans précédent. La façon dont nous surmonterons cette crise et nous en remettrons déterminera les possibilités dont bénéficieront les générations futures. Le rôle de l'ONU est d'aider les gouvernements qui ont des choix difficiles à faire, en leur proposant des possibilités d'action et des conseils techniques, en tirant parti des synergies et en réalisant des compromis. Nous devons donc affiner notre offre en tenant compte de priorités essentielles pour les gouvernements, telles que l'élimination de la pauvreté, la couverture sanitaire universelle, l'éducation, la lutte contre les multiples privations dont souffrent les personnes, les chan-



gements climatiques et la croissance économique durable.

Cela signifie qu'il faut aller plus loin pour faire progresser l'égalité des genres, investir dans la jeunesse et ne laisser personne de côté. Cela signifie également que nous devons collaborer et mieux intégrer nos efforts dans le cadre d'interventions en matière de développement, d'aide humanitaire, de droits humains et de consolidation de la paix.

Enfin, nous devons maximiser notre capacité de nouer des partenariats en faveur des objectifs de développement durable, redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les engagements d'Addis-Abeba et mobiliser des financements suffisants pour lutter contre la pandémie, investir dans le relèvement et atteindre les objectifs de développement durable.

Le financement du Programme 2030 est une grande priorité du programme du Secrétaire général. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'Organisation des Nations Unies a travaillé en étroite collaboration avec les organisations internationales et les banques de développement internationales et régionales, le secteur privé et la société civile, en s'appuyant sur des initiatives existantes, pour que des mesures soient prises de toute urgence autour de questions fondamentales, à savoir : la liquidité et la stabilité financière mondiales, la vulnérabilité à la dette et la participation des créanciers du secteur privé à la recherche de solutions, la baisse des flux de financement extérieur pour une croissance partagée et la lutte contre les flux financiers illicites, de manière à favoriser une intervention et un relèvement plus efficaces, au service de la durabilité.

Je tiens à souligner un aspect particulier de ma mission, à savoir l'importance d'intégrer les droits des femmes et l'égalité des genres dans toutes nos activités, et de donner plus de visibilité à ces questions. Je ne fais pas cela uniquement parce que je suis une femme. Je le fais parce que nous ne réalisons jamais nos objectifs mondiaux ou nos aspirations à une paix durable, au développement et au respect des droits humains sans les capacités de la moitié de nos populations.

La violence est un obstacle concret aux droits des femmes et des filles et à leur capacité de participer activement à tous les aspects de la vie. C'est pour cette raison que je suis fière de diriger pour l'ONU l'Initiative Spotlight, un partenariat mondial formé avec l'Union européenne pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles doté d'un

investissement initial de 500 millions d'euros. Le Niger est l'un de nos pays partenaires et je suis particulièrement heureuse de constater que le Gouvernement a pris en charge ce partenariat et dirigé l'action sur cette question au plus haut niveau.

Il est primordial que les femmes puissent participer réellement et intervenir en tant que chefs de file dans tous les domaines. Je suis fière de compter parmi les membres fondateurs du Réseau des femmes d'influence en Afrique, un partenariat avec l'Union africaine visant à promouvoir le rôle de premier plan des femmes dans la vie politique et économique, en tant qu'entrepreneurs, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique.

Cela rejoint également ma démarche consistant à rechercher activement et à promouvoir le renforcement de la participation des femmes, en particulier des jeunes femmes des pays en développement, aux activités de l'Organisation.

Au niveau de l'Organisation, nous avons atteint pour la première fois en 75 ans d'existence la parité femmes-hommes aux postes de direction. On ne saurait trop insister sur le changement que cela a engendré sur le plan de la culture institutionnelle, notamment une plus grande inclusion et l'apport de nouvelles perspectives à chaque débat et prise de décision. Toutefois, la transformation de l'Organisation à tous les niveaux reste une priorité.

2. Madame la Vice-Secrétaire générale, les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits armés et de toutes sortes de catastrophes dans le monde ; en tant que femme de pouvoir, comment appréhendez-vous cette question ? Quelles sont les principales mesures que vous avez prises pour protéger les femmes et les enfants dans un premier temps, puis pour améliorer leurs conditions de vie ?

Étant moi-même mère de six enfants, je compatis à la douleur subie par les parents et les enfants et je m'efforce de faire en sorte que chaque enfant soit en sécurité et bénéficie d'une aide pour se reconstruire et vivre une vie digne, en réalisant son potentiel.

La protection des personnes vulnérables est au cœur des activités de l'ONU, pendant et après les conflits armés et les catastrophes. Ces personnes sont les plus touchées par la violence, les sévices, l'exploitation et les privations. Aujourd'hui, un enfant sur quatre vit dans une zone de conflit ou une zone sinistrée, et plus de 30 millions d'enfants dans le monde sont

déplacés à cause d'un conflit. Dans les conflits armés, les enfants risquent de subir des violences fondées sur le genre, de mourir ou d'être blessés. Ils ne vont pas à l'école et risquent d'être séparés de leur famille, deux facteurs qui les exposent davantage à l'exploitation et aux sévices, ainsi qu'au recrutement par des forces et groupes armés. Dans tous les contextes humanitaires, les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux s'efforcent simplement de survivre, et beaucoup se tournent vers des mécanismes d'adaptation néfastes, notamment le travail et le mariage des enfants. Les épidémies de maladies infectieuses, comme la maladie à coronavirus, intensifient également les risques en ce qui concerne la protection des enfants et des femmes. Ces crises humanitaires conjuguées constituent toujours des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement durable et freinent le développement et les progrès en matière de droits humains.

Il est logique, non seulement en tant que membre de l'équipe de direction de l'ONU, mais également en tant que femme et mère, de placer le mandat de protection des civils au cœur de toute intervention humanitaire. Les enfants sont notre avenir, et leur éducation et leur dignité doivent être préservées. De même, nous devons protéger les femmes et les filles contre le fléau de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les conflits, ainsi que contre les mécanismes d'adaptation préjudiciables tels que le mariage des enfants. À cet effet, l'Organisation des Nations Unies a lancé un certain nombre d'initiatives.

À titre d'exemple :

• Les États Membres de l'ONU ont tenu compte de l'importance de la protection des enfants dans les situations de conflit armé et créé un bureau de l'ONU doté d'un mandat précis dans ce domaine. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et l'UNICEF ont été investis d'un rôle spécifique de prévention et d'observation des violations les plus graves des droits de l'enfant pendant les conflits armés et de communication de l'information à ce sujet. Le Secrétaire général publiera bientôt le rapport annuel de 2019 sur ces violations et sur les parties responsables des sévices infligés aux enfants ; en 2018, 24 000 violations ont été signalées. L'ampleur et la portée de ces violences devraient inciter le monde à agir. Face à cette violence, l'UNICEF et ses partenaires collaborent avec les enfants, les familles, la société civile et les gouvernements pour la prévenir et y répondre, en apportant des soins et une protection. Ceci comprend notamment des activités relatives à la santé mentale et un soutien psychosocial, ainsi qu'un



appui à la réintégration des enfants dans leur famille et leur communauté et à leur retour à l'école.

• La prévention, l'atténuation et la répression de la violence fondée sur le genre constituent une priorité centrale et une composante essentielle de l'action humanitaire dans les situations de conflit et de catastrophe naturelle. Afin de garantir le droit des filles et des femmes de vivre à l'abri de la violence, tous les acteurs humanitaires doivent prendre des mesures pour prévenir et atténuer les risques de violence fondée sur le genre à l'intérieur du domicile et à l'extérieur, ce qui suppose de placer les femmes et les filles au centre de l'élaboration des programmes d'assistance et de les écouter au moment de planifier et d'évaluer ces programmes.

• La santé maternelle constitue plus que jamais un enjeu crucial, non seulement pour la santé et le bien-être des femmes et des filles tout au long de leur vie, mais aussi afin d'assurer à tous les enfants un départ équitable et sain dans la vie. Partout dans le monde, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, doivent recevoir l'appui nécessaire pour avoir recours à des services intégrés de santé sexuelle et procréative et exercer pleinement leurs droits, à l'abri de toute contrainte, discrimination et violence.

• Le Niger figure parmi les pays qui participent activement au programme « Autonomisation des Femmes et dividende démographique au Sahel », soutenu par la Banque mondiale et auquel le FNUAP et l'Organisation ouest-africaine de la santé apportent un soutien technique. Cette initiative est née d'un appel du Président Issoufou Mahamadou, auquel se sont joints ses pairs de pays du Sahel, notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie et le Tchad. Aujourd'hui, le Niger et d'autres pays du Sahel affichent des résultats remarquables, à tel point que la Banque mondiale a augmenté ses investissements dans le projet et le nombre de pays bénéficiaires. La vie de milliers de femmes et de filles est en voie d'amélioration, et des jours encore meilleurs sont à venir.

• L'initiative Éducation sans délai a été lancée en 2016 lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire afin de replacer l'éducation au cœur du programme humanitaire, d'ouvrir la voie à une approche plus concertée entre les acteurs sur le terrain et de favoriser l'augmentation du financement pour faire en sorte que tous les enfants et les jeunes touchés par les crises soient scolarisés.

Pour preuve de son efficacité, le programme de sensibilisation à la COVID-19 financé par l'initiative est actuellement mis en œuvre dans 27 pays et situations d'urgence, et bénéficie de 24,5 millions de dollars des États-Unis de fonds engagés. Pour les enfants et les jeunes du Burkina Faso, du Mali, de la République centrafricaine et du Tchad, ces mesures vitales permettent aux filles et aux garçons de poursuivre leur scolarité par l'enseignement à distance, les protègent en améliorant les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et ralentissent la propagation du virus au moyen de campagnes de sensibilisation au niveau local.

Permettez-moi également de souligner que la protection ne sera jamais efficace tant qu'elle ne sera pas ancrée dans l'égalité des genres, dans la participation des femmes et le pouvoir mobilisateur des femmes. C'est précisément ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité visait à favoriser lorsque la première résolution sur la question a été adoptée au Conseil de sécurité en 2000. Des preuves incontestables montrent aujourd'hui que les pays où l'égalité des genres est plus forte sont moins sujets aux conflits et qu'une plus grande participation et une plus grande influence des femmes vont de pair avec une prévention et une consolidation de la paix plus efficaces et une meilleure protection. Les processus de paix sont plus durables du fait de la participation des femmes et les collectifs sont mieux protégés lorsque les femmes prennent part au maintien de la paix. Lorsqu'il était membre du Conseil de sécurité, le Niger a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre des priorités du Conseil concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les pays. Davantage de pays doivent défendre cette cause dans toutes nos activités, qu'il s'agisse de paix et de sécurité, d'action humanitaire, de droits humains ou de développement, si nous voulons réaliser nos aspirations mondiales à la paix, à la sécurité et au développement durable.

3. Madame la Vice-Secrétaire générale, la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement dans le monde a complètement bouleversé toutes les activités humaines et a pratiquement mis le monde à l'arrêt. Quelles mesures l'ONU a-t-elle prises pour endiguer ce fléau et le prévenir ? Comment définir cette catastrophe, cette crise ? Comment faire face aux conséquences économiques ?

Comme vous le savez, la pandémie de COVID-19 constitue une crise sanitaire, humanitaire et humaine sans précédent, qui touche des milliards de vies, a des répercussions sur les moyens de

subsistance dans le monde entier et perturbe les sociétés et les économies dans leur essence même. La pandémie a rapidement causé des centaines de milliers de décès, infecté des millions de personnes, mis à mal l'économie mondiale et suscité une peur omniprésente quant à l'avenir. Selon des projections récentes, la COVID-19 pourrait faire basculer jusqu'à 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté cette année. Concrètement, pour la première fois depuis 1990, les progrès en matière de développement humain pourraient être inversés et le nombre de personnes concernées par l'extrême pauvreté augmentera cette année.

Sous la direction du Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies s'est rapidement et largement mobilisée et a mené une riposte sanitaire mondiale, maintenant et élargissant la fourniture d'une assistance humanitaire vitale, mettant en place des mécanismes permettant une réaction rapide face aux retombées de la pandémie sur le plan socioéconomique et définissant un vaste programme d'action sur tous les fronts. Elle a également apporté un appui opérationnel aux gouvernements et à d'autres partenaires dans le monde entier.

Notre stratégie repose sur trois piliers. Avant toute chose, nous nous sommes efforcés d'enrayer la transmission du virus afin de contrôler la pandémie grâce à une intervention sanitaire complète, coordonnée et à grande échelle, sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé et du Plan stratégique de préparation et de riposte. Dans le cadre de cette réponse, l'Organisation des Nations Unies a appuyé les efforts visant à accélérer la recherche d'un vaccin contre la COVID-19, d'un diagnostic et d'un traitement qui soient abordables et accessibles à tous et toutes, partout.

On peut se réjouir que neuf candidats-vaccins en soient au stade des essais sur l'être humain, et plus d'une centaine d'autres sont en cours d'élaboration. Le dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 favorise l'accélération de la production et l'égalité d'accès aux solutions diagnostiques et thérapeutiques et aux vaccins concernant la COVID-19. L'introduction d'un vaccin évitera à l'économie mondiale une perte de 375 milliards de dollars par mois. Le seul moyen d'atténuer les effets de la pandémie sur la santé publique et l'économie est d'assurer un accès mondial équitable à un vaccin, en protégeant particulièrement les travailleurs de la santé et les personnes les plus vulnérables.

Un effort de grande envergure a également été lancé pour traiter les aspects

socioéconomiques et humanitaires de la crise ainsi que ceux touchant aux droits humains, en mettant l'accent sur la nécessité de sauver des vies, de faire en sorte que les services vitaux restent accessibles, de veiller à ce que les ménages survivent, les entreprises s'en sortent, les chaînes d'approvisionnement fonctionnent, les institutions soient solides, les services publics marchent et les droits humains restent au premier rang des priorités. Cela comprend également l'organisation de la réponse humanitaire immédiate à l'appui des personnes les plus vulnérables dans les pays les plus vulnérables, auxquelles doit être dispensée une assistance vitale grâce au Plan de réponse humanitaire global. Il est également essentiel d'empêcher toute augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles et d'y remédier le cas échéant. Nous mettons à profit toutes les capacités du système des Nations Unies dans 162 pays, par l'intermédiaire de nos équipes de pays et du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID 19, pour aider les gouvernements à élaborer des plans nationaux.

Le Secrétaire général a également régulièrement préconisé la conception d'un plan de relance représentant au moins 10 % du produit intérieur brut mondial, ainsi que l'offre d'un soutien massif aux pays en développement, comprenant un gel de la dette, une restructuration de la dette et un soutien accru au moyen des institutions financières internationales. Nous avons lancé, avec le Canada et la Jamaïque, l'initiative sur le financement du développement à l'ère de la COVID 19 dans l'objectif de dégager des possibilités d'action concrètes. Six axes de travail ont été établis, concernant divers aspects de ce programme pour les six prochains mois, à savoir : les liquidités, la dette, l'action des créanciers privés, le financement extérieur, la lutte contre les flux financiers illicites et les moyens de reconstruire autrement et mieux.

Je me réjouis également de la tenue d'une série de tables rondes réunissant, en premier lieu, d'éminentes femmes économistes, praticiennes, responsables politiques et universitaires. La première était axée sur le commerce, la dette et le financement extérieur. La deuxième, qui aura lieu le 3 septembre, sera consacrée à l'emploi et au climat, les questions les plus urgentes pour les jeunes générations.

La sortie de cette crise est l'occasion de s'attaquer à la crise climatique, aux inégalités, à l'exclusion, aux lacunes des systèmes de protection sociale et aux nombreuses autres fragilités et injustices qui ont été mises en évidence. Au lieu de revenir à des systèmes et des approches non

durables, nous devons passer à l'énergie renouvelable, à des systèmes alimentaires durables, à l'égalité des genres, à des filets de sécurité sociale plus solides, à la couverture sanitaire universelle et à un système international qui donne des résultats cohérents et universels – en prenant le Programme de développement durable pour guide.

La crise a mis en évidence les fragilités qui existent au sein des nations et entre elles. Ce n'est pas exagérer que de supposer que notre réponse passera par une refonte et une réinvention des structures mêmes sur lesquelles nos sociétés reposent et de la façon dont les pays coopèrent pour le bien commun. Sortir de cette crise nécessitera une approche impliquant l'ensemble de la société, des gouvernements, et du monde, motivée par la compassion et la solidarité.

4. Madame la Vice-Secrétaire générale, des groupes armés terroristes et des trafiquants de drogue font régner la terreur au Sahel, au Nigeria, aux abords du lac Tchad. Pendant que les armées nationales se débattent pour vaincre ces hors-la-loi sanguinaires, que fait l'ONU pour aider ces pays et pourquoi la force du G5 Sahel n'a-t-elle pas reçu le soutien nécessaire de la part de l'Organisation pour mettre ces criminels hors d'état de nuire ?

L'Organisation des Nations Unies ne mène pas d'opérations de lutte contre le terrorisme et n'est en aucun cas habilitée à le faire. Néanmoins, elle participe au Mali, par l'intermédiaire de la MINUSMA, à une action multidimensionnelle et complémentaire visant à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de la violence dans la région. Les deux priorités stratégiques de la Mission, à savoir l'appui au processus de paix et la stabilisation du centre du Mali, contribuent aux efforts plus vastes de stabilisation de la région et de protection des civils. La MINUSMA appuie également le redéploiement des forces de défense et de sécurité maliennes dans tout le pays. En effet, le soutien de la Mission a été essentiel au déploiement des premières unités reconstituées des armées dans le nord du pays.

Elle est également mandatée par le Conseil de sécurité pour prêter son concours à la Force conjointe du G5 Sahel en lui fournissant des articles consommables essentiels (eau, rations, essence). Ce soutien a été crucial pour la mise en place de la Force conjointe, mais nous sommes conscients qu'il faudrait un mandat plus large et des ressources supplémentaires pour la soutenir plus efficacement. Comme vous le savez, le Secrétaire général a préconisé de placer le mandat de la

Force conjointe sous le Chapitre VII, et nous continuons de demander un financement durable et prévisible.

Les groupes terroristes prospèrent dans les communautés touchées par des problèmes persistants entraînés par l'extrême pauvreté, le manque de ressources, la gouvernance trop faible et les changements climatiques. Par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'Organisation des Nations Unies répond à la crise multidimensionnelle qui touche 10 pays sahéliens au moyen d'une approche globale qui vise à rapprocher l'intervention humanitaire et le développement en renforçant les piliers de la gouvernance, de la sécurité et de la résilience, afin d'établir la paix et la prospérité au Sahel. Grâce à cette initiative, plus de 4 milliards de dollars ont été mobilisés dans les pays du G5 Sahel au titre des trois piliers pour la période 2019-2023 (ce chiffre ne comprend pas les initiatives nationales et humanitaires). Cependant, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins des populations du Sahel.

Il convient de noter que les tensions interethniques latentes créent également un terreau fertile à l'extrémisme violent. Afin d'éliminer ce facteur d'instabilité au Burkina Faso, l'ONU a intensifié son action en appui à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives de cohésion sociale ancrées sur une infrastructure nationale pour la paix. Au Niger, l'ONU appuie la Haute Autorité à la consolidation de la paix, ainsi que des projets visant à instaurer un dialogue transfrontière, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. Elle fournit également des capacités et des conseils stratégiques au G5 Sahel afin de l'aider à régler les problèmes structurels de la sous-région.

5. Madame la Vice-Secrétaire générale, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le poste de Secrétaire général a toujours été occupé par des hommes. Quand est-ce qu'une femme dirigera-t-elle l'ONU ?

Aux dernières élections, des femmes ont fait acte de candidature, en ce qui concernait le poste de Secrétaire général. Je suis fermement convaincue qu'un jour, dans un avenir proche, une femme prendra la tête de l'ONU.



LE NIGER SOUTIENT L'APPEL DU SG DE L'ONU SUR UN CESSEZ-LE-FEU MONDIAL IMMÉDIAT DANS TOUTES LES ZONES DE COMBAT



Le Niger à travers son Représentant Permanent à l'ONU, S.E.M. Abdou Abarry soutient l'appel lancé par le Secrétaire Général de l'ONU qui a appelé solennellement le lundi dernier, à un cessez-le-feu mondial immédiat dans toutes les zones en situation de conflit.

En effet, dans l'impossibilité d'acheminer l'aide et le matériel nécessaire à la protection des populations la riposte contre la pandémie du Covid -19 paraît très difficile voire impossible sans un cessez - le - feu effectif en Syrie, en Libye, au Yémen, dans certains pays du Sahel et en Afghanistan, entre autres.

« Mettez fin à la maladie de la guerre et combattez la maladie qui ravage notre monde » a affirmé en substance, le Secrétaire général de l'ONU qui a appelé solennellement lundi, à un « cessez-le-feu mondial immédiat » dans toutes les zones de combat afin que la riposte contre la pandémie du Covid - 19 s'organise.

A l'endroit des belligérants à travers le monde entier, António Guterres annonce le lancement d'un « plan mondial de réponse humanitaire » à la pandémie du COVID-19, qui est une approche globale et la seule option pour lutter contre cette pandémie.

Nous sommes dans une nouvelle étape qui exige une montée en puissance du dispositif des Nations Unies afin de prévenir et contenir la propagation la pandémie.

Ainsi, les Nations-Unies ont besoin de Deux Milliards de dollars pour protéger des millions de personnes et afin d'empêcher la propagation du Covid - 19 dans les pays non encore affectés et d'éradiquer la maladie à coronavirus dans le monde.

C'est un plan ambitieux qui engage l'ensemble du système des Nations-Unies autour du Bureau de la coordination des affaires humanitaires

(OCHA) pour une réponse humanitaire mondiale coordonnée.

Lors de la Vidéoconférence, M. Antonio Guterres a déclaré que « le virus ne se soucie ni de la race, ni de la nationalité, ni de la faction ou de la foi. Il attaque tout, sans distinction, pendant que les conflits armés font rage dans le monde. Les plus affectés sont les plus démunis ou les plus vulnérables, en particulier, les femmes, les enfants, les personnes vivant avec des handicaps, les réfugiés et les personnes déplacées internes, devenus doublement vulnérables ».

Dans le souci de protéger son personnel contre cette terrible maladie, la mission permanente du Niger à New York, siège des Nations Unies a fermé ses bureaux. Cette mesure rentre, aussi, dans le cadre des mesures édictées par le Gouverneur M. Andrew Mark Cuomo de l'Etat qui abrite le siège des Nations Unies en vue de prévenir et contenir la propagation de l'épidémie. L'Etat de New-York étant devenu l'épicentre de la pandémie aux USA, les responsables de la Mission Permanente du Niger, sur instructions du Ministre des Affaires Etrangères de la Coopération et de l'Intégration Africaine, ont ordonné aux agents un télétravail à partir de leur domicile.

Dans le même esprit, le Conseil de Sécurité de l'ONU, pour la première fois de son histoire, le 24 mars 2020 était en réunion par visioconférence marquée par la participation de la plupart des représentations permanentes.

Des réflexions se poursuivent afin de parfaire ce mode de travail qu'impose la pandémie du Covid -19 pour protéger les membres du Conseil et le personnel des Nations unies.

Par la cellule communication du Conseil de Sécurité Niger.

Riposte contre
le **Covid-19** :

NIGER TÉLÉCOMS EN PREMIÈRE LIGNE



Dès l'apparition du COVID 19 à Wuhan en Chine et sa propagation à une vitesse fulgurante à travers le monde, plusieurs pays se sont préparés pour affronter avec efficacité cet ennemi invisible.

Au Niger, les autorités sanitaires étaient en alerte et plusieurs dispositions furent prises pour éviter « l'entrée » de ce tueur silencieux dans notre pays.

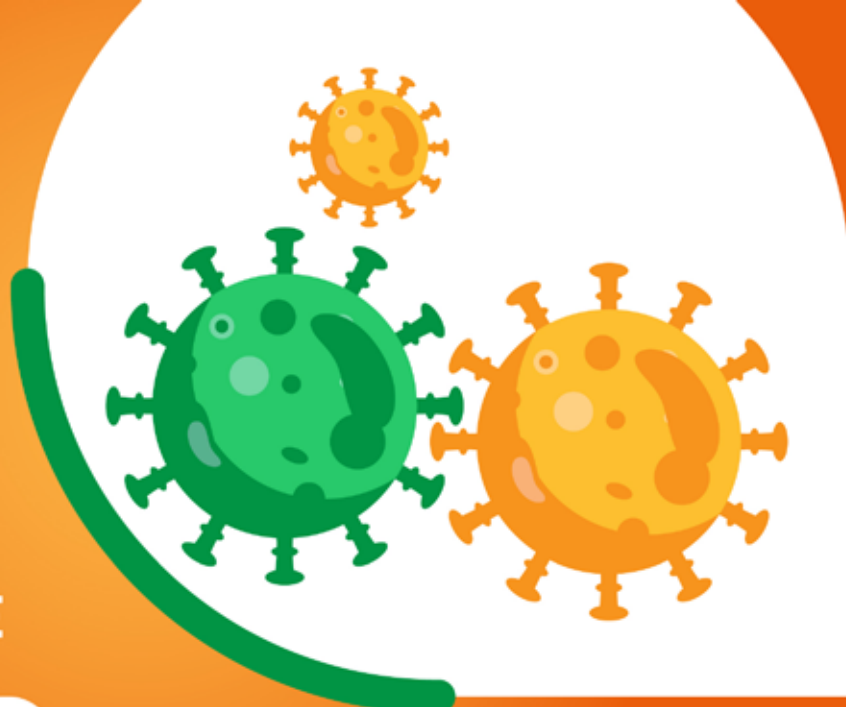
Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Issoufou Mahamadou supervisa en personne la création d'un comité interministériel pour lutter contre cette menace mondiale et le Premier Ministre, Chef du Gouvernement fut nommé pour superviser ce Comité.

Le Président de la République, Chef de l'Etat s'adressa à la Nation et une batterie des mesures furent prises par le Gouvernement pour riposter contre le Covid-19.

A la société Niger Télécoms, où déjà le mécanisme de prévention et d'anticipation est huilé depuis la nomination à la tête de cette société, de Dr Abdou Harouna, très vite, la machine, déjà prête, s'est mise en marche et des dispositions furent prises pour d'abord prévenir et éviter toute contamination du personnel et de la clientèle.

Comme on le sait, à Niger Télécoms, on est d'une part, très méticuleux sur la santé et les conditions de vie des travailleurs et des utilisateurs du service et d'autre part, la qualité des services ; c'est-à-dire, satisfaire une clientèle portée sur l'excellence des offres, sont des exigences au niveau de Niger télécoms aussi bien en situation normale qu'en situation exceptionnelle.

Aussi, très vite face à la menace Covid-19, Niger Télécoms a



doté les différents services et les agents de masques et gels désinfectants. L'entrée des lieux de travail, aussi bien pour le personnel que pour les visiteurs, est assujéti aux règles d'hygiène y afférentes, principalement au lavage des mains.

Des campagnes de sensibilisation furent menées auprès des agents afin qu'ils intériorisent les bons réflexes préventifs contre la maladie, à transmettre dans leur environnement familial ou à d'autres proches.

Pour renforcer davantage la prévention sur les lieux de travail, des notes de services sont affichées et des rencontres d'information avec le personnel sont initiées.

Ce dispositif mis en place par Docteur Abdou Harouna et son staff ne concerne pas que Niamey. Toutes les directions régionales connaissent la même mobilisation avec la vulgarisation des mêmes mesures.

Niger Télécoms a également procédé à une importante contribution au fonds de lutte contre le COVID 19 et a mis son réseau de télécommunications à la disposition du Comité de riposte pour sensibiliser les populations..



LE NIGER,

INITIATEUR DE LA RESOLUTION ET PLUME DU CONSEIL DE SECURITE SUR LA QUESTION EN GUINEE BISSAU



Le Conseil de Sécurité des Nations unies réuni, le vendredi 28 février 2020, a adopté à l'unanimité des quinze (15) membres la résolution portée par le Niger, plume du Conseil sur la question, renouvelant ainsi le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), jusqu'au 31 décembre 2020.

En prélude à ladite adoption, le Niger a facilité et dirigé les négociations qui ont permis à l'aboutissement d'un texte consensuel entre les membres du Conseil.

Il faut rappeler que les différentes résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU notamment les 1876 (2009), 2030 (2011), 2048 (2012), 2092 (2013), 2103 (2013), 2157 (2014), 2186 (2014), 2203 (2015), 2267 (2016), 2343 (2017) et 2404 (2018), et la résolution 2458 (2019), ont toutes réaffirmé le ferme attachement du Conseil à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Guinée-Bissau, et insisté sur le fait que c'est avant tout aux autorités bissau-guinéennes qu'il incombe d'assurer la stabilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire, tout en soulignant qu'il importe que le pays prenne en main la mise en œuvre d'initiatives inclusives en matière de politique, de paix et de sécurité.

Après l'adoption de ladite résolution, SEM Abdou ABARRY, Représentant Permanent du Niger auprès des Nations Unies déclare que C'est à juste titre que mon pays accueille favorablement l'adoption de cette résolution, que nous estimons équilibrée, ce faisant, le Conseil envoie un bon signal aux acteurs politiques de la Guinée-Bissau et fait preuve de soutien à la CEDEAO et au Groupe des Cinq dans leurs efforts pour rétablir la stabilité dans le pays.

En effet, souligne-t-il, la situation politique en Guinée Bissau, pour le moins qu'on puisse dire est préoccupante. C'est pourquoi la CEDEAO, sous la Présidence du Niger, reste

entièrement mobilisée pour une sortie heureuse de la crise. Suite aux dernières élections et toutes les péripéties qui ont suivi, la communauté internationale a appris l'investiture de M. Embaló Cissoko.

Le Niger invite l'ensemble de la classe politique à privilégier l'esprit de fairplay et œuvrer prioritairement pour une réconciliation nationale, gage d'une résolution pacifique de la crise politique chronique qui a un impact dévastateur sur la situation socio-économique sur le pays ».

Les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau doivent rester déterminés à faire appliquer les Accords de Conakry et la feuille de route de la CEDEAO a ajouté l'ambassadeur Abdou Abarry. Ils doivent également œuvrer au maintien du régime des sanctions, conformément à l'esprit des débats du Sommet extraordinaire des Chefs d'État et gouvernement de la CEDEAO du 9 février 2020, afin d'encourager les belligérants à placer l'intérêt suprême des filles et des fils du pays au dessus de tout car ceci est en réalité l'unique leitmotiv desdites sanctions.

Avec l'extension du mandat du BINUGBIS jusqu'au 31 décembre 2020, et la prolongation du mandat de la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIC), c'est une chance qui est donnée aux acteurs politiques de résoudre leur différend à travers le dialogue.

Pour cela, le Niger réitère ici l'appel de l'Union Africaine, pour une mobilisation collective de la communauté internationale, notamment l'ONU et l'Union Européenne, pour apporter davantage un soutien financier à cette mission afin de lui permettre de poursuivre ses opérations jusqu'à ce que les forces nationales de défense et de sécurité soient en mesure d'assurer la sécurité dans le pays ».

Expliquant les motivations de son vote, la Russie a indiqué que le réexamen du régime de sanctions prévu six mois après cette adoption, devrait aboutir à la levée desdites sanctions du fait du retrait des Forces de Défense et de Sécurité Bissau-guinéennes de la scène politique.

Il s'agit donc de n'en point douter d'une importante avancée s'agissant de la crise guinéenne. La diplomatie nigérienne, plume du Conseil de sécurité sur cette question usera de tous les moyens diplomatiques afin que le peuple guinéen, tant meurtri, puisse jouir à nouveau des retombées d'une situation politique apaisée et d'une paix retrouvée.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Président en exercice de la CEDEAO, Monsieur Issoufou Mahamadou a fait du retour à la paix et à la stabilité dans ce pays, une des priorités de son mandat à la tête de la CEDEAO.



Les menaces actuelles sur le Niger sont le terrorisme et la criminalité organisée.

La situation en Libye, au Mali et au Nigéria où sévissent des organisations terroristes, notamment l'Etat Islamique, AQMI et Boko Haram, l'atteste. Ces organisations terroristes sont, par ailleurs, étroitement liées, aux organisations de trafic de drogues, d'armes, de cigarettes, de trafic humain etc... A ces menaces s'ajoutent les conflits intercommunautaires, notamment entre agriculteurs et éleveurs, le grand banditisme, en particulier les coupeurs de route, et des risques récurrents comme les inondations et les sécheresses entraînant des crises humanitaires de plus ou moins grande ampleur.

Lorsqu'il était en charge de la Sécurité publique, le Ministre Mohamed Bazoum a déployé des grands moyens pour faire face aux menaces et risques pré cités. Il a mis sous la supervision du Président de la République, Chef de l'Etat et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, un accent particulier sur le lien qui existe entre sécurité, démocratie et développement ; effectué un recrutement massif dans les différents corps et assuré le redéploiement des FDS dans les zones sensibles, notamment Nord Tillabéry, les sites pétroliers et la région de Diffa ; mis les Forces de Défense et Sécurité dans les conditions nécessaires à l'accomplissement de leur mission et secouru efficacement les populations chaque fois que la situation l'exige.

Pour renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité en ressources humaines et matérielles, pour améliorer leurs conditions de vie et de travail, le Gouvernement a dû mobiliser plus de 650 milliards. C'est pourquoi, en dépit d'une situation sécuritaire régionale dégradée, le Niger continue à être un îlot de paix et de sécurité ; organisé des patrouilles mixtes régionales et départementales, avec près de 800 véhicules qui circulent nuit et jour ; etc.

De même, les initiatives comme la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la Stratégie Développement Sécurité au Sahel (SDS Sahel Niger) doivent bénéficier du soutien et des moyens nécessaires à leurs actions.

Par ailleurs, le Niger est très fortement engagé dans la lutte contre la migration irrégulière. En novembre 2015, le Sommet entre l'Europe et l'Afrique sur la Migration à la Valette, a diagnostiqué la situation et a mis l'accent sur les causes profondes de la migration.

Il s'agit de l'insécurité, une des conséquences du terrorisme et du crime organisé (qui sévissent dans certaines régions notamment au Sahel et dans le Bassin du Lac Tchad) et de la pauvreté d'où les problèmes de développement que cela pose.

Pour le Chef de l'Etat, le Niger est très fortement engagé dans la lutte contre la migration irrégulière pour deux raisons. « La première raison est morale parce que le dirigeant africain que je suis, trouve insupportable que des milliers d'africains viennent mourir dans le désert et en Méditerranée. Donc je me suis engagé très fortement pour cette raison-là, pour mettre fin à ce fléau. »

« Mais aussi le Niger est fortement engagé pour des raisons



sécuritaires parce que les passeurs qui amènent les migrants en Libye reviennent au Niger avec des armes, cela nous pose donc un problème de sécurité », a-t-il ajouté.

C'est pour cela que le Niger, un peu avant la rencontre de la Valette, a conçu un Plan de lutte contre la migration clandestine sur deux aspects : sécuritaire et développement économique et social, a expliqué le Président de la République.

L'aspect sécuritaire concerne le soutien à la justice et le renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité du Niger (pour mieux contrôler les frontières du pays et surveiller le territoire, apporter le soutien aux migrants) tandis que le volet "développement économique et social" permettra d'offrir des activités alternatives aux passeurs pour les inciter à abandonner cette activité criminelle, à se tourner vers des secteurs comme le tourisme, l'artisanat, l'agriculture ...

« Au Niger, nous sommes en train de travailler avec le HCR et l'OIM dans ce secteur.

Dans le cadre de son programme de lutte contre la migration irrégulière, qui est géré par l'agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), un peu plus de 2.200 personnes ont depuis lors été transportées par avion vers le Niger voisin, un pays relativement plus sûr que la Libye.

Là, dans une enceinte de la capitale, Niamey, ils attendent la chance d'être réinstallés dans un pays européen, dont le Royaume-Uni, ainsi que le Canada et les États-Unis.

Le renforcement du cadre juridique et institutionnel a permis de réduire le phénomène de la migration irrégulière. Ainsi, la loi relative à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants et la stratégie de lutte contre la migration irrégulière ont été adoptées. A cela s'ajoute la création de la Commission Nationale de coordination de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (CNLTIP/TIM), de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (l'ANLTIP/TIM) et des observatoires sur la migration dans les zones sensibles. Ces institutions ont mené des campagnes de sensibilisation portant essentiellement sur des thématiques en lien avec la migration des femmes et des enfants. Ces efforts ont contribué à réduire significativement

LE NIGER ET LE 33ème SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

TENU DU 9 AU 10 FEVRIER 2020 A ADDIS ABEBA



**RAPPORT
D'ACTIVITES**





33ème sommet de l'Union Africaine (UA)

9 AU 10 FEVRIER 2020
A ADDIS ABEBA

RAPPORT D'ACTIVITES

Le 33ème sommet de l'Union Africaine (UA) s'est tenu du 9 au 10 février au moment où le Niger, pays membre, est membre non permanent du conseil de sécurité des Nations Unies depuis janvier 2020. La résolution des conflits était le principal point inscrit à l'ordre du jour de ce sommet et cela ressort de la déclaration du nouveau président en exercice de l'UA, le Sud – africain Cyril Ramaphosa lorsqu'il disait que nous allons concentrer notre travail sur la résolution des conflits. Le Secrétaire Général des Nations Unies présent à ce sommet déclarait son soutien à l'initiative africaine s'agissant de la situation en Libye.

Malheureusement, la moitié des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont lieu en Afrique. Cette prévalence des conflits armés sur le continent a, même, conduit l'Union Africaine à s'engager en 2013 à mettre fin à toutes les guerres avant 2020. Cette initiative dénommée Faire taire les armes a été saluée et encouragée par le Conseil de Sécurité à travers un soutien unanime matérialisé par l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 2457 en 2019 pour appuyer les états africains en renforçant le soutien aux opérations de paix de l'Union Africaine.

Le Niger, pays membre de l'UA et pays sahélien vivant les conséquences de la crise libyenne, a marqué sa farouche volonté en tant que membre non permanent du conseil de sécurité des Nations Unies, depuis janvier 2020, à apporter toute sa contribution pour faire taire les armes à travers le monde en général et en Afrique caractérisée par la prévalence de ces conflits en particulier.

Ainsi, toutes les interventions du Niger au niveau du conseil de sécurité confortent cette volonté de faire taire les armes notamment en Afrique.

SITUATION EN LIBYE

S'agissant de la situation en Libye et des efforts internationaux et régionaux pour la résolution pacifique du conflit, gage de stabilité au Sahel, le Niger s'est indigné, en qualifiant de discriminatoire, le fait que les pays frontaliers ne soient pas suffisamment impliqués malgré les conséquences directes du conflit sur leur stabilité. En réponse, M. Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, a reconnu le leadership déterminant du Niger à travers sa présidence en exercice de la CEDEAO et l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel qui contribuent, à n'en point douter, à la sécurité internationale au sens large. A cet égard, il s'est dit favorable à une meilleure implication du Niger dans le processus de Berlin. La Chine et la Russie soutiennent déjà la position du Niger.

La récente reprise des hostilités s'est avérée un réveil brutal vis-à-vis de la complexité du conflit, exacerbé davantage par l'ingérence étrangère et la violation continue et manifeste de l'embargo sur les armes. Le Niger a condamné avec rigueur cet état de fait caractérisé par une détérioration dangereuse de la situation humanitaire dans le pays, tout en insistant sur le fait que sans une solution politique à la crise libyenne, le Sahel restera exposé aux affres du terrorisme.

Dans ses positions au Conseil de Sécurité, le Niger a réitéré la demande de l'Union Africaine pour un cessez-le-feu entre toutes les parties, la désignation d'un envoyé conjoint UA-ONU, le retour à un processus politique inclusif afin que les libyens puissent se parler entre eux, le respect de l'embargo sur les armes imposé et l'imposition de sanctions pour les contrevenants.

D'autre part, le Niger s'est aussi félicité de la tenue, à Alger le 23 janvier passé, de la réunion sur la Libye ayant regroupé les pays voisins et à laquelle l'Allemagne a participé. Cette réunion demeure un bon geste dans la recherche de l'inclusivité sur la question libyenne que le Niger, a toujours demandé.

Le Niger a, également, invité le Conseil à prendre en compte les conclusions de la réunion du comité de haut niveau de l'Union Africaine sur la Libye, tenue le 30 janvier 2020 à Brazzaville. Le Niger a encouragé les parties libyennes à privilégier le dialogue et à proscrire toute ingérence extérieure dans leurs affaires.

SITUATION EN R. CENTRAFRICAINE

L'enjeu principal pour l'année 2020 reste l'organisation des élections présidentielles dont la bonne marche requerrait de la part de toute la classe politique le respect du chronogramme d'action établi par l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E.). Vu le retard accusé dans le désarmement, prévu par l'Accord de paix signé le 6 Février 2019 à Bangui, les élections générales de Février 2020 pourraient entraîner une escalade de violences juste un (1) an après la signature de l'Accord.

Depuis la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA), la situation en RCA a connu une amélioration croissante marquée par le redéploiement effectif de l'autorité de l'État dans plusieurs localités ou préfectures et par l'opérationnalisation effective de la première phase de formation des unités spéciales mixtes de sécurité (USMS).

Malgré ces avancées, plusieurs défis demeurent. Il faut noter des pertes en vies humaines suite aux massacres de l'Ouham-Pende en mai 2019, les affrontements entre les éléments du Front Populaire pour le Renouveau de la Centrafrique (FPRC) et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) en septembre 2019, les affrontements entre les éléments de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et les FACAs en novembre 2019, ainsi qu'entre les éléments du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) et les FACAs.

Sur le plan humanitaire, la RCA a vu le retour de 357 000 réfugiés et personnes déplacées internes en 2019 – le HCR évalue ce nombre à 30 000 pour 2020. Il faut noter la persistance des trafics transfrontaliers d'armes et de ressources naturelles, les violences sexuelles, le contrôle d'une partie du territoire du pays par les groupes armés et diverses violations des droits de l'homme.

Le régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité de l'ONU a été renouvelé, le 31 janvier 2020, avec une reconduction de l'embargo sur les armes de six mois. Le groupe d'experts de l'ONU sur la RCA et plusieurs membres du Conseil de sécurité appellent à une coordination régionale entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la MINUSCA et les

pays voisins pour consolider le processus de paix et le renforcement des capacités des institutions nationales.

Il convient de noter que le Niger a assuré la présidence du Comité des sanctions sur la RCA au niveau du conseil de sécurité.

LE SAHEL

Dans l'exercice de son mandat au Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Niger s'est activement saisi de la situation en Libye et au Sahel, caractérisée par une recrudescence dévastatrice des attaques terroristes. Avec la Belgique, le Niger est co-plume du Conseil de Sécurité sur le renouvellement du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

A ce titre, les plaidoyers du Niger mettent l'accent sur : son soutien à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) ainsi qu'au Plan de soutien dont l'objectif global consiste à compléter cette Stratégie et à s'appuyer sur les progrès réalisés ; la nécessité d'octroyer à l'UNOWAS, un mandat plus robuste prenant en compte les enjeux contemporains du Sahel à savoir le terrorisme et les conflits intercommunautaires ; l'importance d'un bureau de liaison de l'UNOWAS auprès de la CEDEAO ; l'amélioration de la coordination entre les différentes agences des Nations Unies, notamment entre UNOWAS et UNOCA ; et la nécessité de doter l'UNOWAS de moyens adéquats en matière de ressources humaines, matérielles et financières.



MINUSMA

L'intégrité des territoires est menacée par des actes terroristes d'une rare cruauté, orchestrés par des personnes dont on ignore les véritables motivations. Après le Mali et le Burkina Faso, le Niger a perdu en un mois plus de 174 soldats dans trois différentes attaques sur sa frontière nord avec le Mali. Cela dénote de la gravité du conflit asymétrique face auquel les États du Sahel s'évertuent à exercer leur légitime défense avec le soutien des forces internationales alliées.

Plus que jamais, le Sahel a besoin de la solidarité et de l'action concrète de la communauté internationale afin d'éviter que les avancées démocratiques enregistrées ne soient contrariées par les activités criminelles des groupes armés terroristes qui sapent le fondement même de l'État.

A cet égard, le Niger a salué, durant les séances du Conseil sur la MINUSMA, les conclusions du sommet de Pau qui ont marqué un tournant dans la lutte antiterroriste, en redéfinissant clairement les objectifs et les termes de l'organisation d'une coalition internationale qui va regrouper la France, les pays du G5 Sahel, l'Union Africaine, l'Union Européenne et tout autre partenaire voulant y participer.

Le Niger a appelé la Communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à faire preuve de plus d'empathie à travers des actions concrètes et à s'adjoindre à cette dynamique – tout en saluant les efforts de la MINUSMA et en soutenant sa stratégie visant à accroître sa mobilité et son soutien aux populations du centre. Le Niger a réitéré son soutien à la deuxième priorité stratégique énoncée dans la résolution 2480 relative au renouvellement du mandat de la MINUSMA, qui nécessite un appui aux autorités maliennes dans leurs efforts pour protéger les civils dans le centre du pays.

Le Niger a salué et encouragé les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger notamment dans les domaines des réformes politiques et institutionnelles; des questions de défense et de sécurité; de la promulgation de l'ensemble des textes constituant le cadre juridique et institutionnel de la zone de développement du Nord du Mali; de la

mise en place d'un Fonds de développement durable doté de 72 millions de dollars américains ; et de la réconciliation nationale avec la promulgation de la loi d'entente nationale et le début des auditions des victimes en décembre 2019.

Le Niger a, également, salué l'élargissement de l'arrangement technique tripartite (MINUSMA, Union Européenne, et Force Conjointe du G5 Sahel) aux autres zones d'opérations et aussi rappelé pour une question d'efficacité, la nécessité d'associer préalablement la Force Conjointe quant à l'acheminement des soutiens qui lui sont destinés mais aussi de renforcer le mandat de la MINUSMA. Le Niger a proposé que cet acheminement soit fait à travers les canaux des organes de l'ONU existants déjà dans les pays concernés.

Dans le même ordre d'idée, le Niger a invité la communauté internationale, particulièrement les Nations Unies à prendre en compte les conclusions du sommet de la CEDEAO, à Abuja, qui a adopté un plan d'action 2020-2024 avec une dotation initiale, des pays membres, de 2,3 milliards de dollars dont 1 milliard sur fonds propres.

GUINÉE BISSAU

Le Conseil de Sécurité des Nations unies réuni, le vendredi 28 février 2020, a adoptée à l'unanimité des quinze (15) membres la résolution portée par le Niger, plume du Conseil sur la question, renouvelant ainsi le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), jusqu'au 31 décembre 2020.

En prélude à ladite adoption, le Niger a facilité et dirigé les négociations qui ont permis à l'aboutissement d'un texte consensuel entre les membres du Conseil.

Il faut rappeler que les différentes résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU notamment les 1876 (2009), 2030 (2011), 2048 (2012), 2092 (2013), 2103 (2013), 2157 (2014), 2186 (2014), 2203 (2015), 2267 (2016), 2343 (2017) et 2404 (2018), et la résolution 2458 (2019), ont toutes réaffirmé le ferme attachement du Conseil à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Guinée-Bissau, et insisté sur le fait que c'est avant

tout aux autorités bissau-guinéennes qu'il incombe d'assurer la stabilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire, tout en soulignant qu'il importe que le pays prenne en main la mise en œuvre d'initiatives inclusives en matière de politique, de paix et de sécurité.

Après l'adoption de ladite résolution, SEM Abdou ABARRY, Représentant Permanent du Niger auprès des Nations Unies déclare que C'est à juste titre que mon pays accueille favorablement l'adoption de cette résolution, que nous estimons équilibrée, ce faisant, le Conseil envoie un bon signal aux acteurs politiques de la Guinée-Bissau et fait preuve de soutien à la CEDEAO et au Groupe des Cinq dans leurs efforts pour rétablir la stabilité dans le pays.

En effet, souligne-t-il, la situation politique en Guinée Bissau, pour le moins qu'on puisse dire est préoccupante. C'est pourquoi la CEDEAO, sous la Présidence du Niger, reste entièrement mobilisée pour une sortie heureuse de la crise. Suite aux dernières élections et toutes les péripéties qui ont suivi, la communauté internationale a appris l'investiture de M. Embaló Cissoko.

Le Niger invite l'ensemble de la classe politique à privilégier l'esprit de fairplay et œuvrer prioritairement pour une réconciliation nationale, gage d'une résolution pacifique de la crise politique chronique qui a un impact dévastateur sur la situation socio-économique sur le pays ».

Les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau doivent rester déterminés à faire appliquer les Accords de Conakry et la feuille de route de la CEDEAO a ajouté l'ambassadeur Abdou Abarry. Ils doivent également œuvrer au maintien du régime des sanctions, conformément à l'esprit des débats du Sommet extraordinaire des Chefs d'État et gouvernement de la CEDEAO du 9 février 2020, afin d'encourager les belligérants à placer l'intérêt suprême des filles et des fils du pays au dessus de tout car ceci est en réalité l'unique leitmotiv desdites sanctions.



Avec l'extension du mandat du BINUGBIS jusqu'au 31 décembre 2020, et la prolongation du mandat de la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIG), c'est une chance qui est donnée aux acteurs politiques de résoudre leur différend à travers le dialogue.

Pour cela, le Niger réitère ici l'appel de l'Union Africaine, pour une mobilisation collective de la communauté internationale, notamment l'ONU et l'Union Européenne, pour apporter davantage un soutien financier à cette mission afin de lui permettre de poursuivre ses opérations jusqu'à ce que les forces nationales de défense et de sécurité soient en mesure d'assurer la sécurité dans le pays ».

Expliquant les motivations de son vote, la Russie a indiqué que le réexamen du régime de sanctions prévu six mois après cette adoption, devrait aboutir à la levée desdites sanctions du fait du retrait des Forces de Défense et de Sécurité Bissau-guinéennes de la scène politique.

Il s'agit donc à n'en point douter d'une importante avancée s'agissant de la crise guinéenne. La diplomatie nigérienne, plume du Conseil de sécurité sur cette question usera de tous les moyens diplomatiques afin que le peuple guinéen, tant meurtri, puisse jouir à nouveau des retombées d'une situation politique apaisée et d'une paix retrouvée.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Président en exercice de la CEDEAO, Monsieur Issoufou Mahamadou a fait du retour à la paix et à la stabilité dans ce pays, une des priorités de son mandat à la tête de la CEDEAO.

COMMISSION DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

La Commission de consolidation de la paix (CCP) a été créée suivant résolutions 60/180 et 1645 (2005) du 20 décembre 2005 de l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies. C'est un nouvel organisme consultatif intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies qui soutient les efforts de paix dans des pays sortant d'un conflit. La commission a pour but de proposer des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement d'après conflit, de réunir tous les acteurs compétents et de mobiliser des ressources.

Les résolutions 60/180 et 1645 (2005) donnent à la CCP le mandat suivant :

- réunir tous les intéressés afin qu'ils mobilisent des ressources, proposer des stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix et du relèvement après les conflits et donner des avis en la matière » ;

- et faire des recommandations et donner des renseignements afin d'améliorer la coordination entre tous les intéressés au sein du système des Nations unies et en dehors, définir les pratiques optimales, aider à obtenir un financement prévisible pour les premières activités de relèvement et prolonger la période de mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'entreprise de relèvement au lendemain d'un conflit.

La présidence de la Commission de Consolidation de la paix des Nations unies est assurée par le Canada. D'ores et déjà, le Niger, remplaçant la Côte d'Ivoire comme membre pour un mandat de deux (2) ans, joue, déjà, son rôle.

Le Canada annonce déjà les couleurs afin de marquer sa présidence avec des réalisations concrètes sur le terrain par la mise en œuvre de projets spécifiquement orientés vers les jeunes.

Une réunion s'est tenue, à New York, entre les Représentants permanents des pays du G5 Sahel et l'Ambassadeur du Canada. Suite à cette réunion, il a été proposé que le Canada prenne part au prochain Sommet du G5 Sahel prévu à Nouakchott et à la 6ème Réunion de la Plateforme ministérielle de coordination de Stratégies pour le Sahel prévue à Niamey.

La présidence de la commission manifeste son intérêt quant au Sahel et aux priorités s propres à chaque pays du G5 Sahel.

C'est également dans la même logique que le Président de la Commission (Canada) a organisé le 10 février un déjeuner, en marge du 33ème sommet de l'UA, sur le thème « consolidation de la paix et la sécurité économique.

La nouvelle présidence de la commission marque sa volonté de placer le Sahel et l'Afrique au centre des priorités de son mandat. C'est pourquoi, la mission permanente du Niger au conseil de sécurité propose t – elle aux Hautes autorités de notre pays d'accompagner le Canada dans la mise en œuvre de sa volonté affichée de faire du Sahel et de l'Afrique des priorités pour son mandat.



SECURITE :

LE NIGER A TENU ET TIENT BON

L'armée nigérienne est l'une des plus vaillantes de l'Afrique. Elle a de plus en plus été renforcée en puissance de feu, et elle est engagée depuis quelques années sur plusieurs fronts, aux frontières ouest (avec le Mali), nord (avec la Libye et l'Algérie) et sud-est (avec le Nigeria), contre des groupes terroristes très mobiles, organisés et bien armés.

En dépit du contexte d'insécurité généralisé dans la zone sahélienne, depuis la dislocation de la Libye, l'armée nigérienne arrive vaillamment à défendre le territoire national et à sécuriser les populations et leurs biens sur l'étendue du pays.

Le pays a, certes, connu des jours sombres relativement aux attaques terroristes, mais les FDS assument pleinement leurs missions avec dignité et honneur. Le remaniement intervenu au niveau de la chaîne de commandement et la dotation des FDS en matériels de guerre ultra performants ont déjà apporté les résultats escomptés avec une baisse sensible des attaques terroristes.

L'événement malheureux qui a abouti à la barbarie de Kouré récemment est certes affligeant et choquant mais aucun pays ne saurait être à l'abri de cette folie meurtrière de ces individus sans foi ni loi qui ont volontairement choisi de semer la mort et la désolation à travers le monde.

Le Niger reste et demeure un pays sûr dans la sous-région qui rend un vibrant hommage à ses FDS et aux autres forces alliées qui se battent en consentant le sacrifice ultime pour préserver l'intégrité de son territoire et

assurer la sécurité de ceux qui y vivent.

L'analyse des contextes national, régional et international, associée aux vulnérabilités qui en découlent, amène à déduire que l'environnement de notre pays est caractérisé par l'interconnexion croissante de menaces et de risques ainsi qu'une imbrication de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure. Notre pays est confronté donc à des menaces et à des risques susceptibles de nuire à ses intérêts fondamentaux, vitaux et stratégiques. Les intérêts vitaux du Niger couvrent la pérennité des institutions constitutionnelles, la sauvegarde du territoire national et de son espace aérien, le libre exercice de la souveraineté du pays et la protection de l'intégrité physique et morale de ses citoyens. Les intérêts stratégiques du pays concernent essentiellement le maintien de la paix dans la sous-région, la promotion de l'image du pays sur la scène internationale et la préservation des espaces essentiels à l'activité économique du pays (notamment l'exploitation de l'uranium et du pétrole) et à la liberté des échanges.

Depuis plusieurs années, le Niger est confronté aux mêmes défis dont notamment des menaces que font peser, sur le pays, les organisations terroristes et criminelles, du défi du changement climatique et, bien sûr, de celui, permanent, de la construction nationale.

Le ministre de la défense nationale, le Pr Issoufou Katambé, au nom du Président de la République, SEM Issoufou Mahamadou, rassure la communauté internationale que le Niger reste et demeure ce paisible pays où ceux qui y vivent peuvent vaquer à leurs occupations en toute sécurité.



D'ailleurs dans un de ses discours à la Nation, le Président de la République, Chef de l'Etat, Issoufou Mahamadou a indiqué que « Je sais combien vous tenez à la paix et à la sécurité du pays. Je sais avec quelle ferveur vous priez jour et nuit pour les consolider. Le Gouvernement, quant à lui, y a travaillé tout au long de l'année 2017. C'est ainsi qu'il y a consacré 15% des ressources budgétaires. Il s'est efforcé de recruter, de former, d'entraîner, d'équiper nos soldats qui sont, aujourd'hui, parmi les meilleurs de la sous-région. Il a joué un rôle actif dans la mutualisation des capacités opérationnelles et de renseignement des pays de la sous-région, dans le bassin du Lac Tchad comme dans le Sahel », « Nos forces de défense et de sécurité ont tenu et tiennent, avec honneur, leur place dans la Force Mixte Multinationale qui opère dans le bassin du Lac Tchad comme dans la Force Conjointe récemment mise en place par le G5-Sahel ».

Le Président Issoufou a également affirmé que le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme de montée en puissance des forces de défense et de sécurité, notamment à travers la création des infrastructures militaires partout où cela est nécessaire, l'objectif étant d'être capable, à terme, de faire face à toute menace, quelle qu'elle soit, et donc d'assurer nous-mêmes la sécurité de notre vaste pays.

Notons que, la vision du Niger en matière de sécurité a fini par faire école dans la sous-région et au-delà. Pour preuve, elle a été adoptée par des organisations d'intégration comme la CEDEAO, l'Union Africaine, le CEN-SAD, la CBLT au fil des rencontres régulières portant sur le sujet.

En dépit de tous ces efforts, les menaces persistent et peuvent même s'aggraver dans l'avenir à travers notamment une alliance renforcée de groupes terroristes, de rébellions armées ou d'organisations criminelles. C'est en tenant compte de tous ces facteurs que, pour ce quinquennat les Autorités de la 7ème République envisagent : La redéfinition et la mise en œuvre d'une politique de sécurité nationale tenant compte des dimensions politique, économique, psychologique et militaire.



PANDEMIE DU COVID – 19



CLAIRVOYANCE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Percevant la fulgurante vitesse à laquelle se propage la pandémie du Covid – 19 à travers le monde, le Président de la République anticipe en initiant des mesures afin de protéger ses populations contre cette terrible maladie à coronavirus qui ignorent les frontières. Ainsi, la 1ère mesure prise, dès le 13 mars 2020 au moment où le Niger n'enregistrait aucun cas déclaré positif au Covid – 19, est l'annulation des réunions internationales prévues à Niamey telles que la célébration du cinquantenaire de l'OIF et la conférence ministérielle de l'OCI.

Dans une adresse solennelle à la Nation, le 17 mars 2020, le président de la République, pour prévenir et contenir la propagation du Covid – 19 dans notre pays, décide, entre autres, de :

- ☀ la fermeture des aéroports internationaux du Niger pour une durée de deux (2) semaines renouvelable à compter du 19 mars 2020 ;
- ☀ la fermeture de toutes les frontières terrestres pour une durée de deux (2) semaines renouvelable à compter du 19 mars 2020 ;
- ☀ la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une durée de deux (2) semaines renouvelable à compter du 20 mars 2020 ;
- ☀ la fermeture des bars, des boîtes de nuit, des salles de cinéma et des lieux de spectacle à compter du 18 mars 2020 ;
- ☀ l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes ;
- ☀ respect de la distanciation sociale ;
- ☀ de l'institution des mesures d'hygiène obligatoires dans les marchés, magasins, restaurants, services publics et privés ;
- ☀ la gratuité du diagnostic et de la prise en

charge des éventuels cas confirmés ;

- l'allocation d'une somme de un (1) milliard de francs sur le budget national dans le cadre du plan d'urgence.

Diriger c'est prévoir, toutes ces mesures ont été édictées pour prévenir et le cas échéant contenir la propagation du virus car le Niger n'a enregistré son 1er cas déclaré que le 19 mars 2020.

Le 27 mars 2020, le Président de la République s'adresse, encore, à son peuple, malheureusement, cette fois – ci, le Niger enregistre dix (10) cas confirmés dont un (1) mort. Les mesures annoncées sont à la hauteur de la situation, le Président de la République proclame l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national à compter du 27 mars 2020.

Aussi, le Président de la République décide de :

- ☀ l'instauration d'un couvre – feu à Niamey et de son isolement afin de protéger les autres régions du pays qui sont, encore, épargnées ;
 - ☀ l'adoption du protocole de prise en charge ;
 - ☀ l'augmentation des capacités d'accueil hospitalier de réanimation ;
 - ☀ renforcement de la protection du personnel de santé ;
 - ☀ l'augmentation des capacités de confinement des cas suspects ;
 - ☀ recrutement de 1500 agents de santé ;
 - ☀ la recherche active des cas suspects et le renforcement des tests notamment à travers l'aménagement de centres de test dans chaque chef – lieu de région et dans certains chefs – lieux de départements très isolés.
- Toutes ces mesures édictées pour prévenir et contenir la propagation du Covid – 19 sont assorties des mesures d'accompagnement pour





QUELQUES CHIFFRES

COVID-19

A LA DATE DU **06**
Avril

770 Cas Positifs

561 Cas Guéris

171 Traitements encours

198 Cas décédés

TAUX DE GUERISON : 78,85%

soutenir les opérateurs économiques et des mesures sociales pour soutenir les personnes vulnérables.

Le Niger, à la date du 06 avril 2020, enregistre 770 cas déclarés positifs au Covid – 19 dont 561 guéris, 171 en cours de traitement et 38 décès.

Même si la lutte contre cette terrible maladie se caractérise par un taux de guérison satisfaisant dans notre pays (72,85%) pour le moment, la situation pourrait s'aggraver du fait de la fragilité de notre système sanitaire et de la faiblesse de notre économie.

Ainsi, le Niger en inscrivant la lutte pour prévenir et contenir la propagation inquiétante de la pandémie du Covid – 19 dans un plan national de riposte compte sur la solidarité internationale afin de réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre dudit plan. D'ailleurs, dans le cadre de cette solidarité internationale, le Président de la république plaide t – il l'annulation de la dette des pays africains afin de leur permettre de lutter efficacement contre cette pandémie, une pandémie qui ignore les frontières et qui est une menace pour le système sanitaire mondial tant qu'elle sévit dans un coin du monde. La lutte contre la pandémie du Covid – 19 doit, donc, faire l'objet d'une synergie d'actions à travers le monde afin de rendre effective la solidarité internationale à même de permettre aux pays en voie de développement de franchir les obstacles qui se dressent contre eux s'agissant de la lutte contre cette pandémie. Le Covid – 19 doit être globalement et en même temps éradiqué du monde sinon sa présence dans n'importe quel coin du monde expose l'humanité à une deuxième vague de la pandémie.

AMBASSADOR FATIMA KYARI MOHAMMED

Représentante de l'union africaine à l'ONU

Permanent Observer Mission of the African Union to the United Nations



INTERVIEW



1. Excellence Madame la représentante, vous représentez l'UA auprès des Nations-Unies, quelle est votre agenda au sein de cette instance et quelles sont les priorités de l'UA à l'ONU ?

En ma qualité de représentante de l'UA auprès des Nations-Unies, mon mandat consiste principalement à être le porte-parole de notre Organisation Continentale au sein de l'ONU. Il s'agit d'assurer une présence permanente au sein des organes décisionnels de cette dernière afin d'exposer, d'expliquer et de plaider en faveur des positions de l'UA, de manière à préserver les intérêts collectifs de l'Afrique, que ce soit en matière de paix et de sécurité, ou de questions de développement.

Pour ce faire, notre feuille de route s'appuie essentiellement sur l'unité de la voix africaine, qui demeure un atout majeur. Ma mission est de veiller à ce que le groupe africain au sein de l'Assemblée Générale ou le Groupe des A3 au sein du Conseil de Sécurité, s'expriment d'une seule voix sur toutes les questions se rapportant de façon directe ou indirecte à l'Afrique. Les positions communes étant généralement arrêtées par les Organes de

l'UA, y compris au niveau du Sommet, il nous appartient ici de concevoir les stratégies de leur mise en œuvre dans la perspective d'assurer l'aboutissement des demandes et exigences Africaines.

Les priorités de l'UA à l'ONU sont multiples et varient selon le portefeuille auquel on se réfère. Faire taire les armes en Afrique, figure à présent comme l'une des priorités principales. Mais, étant donné le lien intrinsèque entre sécurité et développement, notre action vise en parallèle à favoriser le développement durable de l'Afrique, en partenariat avec les Nations Unies.

La relation entre l'UA et l'ONU sont parvenues au fil des ans, à tisser un partenariat stratégique, leur permettant de travailler en étroite collaboration et de conjuguer leurs efforts pour mieux répondre aux multiples défis qui se dressent sur le chemin de la stabilité et du développement de notre continent.

Mais permettez-moi de dire que, la priorité des priorités demeure de redonner à l'Afrique la place qui lui revient de droit dans le concert des Nations. Et comme vous le

savez, la réalisation de cet objectif doit passer inévitablement par la correction de l'injustice historique infligée à notre continent en matière de représentation notamment au sein du Conseil de Sécurité.

2. Depuis un certain temps, nous constatons une coordination dans les positions prises du groupe des membres Africains non-permanents du Conseil de Sécurité (A3). En plus, il y a une constance dans plusieurs déclarations des A3 au sein du Conseil de Sécurité. Quelle signification peut-on donner à cette coordination ?

D'abord, j'aimerais souligner que la coordination des travaux des A3 demeure l'une de mes priorités stratégiques en tant que Représentante de l'UA auprès de l'ONU. Comme vous l'avez souligné, des progrès indéniables ont été enregistrés ces derniers temps, en termes de préservation de l'unité des A3 qui se manifeste à travers multiples formes (discours conjoints, négociation des projets de résolution en groupe, initiation de réunions de manière conjointe, et autres initiatives). Je tiens à rendre un hommage appuyé aux membres actuels (Niger, Afrique de Sud et Tunisie) pour leurs efforts inlassables au service de la paix et de la stabili-

té en Afrique, sans bien évidemment oublier de reconnaître aussi l'important héritage légués par les membres précédents, notamment la Côte d'Ivoire, la Guinée-Equatoriale et l'Ethiopie qui ont fait un travail remarquable aussi.

Cette coordination et cette unité des A3 illustrent parfaitement la maturité politique de notre Continent qui, en dépit de l'injustice historique qu'on continue de lui imposer, démontre bien qu'il ne compte pas céder devant ces obstacles et qu'il mène, dans l'unité, son chemin vers la paix et la stabilité. Nos membres ont, en effet, vite compris que leur force réside dans leur unité, car contrairement aux autres, les membres Africains sont porteurs d'un mandat émanant de la plus haute instance décisionnelle de l'UA ; en l'occurrence le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Bien sûr, ces efforts sont en cours. Nous reconnaissons que davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer la coordination non seulement ici à New York, mais aussi avec Addis Ababa.

Il est très important que nos Membres africains soient pleinement conscients de leur force et de leur capacité d'influence décisive en Groupe. En d'autres termes, s'ils sont unis dans la défense et la promotion des positions de l'UA au sein du Conseil de Sécurité, le Groupe A3 peut acquérir de facto un "droit de veto" sur toutes les questions concernant l'Afrique au Conseil.

Bien sûr, ces efforts sont en cours. Nous reconnaissons que davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer la coordination non seulement ici à New York, mais aussi avec Addis

3. Madame la Représentante, parlez-nous de la dernière retraite que vous avez organisé à l'intention des Membres Africains du Conseil de Sécurité.

Cette retraite participe de l'objectif d'assurer une continuité entre les membres africains sortants et leurs successeurs au sein du Conseil de Sécurité. En effet, des efforts considérables ont été déployés par les membres précédents conjointement avec notre mission, afin de forger et de maintenir une unité, pratiquement sur toutes les questions africaines inscrites sur l'agenda du Conseil de Sécurité. A l'approche de la fin de leur mandat, nous avons estimé primordial de préserver non seulement cette unité, mais aussi de promouvoir un partage des expériences acquises entre les membres sortants et leurs successeurs afin de mieux préparer les nouveaux membres à servir au sein du Conseil. Il était également question d'explorer les possibilités émergentes - tant au niveau fonctionnel qu'opérationnel - d'améliorer encore la coordination des A3 et de promouvoir l'impact collectif du Groupe sur l'agenda du Conseil. Les débats ont porté aussi sur une variété de questions clés allant des processus de prise de décision et des méthodes de travail du Conseil de Sécurité, du partenariat stratégique UA-ONU, à l'état actuel de la paix et de la sécurité en Afrique.

4. Excellence, St Vincent et les Grenadines, membre également non-permanent, affiche une tendance à s'aligner sur la position des A3. Est-ce qu'on tend vers un élargissement de ce Groupe ? Et jusqu'où cela pourrait se faire ?

L'alliance de SVG avec les A3 est une source de fierté pour nous tous. Notre satisfaction est d'autant plus immense que ce soutien supplémentaire nous vient d'une région qui est nous est très chère et qui garde des liens historiques avec l'Afrique.

Il est important à retenir ici que c'est bien l'unité des A3 qui crée des opportunités d'alliances comme celle qu'on voit maintenant avec SVG. C'est pourquoi, il est impératif de préserver cette unité et de faire tout pour que l'Afrique s'exprime d'une voix unie, forte et cohérente au sein du Conseil de Sécurité. A cet effet, la Mission de l'UA auprès des Nations Unies ne ménagera aucun effort.

Addis Ababa.

Il est très important que nos Membres africains soient pleinement conscients de leur force et de leur capacité d'influence décisive en Groupe. En d'autres termes, s'ils sont unis dans la défense et la promotion des positions de l'UA au sein du Conseil de Sécurité, le Groupe A3 peut acquérir de facto un "droit de veto" sur toutes les questions concernant l'Afrique au Conseil.

Bien sûr, ces efforts sont en cours. Nous reconnaissons que davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer la coordination non seulement ici à New York, mais aussi avec Addis

Le Ministre Kalla Ankouraou lance un appel pressant au Conseil de Sécurité

pour que la Guinée Bissau ne retombe dans l'instabilité et ne devienne une base arrière des terroristes sévissant au Sahel.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a consacré la journée d'hier à une réunion sur la situation en Guinée Bissau. Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine, M. Kalla Ankouraou a pris part à cette séance.

Ainsi, dans l'allocution prononcée en cette occasion, le Ministre Kalla Ankouraou après avoir remercié Mme Rosine Sori-Coulibaly Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Guinée-Bissau et Cheffe du Bureau Intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUG-BIS), pour son excellent exposé sur la situation qui prévaut sur le terrain, a estimé « que le Niger qui assure cette année la présidence en exercice de la CEDEAO est, plus que jamais, disposé à contribuer aux efforts internationaux et régionaux pour la résolution pacifique de la crise bissau-guinéenne ».

Il a énuméré les actions conjuguées des partenaires internationaux, en particulier le Groupe des cinq organisations internationales (P5), à savoir l'Union Africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Union Européenne, les Nations Unies, qui ont contribué aux avancées significatives enregistrées ces dernières années en Guinée Bissau. « Ces avancées, a-t-il dit, ont permis la tenue des élections législatives et présidentielles, le 24 novembre pour le premier tour et le 29 décembre 2019, pour le second tour, dans des conditions jugées justes et équitables par la communauté internationale ».

Malgré cet optimisme, le Ministre Kalla Ankouraou a indiqué que « l'impasse politique née après les récentes présidentielles, suscite de plus en plus d'inquiétude. Désormais un éventuel scénario catastrophe n'est pas à écarter totalement ».

Pour avoir conduit plusieurs fois des missions d'accompagnement de la CEDEAO en Guinée Bissau, le Ministre Kalla Ankouraou a rappelé quelques éléments d'appréciation qui requièrent une plus grande attention.

Il s'agit entre autres de la crise Bissau guinéenne revêt aujourd'hui une forme institutionnelle plus que violente. La constitution et la loi électorale en vigueur comportent les germes de malentendus chroniques faisant place à toutes les interprétations partisans ; le Président de la République actuelle a fini son mandat légal depuis plus de 7 mois. Il n'est là que par la volonté de la CEDEAO qui l'a maintenu à travers une résolution prise au sommet de Juillet 2019 pour éviter un vide institutionnel ; le gouvernement actuel est issu des élections législatives de 2019. Il est dirigé par le PAIGC qui ne dispose pas à lui seul de la majorité absolue, ce qui le rend fragile



et l'activité de trafic et de stupéfiants dans ce pays est régulièrement indexée comme un des principaux facteurs de déstabilisation des institutions.

Pour éviter une nouvelle crise politique à ce pays, « le Niger réitère l'appel de la CEDEAO, demandant aux différents organes et institutions impliqués dans le processus électoral, de contribuer à la normalisation politique et institutionnelle du pays en finalisant, au plus tard le 15 février 2020 leurs travaux ».

En conclusion le Ministre Kalla Ankouraou a souligné que « le Niger réitère ici l'appel de l'Union Africaine, pour une mobilisation collective de la communauté internationale, notamment l'ONU et l'Union Européenne, pour apporter davantage un soutien financier à cette mission, afin de lui permettre de poursuivre ses opérations, jusqu'à ce que les forces nationales de défense et de sécurité soient en mesure d'assurer la sécurité dans le pays ; avant de lancer un appel pressant à ce Conseil, pour que nous œuvrions ensemble afin que la Guinée Bissau ne retombe dans l'instabilité et ne devienne une base arrière des terroristes sévissant au Sahel.

Les membres du Conseil de Sécurité ont tour à tour donné leurs appréciations par rapport à la situation en Guinée Bissau.

Pour le Représentant de Dominique républicaine, « le processus d'élection doit être examiné et félicité car les forces armées ont posé un acte exemplaire sur la séparation de l'armée et le processus démocratique. Nous exhortons le gouvernement à mettre en place une commission des droits de l'homme pour protéger les droits des citoyens.

Nous saluons une nouvelle politique d'homme et de femme qui va respecter le droit des femmes.

La sécurité alimentaire et la malnutrition est un grand défi pour le peuple de Guinée Bissau ».

Pour le Représentant de la Tunisie, « Nous saluons l'engagement des forces militaires à garantir le système démocratique en Guinée Bissau.

Après l'annonce des résultats et la crise qui a éclatée et qui pourrait continuer nous exhortons les deux parties concernées à prévaloir l'intérêt supérieur de la nation. Nous saluons le rôle efficace mené par la CEDEAO pour mettre en place un climat de paix et sécurité dans ce pays. Nous encourageons la promotion des femmes et des jeunes dans le système démocratique du pays. La Tunisie apprécie les efforts des autorités et les appelons à le soutenir pour lutter contre le trafic de drogue. Le manque de stabilité menace ce pays surtout pour le développement et ce retour en arrière pourrait avoir des conséquences.

Pour le Représentant de l'Allemagne, « nous nous félicitons de l'organisation des deux tours des élections, nous devons respecter les différents partis en mettant en place un système de médiation surtout par celui de la CEDEAO. Nous nous félicitons de l'implication des femmes dans le processus politique. Nous devons engager des poursuites contre la criminalité organisée, voilà pourquoi une coopération étroite en l'occurrence le rôle de la CEDEAO est importante. Le renouvellement du mandat de maintien de la paix est important et nous partageons l'avis du SG dans ce processus.

Pour le Représentant de France, « après une période de forte incertitude nous saluons la tenue des élections, je voudrais féliciter la CEDEAO actuellement présidée par le Niger pour son rôle. Les sanctions décidées par ce conseil ont été efficaces, le processus Guinée Bissau reste à être consolidé, la révision de la constitution doit être mise en place dans les plus brefs délais. La lutte contre le trafic de drogue doit être pris très au sérieux. La Guinée Bissau peut compter sur le soutien de la France pour un processus démocratique.

Pour le Représentant de l'Indonésie, « nous félicitons la population de la Guinée Bissau pour ce processus électoral, nous exhortons toutes les parties prenantes à une solution pacifique pour le transfert du pouvoir. L'instabilité a été trop duré et a mis en péril le développement de la Guinée Bissau. Nous avons besoin d'une réforme multi sectorielle et surtout garantir une démocratie étant donné que la moitié de la population vit au seuil de la pauvreté. Le pays est à un véritable tournant de son histoire, nous ne devons pas l'oublier et mettre en place une feuille de route, je partage l'avis du SG sur les réformes de la GB. A l'avenir nous devons nous assurer que les avancées obtenues avec des nombreux efforts ne doivent pas être hypothéqués ».



Pour le Représentant de Saint Vincent, « la situation en Guinée Bissau inquiète, nous félicitons le peuple de GB pour les élections et comme ça a été indiqué les résultats ont été contestés. Nous encourageons la Guinée Bissau à urgemment implémenté les réformes afin d'avancer dans la voie du progrès. Les améliorations sociales et économiques doivent être soutenues. Nous constatons que le trafic de stupéfiants reste encore, nous appelons la communauté internationale à continuer à soutenir la Guinée Bissau.

Pour le Représentant de la Chine, « deux tours d'élections ont été organisés et les résultats des élections restent contestés, nous exhortons les deux partis à résoudre leurs différents et nous pensons que la résolution de ce conflit reste africaine. Car nous appelons la communauté internationale à continuer à soutenir et accompagner le peuple de Guinée Bissau. La Chine soutient toutes les organisations engagées dans le processus de résolution de la crise ».

Pour le Représentant de l'Afrique du Sud, « c'est le Niger qui préside la CEDEAO en ce moment et salut la représentante de la GB. Je veux me concentrer sur 3 points.

1 la situation politique, nous tenons à féliciter le peuple pour les élections transparentes et crédibles, cela aidera le pays à poursuivre ces efforts sur la voie du développement. Nous devons penser à la suivre après le processus électoral. Le dévident démographique doit être exploité. Nous saluons le processus fort de la CEDEAO, nous encourageons les dirigeants de la CEDEAO à continuer le processus de médiation.

2 la criminalité organisée qui reste la menace, ce qui représente un danger pour ce pays et les voisins, nous saluons les efforts pour fournir le soutien sur la lutte contre le trafic de drogue. Nous soutenons une mise en place d'un processus pour le retrait des forces des Nations unies ».

Pour le Représentant des USA, « les deux tours des élections sont à féliciter, les USA continueront à soutenir la Guinée Bissau à renforcer la démocratie et le développement. Sur toutes ces priorités communes. Nous sommes préoccupés du trafic de drogue dans ce pays. Nous exhortons l'ONU a continué son soutien ».

Pour le Représentant de l'Estonie, « nous encourageons les deux parties à éviter des rhétoriques qui pourrait enflammer les deux parties. La participation des femmes et des jeunes dans le processus démocratique est cruciale. Nous sommes favorables par le travail de la représentante spécial. Une approche vers la consolidation de la paix doit être mise en place ».



Pour le Représentant du Vietnam, « voici les observations du Vietnam, nous saluons le travail des organisations internationales et saluons le peuple de GB pour leurs efforts de médiation. Nous attendons la fin du cycle électoral et le peuple GB doit être en mesure de pacifiquement résoudre leur différent.

Nous insistons sur l'importance de renforcer la lutte contre la drogue et surtout la participation des femmes et jeunes dans le processus électoral. Nous appelons les organisations et les ONU a travaillé à l'unisson pour mettre en place les activités de paix et de développement ».

Pour le Représentant de la Grande Bretagne, « le Niger a un rôle essentiel à jouer en tant que président en exercice de la CEDEAO, nous nous félicitons de la neutralité de l'armée dans le processus démocratique. Nous appelons toutes les partis à travailler ensemble et se concentrer comme le prévoit l'accord de Conakry. Nous félicitons Madame Coulibaly et vous pouvez compter sur notre soutien. Nous sommes favorables pour la retraite de l'ONU d'ici 2020. Nous devons les accompagner par le biais du représentant spécial du SG Mr Chambas même après le retrait de la force de maintien de la paix.

Pour le Représentant de la Russie, Nous sommes satisfaits de constater que la population a participé pacifiquement aux élections ce qui a été confirmé par les observateurs internationaux. L'achèvement du cycle électoral comme l'indique le SG et le pays pourra tourner la page surtout le passé. Nous appelons toutes les forces politiques à résoudre le différent pacifiquement. Les forces de l'armée ne se mêlent pas du processus électoral. La restructuration de la force de l'ONU, d'ici à la fin 2020. Nous

devons lutter contre la corruption et le trafic de stupéfiant ».

Pour le Représentant de la Belgique « La stabilité politique est essentielle pour le pays, nous appelons au dialogue et à la retenue, le suivi de la situation est essentiel, nous réitérons le plein soutien de la Belgique à la représentante de Guinée Bissau ».

Auparavant, l'ambassadeur de la Guinée Bissau à l'ONU a déclaré que

« les élections en Guinée-Bissau se déroulent toujours dans un environnement pacifique et cette fois-ci n'est pas différente. Comme d'habitude, les gens se sont rendus aux urnes de manière ordonnée et pacifique. Cependant, comme les résultats du second tour ont été contestés et que le processus est toujours en instance devant la Cour suprême de justice, la population reste calme et attend patiemment la décision finale des tribunaux, un organe de la souveraineté nationale. Le peuple de Guinée-Bissau mérite une clôture claire et positive du processus, afin qu'il puisse voir la lumière de l'espoir pour l'avenir de ses enfants.

Il a exhorté la communauté internationale à rester positive, « qu'après le règlement définitif du processus électoral, il y aura un nouveau départ pour la Guinée-Bissau et le nouveau mandat de l'ONU reconfiguré aura la possibilité de se concentrer davantage sur l'aide au programme de développement. Ce n'est qu'avec une paix durable et des institutions solides que nous pourrions atteindre les objectifs de développement durable. La Guinée-Bissau et son peuple méritent un nouveau départ, une nouvelle page et nous comptons sur l'appui constant de vous tous, membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale en général".



Chez

NIGER

TELECOMS

CONNECTION INTERNET

HAUT DÉBIT

NOUVEAUX TARIFS

Option	15 000 F Cfa	33 000 F Cfa	512	33 000 F Cfa	50 000 F Cfa	66 000 F Cfa	1024	70 000 F Cfa	85 000 F Cfa



Service Clientel 061
www.nigerTelecoms.net



Atelier régional de judiciarisation du champ des opérations de la FC-G5S, 3-6 décembre 2019 à Niamey, au Niger



Contribution du HCDH à la Newsletter de la Mission permanente du Niger

1



Le HCDH : mandat global, présence dans les pays du G5 Sahel

2



Le cadre de conformité sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire de la FC-G5S : fondements et approche

3



Mise en oeuvre du cadre de conformité par la FC-G5S : exemples d'activités menées ou en cours de mise en oeuvre

1

Le HCDH : mandat global, présence dans les pays du G5 Sahel

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) est la principale entité des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Son mandat consiste à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme, notamment à travers ses diverses présences sur le terrain.

Au Niger, le HCDH est présent depuis 2008 à travers le déploiement d'un conseiller en droits de l'homme au sein du bureau du coordonnateur résident de l'équipe de pays des Nations Unies. Le HCDH fournit notamment une assistance technique au Ministère de la justice dans le cadre de la coopération avec les mécanismes des droits de l'homme.

Le HCDH contribue également au renforcement des capacités en matière de droits de l'homme des institutions nationales telles que la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et les organisations de la société civile.

Le Gouvernement du Niger et le HCDH ont signé le 9 décembre 2019 un accord de siège pour l'ouverture d'un bureau à Niamey. Ce développement témoigne de l'engagement du Niger à renforcer encore davantage la promotion et la protection des droits de l'homme. À travers ce bureau, le HCDH sera en mesure d'accompagner les efforts entrepris en matière de réformes juridiques afin de mettre la législation nationale en conformité avec les obligations internationales du Niger, de renforcement de l'espace démocratique et civique, d'élaboration de politiques

en vue de la promotion des droits économiques et sociaux et de suivi de la situation des droits de l'homme, tenant compte de la situation sécuritaire dans le Sahel et le Bassin du Lac- Tchad.

En Mauritanie, il existe un Bureau Pays depuis 2010 suite à un accord de siège signé avec les autorités. Le Bureau apporte un appui en matière de renforcement de l'État de droit et de la protection des droits de l'homme. Il mène aussi des activités de renforcement des capacités des institutions nationales, comme la CNDH, le Commissariat pour les droits de l'homme, l'action humanitaire et les relations avec la société civile, ainsi que les ministères des droits humains, des affaires sociales et de la justice.

Au Tchad, le HCDH est présent depuis 2011, à travers un conseiller en droits de l'homme d'abord puis un Bureau Pays depuis septembre 2016 à la suite de l'accord de siège signé entre le HCDH et le Gouvernement de la République du Tchad. Le Bureau conseille et assiste le gouvernement tchadien dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies, programmes et mesures de promotion et de protection des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Il fournit également des services de conseil et d'assistance technique au gouvernement et aux partenaires pour la mise en œuvre des normes régionales et internationales en matière de droits de l'homme et surveille la situation des droits de l'homme dans tout le pays.

Au Mali, le HCDH dispose également d'une présence, qui contribue à la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme pour aider les autorités



maliennes dans leurs efforts de promotion et de protection des droits de l'homme, en particulier dans les domaines de la justice et de la réconciliation. En outre, la Division assure la mise en œuvre de la politique diligente voulue en matière des droits de l'homme et contribue, en partenariat avec d'autres acteurs, au renforcement des capacités des institutions telles que les forces de défense et de sécurité, ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme.

Au Burkina Faso, entre les mois de mai et décembre 2019, le HCDH a renforcé son engagement avec le gouvernement avec la présence d'un Administrateur Principal aux Droits de l'Homme afin de soutenir le bureau du Coordonnateur résident et l'équipe pays des Nations Unies. Ainsi, le HCDH et le Gouvernement mènent des discussions sur une coopération plus robuste.



Signature de l'accord de siège entre le Ministre de la Justice M. Marou Amadou et le Chef de la Branche Afrique 2 du HCDH, M. Matthias Behnke

2

Le cadre de conformité sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire de la FC-G5S : fondements et approche

Depuis 2018, le HCDH apporte également un soutien aux Etats du G5 Sahel ainsi qu'à la Force conjointe du Groupe G5 Sahel (FC-G5S) pour l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre de conformité solide visant à prévenir toute violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire (DIH) en rapport avec la FC-G5S, à enquêter et prendre des sanctions ou rendre compte à ce sujet.

Cet appui repose sur une approche holistique et coordonnée avec la FC-G5S pour le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de la force conjointe à respecter les standards internationaux des droits de l'homme (DH) et du DIH.

Le cadre de conformité est un ensemble de mesures concrètes et de mécanismes adaptés à l'environnement opérationnel visant à réduire les risques de préjudices à l'encontre des populations civiles pouvant résulter de la conduite d'opérations militaires. Il est composé des mesures et mécanismes se rapportant à : 1) la sélection et la vérification du personnel ; 2) les règles, procédures et outils de la FC-G5S ; 3) les formations sur les standards internationaux dans les phases de déploiement et de pré-déploiement ; 4) l'intégration de la protection des civils dans la

planification et la conduite des opérations militaires, 5) l'organisation de retours d'expérience évaluant l'impact sur les populations ; 6) au contrôle et rapports internes à la FC-G5S sur la conduite des opérations, notamment des incidents liés aux civils ; et 7) les processus assurant des procédures de responsabilité pour prendre en compte les violations des DH /DIH.

Dans l'optique de matérialiser son appui à la FC-G5S et aux Etats du G5 Sahel, le HCDH a déployé du personnel au Mali, en Mauritanie et au Niger. Un spécialiste des droits de l'homme chargé de coordonner les activités du projet G5 Sahel est présent à Niamey depuis février 2020. Il sera renforcé dans sa mission d'ici peu par une équipe du terrain. Le déploiement de personnel HCDH dans les autres Etats du G5 Sahel est en cours de préparation.

Ainsi le personnel du HCDH déployé dans le contexte du cadre de conformité travaille avec divers acteurs dont les instances onusiennes et en synergie avec les présences du HCDH existantes pour soutenir l'opérationnalisation du cadre de conformité.

3

Mise en œuvre du cadre de conformité par la FC-G5S : exemples d'activités menées ou en cours de mise en œuvre

Parmi les activités visant à renforcer les capacités institutionnelles de la FC-G5S ainsi que les capacités individuelles des soldats opérant sous son commandement, on peut citer :

■ La mise en place d'une équipe mobile de la FC-G5S pour dispenser des formations de formateurs axées sur les standards internationaux. Jusqu'à présent, 117 officiers et sous-officiers de Mauritanie (21), du Tchad (31), du Mali (35) et du Niger (30), dont huit femmes ont bénéficié de cette formation.

■ L'adoption d'une procédure opérationnelle permanente relative à la capture, rétention, transfert et la libération des personnes appréhendées par la FC-G5S. Cette procédure vise à faciliter la judiciarisation de ces processus afin que les personnes concernées bénéficient d'un traitement conforme aux standards internationaux relatifs aux DH et au DIH.

■ L'adoption d'un plan d'action visant à faire en sorte que les mesures nécessaires soient prises pour renforcer la présence des femmes dans les forces nationales des Etats du G5 Sahel à

l'issue d'un atelier sur l'intégration des femmes dans les forces de défense et de sécurité des pays du G5 Sahel organisé par le secrétariat permanent du G5 Sahel et la force conjointe en septembre 2019.

FC-G5S, 3-6 décembre 2019 à Niamey, au Niger

■ La tenue d'un atelier régional sur la « judiciarisation des opérations de la FC-G5S » à Niamey, au Niger en décembre 2019. Organisé par le Secrétariat Permanent du G5S et la FC-G5S avec le soutien de divers partenaires dont le HCDH, cet atelier visait à renforcer l'efficacité de la composante police de la FC-G5S dans l'accomplissement de sa mission pendant les opérations de la Force conjointe.

■ La tenue d'un atelier régional sur le renforcement de la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité coorganisée par la présidence burkinabè en exercice du G5 Sahel avec divers partenaires dont le HCDH, à Ouagadougou en janvier 2020.





MOIS DE JANVIER
2020



Les activités du conseil de sécurité sous la présidence de la République socialiste du Viêt Nam.

La présente présentation a été faite en tenant compte du fonctionnement du conseil de sécurité dans des circonstances exceptionnelles, qu'impose la pandémie du coronavirus. C'est en effet la première fois de son histoire, au mois de mars, que le conseil de sécurité des Nations-Unies, a été obligé de tenir ses réunions par vidéo conférence et les Etats membres ont exprimé leur vote par écrit, à travers une note transmise au Président du conseil et à la structure des Nations-Unies en charge du Conseil de Sécurité.



Les activités du conseil de sécurité au mois de Janvier

sous la présidence de la République socialiste du Viêt Nam.

Au cours de cette période, l'instance onusienne a tenu 14 réunions publiques (comprenant 2 débats publics, 4 adoptions et 8 réunions d'information), 1 réunion privée et 12 consultations plénières. Le Conseil a adopté 4 résolutions, a publié 1 déclaration présidentielle et 5 déclarations à la presse, et a fourni des éléments à la presse à 3 reprises. En outre, 1 réunion selon la formule Arria et 2 dialogues interactifs informels ont également eu lieu.

S'agissant de l'Afrique, et par ordre alphabétique des pays, le 31 janvier 2020, le Conseil a adopté la résolution 2507, qui a renouvelé le mandat du régime de sanctions contre la République centrafricaine jusqu'au 31 juillet 2020, par un vote de 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions. Il a également décidé de prolonger le mandat du groupe d'experts jusqu'au 31 août. La résolution a également assoupli l'embargo sur les armes pour les véhicules militaires terrestres non armés et les véhicules militaires terrestres équipés d'armes d'un calibre inférieur ou égal à 14,5 mm.

Le 14 janvier, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel sur la République démocratique du Congo (RDC) pour assurer le suivi du renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) en décembre 2019 et pour discuter de la manière de travailler ensemble pour promouvoir la paix dans la partie orientale de la RDC dans le cadre de l'accord-cadre de paix, de sécurité et de coopération de 2013.

Le 20 janvier, lors de consultations, au titre du point de l'ordre du jour "Questions diverses", les membres du Conseil ont entendu un exposé du général Carlos Alberto dos Santos Cruz après la publication de son "Rapport d'évaluation indépendant sur la protection des civils et la neutralisation des groupes armés dans les territoires de Beni et de Mabasa en RDC" et ont échangé des vues sur le fonctionnement de

la MONUSCO après le renouvellement de son mandat en décembre 2019.

Le 6 janvier, lors de consultations, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, sur l'évolution récente de la situation en Libye et les préparatifs de la Conférence de Berlin sur la Libye. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation.

Le 21 janvier 2020, lors de consultations, le Conseil a reçu des informations du Secrétaire général, António Guterres, sur les résultats de la conférence de Berlin sur la Libye qui s'est tenue le 19 janvier 2020.

Le 28 janvier 2020, lors de consultations au titre du point "Questions diverses" de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le suivi des résultats de la conférence de Berlin.

Le 15 janvier, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation au Mali, suivie de consultations à huis clos. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix. S.E. M. Tiébilé Dramé, ministre des affaires étrangères du Mali, a fait une déclaration.

Le 23 janvier 2020, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel pour discuter des récents développements relatifs à la mission de

«Le viêt Nam soutient l'initiative "Action pour le maintien de la paix" »

Sud-Soudan.

Le 8 janvier 2020, lors de consultations, au titre du point de l'ordre du jour "Questions diverses", le Conseil a entendu un exposé du Sous-secrétaire général pour l'Afrique, Bintou Keita, sur les récents développements au Darfour-Ouest, notamment les attaques contre un camp de personnes déplacées et le pillage de l'ancien siège de la Mission hybride Nations unies - Union africaine au Darfour (MINUAD).

Le 29 janvier 2020, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel les membres du Conseil ont condamné les récentes violences dans la région de Kolom à Abyei, qui ont entraîné la mort d'une trentaine de civils, dont des enfants. Les membres du Conseil ont appelé à la cessation immédiate de la violence contre les civils et ont demandé au gouvernement du Soudan et du Sud-Soudan de coordonner une enquête sans délai avec l'aide de la Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour Abyei (UNISFA).

Le 8 janvier 2020, lors d'une réunion d'information semestrielle suivie de consultations à huis clos, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général, Mohamed Ibn Chambas, sur le rapport du Secrétaire général (S/2019/1005) sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant à la propagation du terrorisme et du crime organisé dans la région. Ils ont fermement condamné les attaques contre les civils, les forces de sécurité et de défense, ainsi que les soldats de la paix, soulignant que la violence intercommunautaire et sectaire mettait en péril le développement régional et nécessitait des approches politiques et sécuritaires axées sur le développement pour lutter contre la pauvreté, le chômage et d'autres causes sous-jacentes d'instabilité.

Concernant l'Asie, le 15 janvier, lors de consultations, sous le point "Questions diverses", le Conseil a examiné la situation sous le point de l'ordre du jour "la question Inde-Pakistan".

Le 22 janvier 2020, le Conseil a tenu les consultations semestrielles sur les travaux du Centre régional des Nations unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (UNRCCA). Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par l'UNRCCA pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Asie centrale et ont exprimé leur soutien constant aux travaux de l'UNRCCA, ainsi qu'à ceux du représentant spécial.

Sur le Moyen-Orient, le 3 janvier, lors de consultations, le Conseil a entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, Rosemary DiCarlo, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, sur la sécurité et la situation humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie, y compris à Idlib. Les membres du Conseil ont ensuite procédé à un échange de vues et ont étudié les moyens de résoudre la situation en Syrie, notamment les questions politiques, humanitaires et de lutte contre le terrorisme.

Le 6 janvier, le Conseil a tenu des consultations sous le point "La situation au Proche-Orient". Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus fermes l'utilisation d'armes chimiques, ont souligné que toute utilisation d'armes chimiques, où que ce soit, à tout moment, par quiconque, en toutes circonstances et pour quelque raison que ce soit, était inacceptable et constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le 10 janvier, le Conseil a adopté la résolution 2504 (2020) par un vote de 11 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions, par laquelle il a prorogé de 6 mois, jusqu'au 10 juillet 2020, l'autorisation accordée aux Nations unies et à ses partenaires d'acheminer l'aide humanitaire par-delà les frontières vers la Syrie par les points de passage de Bab al-Salam et de Bab al-Hawa. Le représentant de la République arabe syrienne a également fait une déclaration.

Dans la matinée du 29 janvier, lors d'une réunion d'information, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, sur la situation humanitaire en Syrie. Les membres du Conseil se sont fait l'écho des préoccupations du Secrétaire général des Nations unies concernant la grave situation humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie ; ils ont exhorté les parties concernées à respecter le cessez-le-feu à Idlib, à remplir les obligations de respecter les civils en vertu du droit international, à faciliter le travail humanitaire et à déployer davantage d'efforts pour promouvoir un processus politique fondé sur la résolution 2254 du Conseil de sécurité.

Dans l'après-midi du 29 janvier, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation politique en Syrie. Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations concernant les graves obstacles au processus politique, alors que la violence dans le nord-ouest du pays se poursuit. Ils ont appelé les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible de compliquer la situation actuelle.

Sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le 21 janvier, lors du débat public trimestriel sur "la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne", la plupart des intervenants ont appelé les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver les tensions ; ils ont réitéré leur soutien à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. La situation en Syrie, au Yémen, en Irak, au Liban et en Libye a également été mentionnée dans certaines déclarations lors du débat public.

Le 13 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2505, par laquelle il a décidé de renouveler le mandat de la Mission des Nations unies pour le soutien de l'accord de Hudaydah (UNMHA) pour 6 mois jusqu'au 15 juillet 2020, en continuant à superviser un accord de paix entre le gouvernement du Yémen et la milice Houthis dans la ville portuaire de Hudaydah.

Le 16 janvier, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation au Yémen, les



membres du Conseil ont reconnu les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Programme alimentaire mondial (PAM) pour atteindre les personnes les plus nécessiteuses.

Le 28 janvier, le Conseil a tenu des consultations avec l'envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths. Les membres du Conseil de sécurité ont également réitéré leur plein soutien aux efforts de l'envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, et ont exprimé l'espoir qu'une nouvelle désescalade créerait un espace permettant aux parties yéménites d'avancer d'urgence vers des négociations globales et inclusives menées par les Nations Unies, sur les arrangements sécuritaires et politiques nécessaires pour mettre fin au conflit et avancer vers une transition pacifique.

S'agissant de l'Europe, le 16 janvier, le Conseil a tenu une réunion à huis clos avec les pays contributeurs de troupes et de police liés à la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Le 20 janvier, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé de Mme Spehar sur un rapport du Secrétaire général concernant l'évolution récente de la situation à Chypre. Dans ce rapport, le Secrétaire général a demandé aux parties concernées d'éviter toute nouvelle escalade et de désamorcer les tensions à Chypre. De nombreux membres du Conseil ont exprimé leur accord avec ces observations et ont souligné l'importance pour les parties de faire preuve d'une volonté politique plus forte, d'un engagement plus actif dans le dialogue politique et de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le 30 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2506, par laquelle il a décidé de renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une durée de 6 mois jusqu'au 31 juillet 2020. Il s'est déclaré gravement préoccupé par le nombre croissant de violations du statu quo militaire le long des lignes de cessez-le-feu et a appelé une fois de plus les parties et toutes les parties concernées à respecter l'autorité du mandat de la Force.

Concernant les Amériques, le 13 janvier 2020, le Conseil a tenu une session d'information et a été informé par le représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission de vérification des Nations unies en Colombie. Dans le rapport, le Secrétaire général a souligné le caractère interdépendant des dispositions de l'accord de paix et l'importance de réaliser des progrès simultanés dans des domaines tels que les réformes rurales, notamment les efforts de substitution des cultures pour contrer les activités économiques illégales et lutter contre la pauvreté et le sous-développement dans les campagnes, ainsi que les réformes politiques visant une politique plus inclusive et participative.

Le 15 janvier 2020, le Conseil a publié un communiqué de presse, dans lequel il a réitéré son soutien total et unanime au processus de paix en Colombie. Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur préoccupation face aux informations faisant état de graves conditions de sécurité dans plusieurs régions de Colombie et de la poursuite des menaces, des attaques et des assassinats visant les dirigeants communautaires et sociaux. Ils ont demandé que les responsables soient traduits en justice et que des mesures efficaces soient prises pour améliorer la sécurité, notamment en étendant la présence intégrée des civils et de l'État de sécurité aux zones touchées par le conflit.

En Haïti, le 8 janvier 2020, le Conseil a publié un communiqué de presse, dans lequel il a exprimé sa préoccupation face à l'impasse politique actuelle en Haïti. Les membres du Conseil ont réitéré la nécessité immédiate pour les parties prenantes d'Haïti d'engager

un dialogue ouvert et inclusif afin de former un gouvernement qui puisse répondre aux besoins du peuple haïtien sans plus attendre.

Sur les questions thématiques et autres et notamment, le Maintien de la paix et de la sécurité internationales, les 9, 10 et 13 janvier, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel sur le thème "Respect de la Charte des Nations unies" au titre du point "Maintien de la paix et de la sécurité internationales", sous la présidence du vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du Viêt Nam, Pham Binh Minh. Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2020/1), dans laquelle le Conseil a notamment réaffirmé son attachement à la Charte dans son intégralité, y compris les buts et principes, et à un ordre international fondé sur le droit international en tant que fondement indispensable d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

Sur la Coopération entre les Nations unies et les organisations régionales et sous-régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le 30 janvier, le Conseil a convoqué la réunion d'information sur la coopération entre les Nations unies et l'ASEAN en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil a été informé par le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, et le Secrétaire général de l'ASEAN, Lim Jock Hoi, sur la coopération entre les Nations unies et l'ASEAN.

Ils ont souligné l'importance d'un partenariat fort entre les Nations unies et les organisations régionales. M. Guterres a souligné le rôle clé de l'ASEAN dans la structure régionale de paix et de sécurité et sa contribution à la promotion du dialogue et de l'engagement par le biais de forums dirigés par l'ANASE, et a proposé divers domaines de coopération renforcée entre les Nations unies et l'ANASE, notamment le maintien de la paix, les femmes, l'agenda de paix et de sécurité, la jeunesse, l'agenda de paix et de sécurité, la gestion des frontières, les dispositifs d'alerte précoce et les actions en faveur du climat.



Les activités du conseil de sécurité sous la présidence du Royaume de Belgique.

La présente présentation a été faite en tenant compte du fonctionnement du conseil de sécurité dans des circonstances exceptionnelles, qu'impose la pandémie du coronavirus. C'est en effet la première fois de son histoire, au mois de mars, que le conseil de sécurité des Nations-Unies, a été obligé de tenir ses réunions par vidéo conférence et les Etats membres ont exprimé leur vote par écrit, à travers une note transmise au Président du conseil et à la structure des Nations-Unies en charge du Conseil de Sécurité.





Les activités du conseil de sécurité au mois de Février

sous la présidence du Royaume de Belgique.

Le Conseil a tenu 22 réunions publiques (comprenant 1 débat public, 2 débats, 5 adoptions, 14 briefings) et 12 consultations plénières. Le Conseil a adopté 4 résolutions, publié 1 déclaration présidentielle et 3 communiqués de presse. En outre, 2 réunions selon la formule Arria et 1 dialogue interactif informel ont également eu lieu.

Conformément à la pratique des Nations Unies, et afin de promouvoir la transparence des travaux du Conseil, la Belgique a organisé, au début de la présidence, des briefings sur les travaux du Conseil à l'intention des États membres des Nations Unies, des médias et des organisations de la société civile, sur la base du programme de travail convenu le 3 février lors de consultations à huis clos. À la fin du mois, la Belgique a organisé un "briefing de synthèse" sur les travaux du Conseil en février.

Le 12 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur "Les enfants et les conflits armés", axée sur la protection des enfants dans les processus de paix. Le Conseil de sécurité a adopté la déclaration présidentielle PRST/2020/3, dans laquelle il a encouragé le Secrétaire général à diffuser largement les orientations pratiques et à promouvoir leur utilisation dans les processus de paix et de médiation soutenus, parrainés et facilités par les Nations unies. Le 13 février, le Conseil de sécurité a tenu un débat ouvert sur "La justice transitionnelle dans les situations

de conflit et d'après-conflit". Le débat public était la première fois que le Conseil tenait une réunion sur la justice transitionnelle en tant que question thématique. Près de 60 délégations ont pris la parole, dont beaucoup ont fait part de leurs expériences nationales en matière de justice transitionnelle et des enseignements qu'elles en ont tirés, et ont appelé à une approche plus globale et stratégique de la justice transitionnelle par les Nations unies.

S'agissant de l'Afrique, le 20 février, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations sur la République centrafricaine (RCA). Tous les intervenants ont souligné que l'APPR restait le seul cadre viable pour la paix.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse (SC/14128) dans lequel il se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix et condamne les violations et les violences perpétrées par les groupes armés. Les États membres ont salué les

«La Belgique soutient activement l'initiative "Action pour le maintien de la paix" »

efforts continus des autorités centrafricaines pour étendre l'autorité de l'État et faire avancer la réforme du secteur de la sécurité.

Le 26 février, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel sur le Burundi.

Au cours des discussions, plusieurs États membres ont réitéré leurs préoccupations en suspens concernant la situation politique et des droits de l'homme ou les besoins humanitaires plus larges.

Le 14 février, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations sur la situation en Guinée-Bissau. Les États membres ont exprimé leur soutien à la RSSG et à son travail et ont appelé à un règlement pacifique du différend électoral, tout en saluant le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les membres ont également exprimé la nécessité de soutenir la Guinée-Bissau à plus long terme, en particulier dans la lutte contre la traite.

Le 28 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2512 prolongeant le mandat du BINUGBIS pour 10 mois.

Le 11 février, avec l'adoption de la résolution 2509, le Conseil de sécurité a prolongé jusqu'au 30 avril 2021 le régime concernant l'exportation illicite de produits pétroliers hors de Libye, en modifiant certains aspects techniques. La résolution a confirmé l'appel au respect de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs. Enfin, le texte approuvé prolonge également le mandat du groupe d'experts concerné jusqu'au 15 mai 2021.

Le 12 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2510 exprimant son soutien à une solution politique de la crise libyenne basée sur le plan en trois étapes du RSSG Salamé au lendemain de la conférence de Berlin.

Le 24 février, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations sur la Somalie.

Les États membres ont discuté des progrès et des défis, et ont souligné la nécessité de renforcer le dialogue politique entre le gouvernement fédéral et les États membres fédéraux et de progresser dans le renforcement des capacités pour faire face à Al-Shabaab.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a été informé par le président du Comité des sanctions sur la Somalie (751), S.E. Marc Pecsteen, des activités du comité au cours des 120 derniers jours.

Le 28 février, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse (SC/14133) sur les élections en Somalie.

Le 11 février, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2508, qui a prolongé d'un an le mandat du groupe d'experts nommé par la résolution 1591 (2005).

En Amérique, le 20 février, le Conseil de sécurité a été informé de la situation en Haïti. Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont fait part de leur évaluation de la situation dramatique et ont montré leur soutien au travail accompli par les Nations unies en Haïti. Les

membres ont également donné leur avis sur la situation politique, les capacités de la police nationale haïtienne et le rôle des organisations de la société civile et ont fait part de leurs préoccupations concernant la situation humanitaire.

Concernant l'Asie, le 4 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos pour discuter de l'évolution de la situation au Myanmar. Les membres se sont accordés sur le rôle positif de l'ASEAN et ont reconnu les efforts déployés par le Bangladesh pour protéger les réfugiés.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur le Comité 1718 (République populaire démocratique de Corée – RPDC). Les membres du Conseil de sécurité ont discuté du rapport et ont également centré leurs interventions sur les progrès et les défis qui y sont liés, tels que les violations des sanctions du CSNU par la RPDC, l'absence de rapports nationaux transmis par les États membres de l'ONU et la situation humanitaire.

En Europe, le 6 février, le Conseil de sécurité a été informé par le président en exercice de l'OSCE, Edi Rama, des priorités de la présidence et de la coopération entre l'ONU et l'OSCE. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au travail de l'OSCE et à la nécessité d'une coopération entre les Nations unies et les organisations régionales.

Le 18 février, le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande de la Fédération de Russie à l'occasion du 5e anniversaire des accords de Minsk. Les membres du Conseil sont intervenus selon leurs positions bien connues, suivies par une intervention de l'Ukraine.

Au Moyen-Orient, le 11 février, le Conseil de sécurité a été informé de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine. La plupart des membres du Conseil ont réitéré la nécessité de respecter le droit international et les paramètres convenus au niveau international, ainsi que la nécessité de relancer les négociations directes entre les deux parties.

Le 5 février, des consultations sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) ont eu lieu.



Le 6 février, le Conseil a été informé sur la situation à Idlib. Le 14 février, le Conseil a discuté de la situation à Idlib sous la rubrique "Divers". Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations concernant la situation humanitaire et un large appel a été lancé en faveur d'une cessation des hostilités.

Le 19 février, le Conseil a entendu des exposés de Geir Pedersen, envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie, et de Mark Lowcock, sous-secrétaire général des Nations unies aux affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence.

Le 19 février, une réunion Arria a eu lieu, organisée par l'Allemagne, l'Estonie, le Royaume-Uni et la Belgique. M. Paulo Sergio Pinheiro, Mme Karen Koning Abuzayd et M. Hanny Megally ont présenté le document de séance de la Commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne "Ils ont effacé les rêves de mes enfants" : Les droits de l'enfant en République arabe syrienne".

Le 27 février, le Conseil a entendu un exposé d'Ursula Mueller, sous-secrétaire générale des Nations unies aux affaires humanitaires et coordinatrice adjointe des secours d'urgence, et de Mme Henrietta Fore, directrice générale de l'UNICEF.

Le 28 février, le Secrétaire général António Guterres a pris la parole devant le Conseil, qui a ensuite été informé par Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix. Le SG a exprimé sa préoccupation face à ce qu'il estime être la nature changeante du conflit à Idlib et a souligné la situation humanitaire dramatique.

Le 18 février, le Conseil de sécurité a tenu sa réunion mensuelle sur le Yémen avec un briefing et des consultations.

Le 25 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2511 (2020) renouvelant le régime de sanctions du Yémen pour un an, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Fédération de Russie / Chine).

Concernant les questions thématiques, le 5 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour un briefing sur les "armes légères et de petit calibre" au cours duquel il a examiné le rapport du Secrétaire général du 30 décembre 2019 (S/2019/1011).

Dans leurs remarques, la plupart des membres du Conseil de sécurité ont appelé à une coopération accrue aux niveaux national, régional et international pour améliorer les contrôles et ont souligné l'importance des différents instruments internationaux (UNPoA, ITI, ATT). Plusieurs membres ont insisté sur la responsabilité première des États, mais la centralité de l'approche régionale a été unanimement reconnue. La région du Sahel, l'Afrique centrale et le cas libyen ont suscité des préoccupations particulières à cet égard.

Le 7 février, le Conseil de sécurité a été informé du 10e rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'ISIL pour la paix et la sécurité internationales, et des efforts déployés par l'ONU pour soutenir les États membres et renforcer leur capacité à contrer cette menace.

Les États membres ont partagé leurs points de vue sur l'état d'avancement de la menace terroriste internationale et sur la manière d'élaborer notre réponse politique.

Le 21 février, la République dominicaine et le Royaume-Uni ont organisé conjointement une réunion selon la formule Arria sur les représailles contre les informateurs de la société civile, en particulier les femmes défenseurs des droits de l'homme, qui interagissent avec le Conseil de sécurité des Nations unies et ses organes subsidiaires. Certains membres du Conseil de sécurité ont partagé leur expérience des mesures visant à prévenir le harcèlement et les représailles contre les individus et les organisations. Plusieurs États membres ont appelé le Conseil de sécurité à poursuivre sa réflexion afin de garantir un environnement sûr pour les acteurs de la société civile.

Le 26 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour un briefing sur le thème "Soutenir le Traité de non-prolifération (TNP) en vue de la Conférence d'examen de 2020 (RevCon)", qui marque également le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur.

Tous les membres du Conseil de sécurité ont reconnu que le TNP était la pierre angulaire du système de non-prolifération nucléaire. Ils ont reconnu ses succès au cours du dernier demi-siècle et ont appelé à sa préservation future, ainsi qu'au succès de la prochaine RevCon.

Un communiqué de presse (SC/14126) en faveur du TNP et de la RevCon a été adopté à cette occasion.

efforts continus des autorités centrafricaines pour étendre l'autorité de l'État et faire avancer la réforme du secteur de la sécurité.

Le 26 février, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel sur le Burundi.

Au cours des discussions, plusieurs États membres ont réitéré leurs préoccupations en suspens concernant la situation politique et des droits de l'homme ou les besoins humanitaires plus larges.

Le 14 février, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations sur la situation en Guinée-Bissau. Les États membres ont exprimé leur soutien à la RSSG et à son travail et ont appelé à un règlement pacifique du différend électoral, tout en saluant le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les membres ont également exprimé la nécessité de soutenir la Guinée-Bissau à plus long terme, en particulier dans la lutte contre la traite.

Le 28 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2512 prolongeant le mandat du BINUGBIS pour 10 mois.

Le 11 février, avec l'adoption de la résolution 2509, le Conseil de sécurité a prolongé jusqu'au 30 avril 2021 le régime concernant l'exportation illicite de produits pétroliers hors de Libye, en modifiant certains aspects techniques. La résolution a confirmé l'appel au respect de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs. Enfin, le texte approuvé prolonge également le mandat du groupe d'experts concerné jusqu'au 15 mai 2021.

Le 12 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2510 exprimant son soutien à une solution politique de la crise libyenne basée sur le plan en trois étapes du RSSG Salamé au lendemain de la conférence de Berlin.

Le 24 février, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations sur la Somalie.

Les États membres ont discuté des progrès et des défis, et ont souligné la nécessité de renforcer le dialogue politique entre le gouvernement fédéral et les États membres fédéraux et de progresser dans le renforcement des capacités pour faire face à Al-Shabaab.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a été informé par le président du Comité des sanctions sur la Somalie (751), S.E. Marc Pecsteen, des activités du comité au cours des 120 derniers jours.

Le 28 février, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse (SC/14133) sur les élections en Somalie.

Le 11 février, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2508, qui a prolongé d'un an le mandat du groupe d'experts nommé par la résolution 1591 (2005).

En Amérique, le 20 février, le Conseil de sécurité a été informé de la situation en Haïti. Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont fait part de leur évaluation de la situation dramatique et ont montré leur soutien au travail accompli par les Nations unies en Haïti. Les

membres ont également donné leur avis sur la situation politique, les capacités de la police nationale haïtienne et le rôle des organisations de la société civile et ont fait part de leurs préoccupations concernant la situation humanitaire.

Concernant l'Asie, le 4 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos pour discuter de l'évolution de la situation au Myanmar. Les membres se sont accordés sur le rôle positif de l'ASEAN et ont reconnu les efforts déployés par le Bangladesh pour protéger les réfugiés.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur le Comité 1718 (République populaire démocratique de Corée – RPDC). Les membres du Conseil de sécurité ont discuté du rapport et ont également centré leurs interventions sur les progrès et les défis qui y sont liés, tels que les violations des sanctions du CSNU par la RPDC, l'absence de rapports nationaux transmis par les États membres de l'ONU et la situation humanitaire.

En Europe, le 6 février, le Conseil de sécurité a été informé par le président en exercice de l'OSCE, Edi Rama, des priorités de la présidence et de la coopération entre l'ONU et l'OSCE. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au travail de l'OSCE et à la nécessité d'une coopération entre les Nations unies et les organisations régionales.

Le 18 février, le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande de la Fédération de Russie à l'occasion du 5e anniversaire des accords de Minsk. Les membres du Conseil sont intervenus selon leurs positions bien connues, suivies par une intervention de l'Ukraine.

Au Moyen-Orient, le 11 février, le Conseil de sécurité a été informé de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine. La plupart des membres du Conseil ont réitéré la nécessité de respecter le droit international et les paramètres convenus au niveau international, ainsi que la nécessité de relancer les négociations directes entre les deux parties.

Le 5 février, des consultations sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) ont eu lieu.



Le 6 février, le Conseil a été informé sur la situation à Idlib. Le 14 février, le Conseil a discuté de la situation à Idlib sous la rubrique "Divers". Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations concernant la situation humanitaire et un large appel a été lancé en faveur d'une cessation des hostilités.

Le 19 février, le Conseil a entendu des exposés de Geir Pedersen, envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie, et de Mark Lowcock, sous-secrétaire général des Nations unies aux affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence.

Le 19 février, une réunion Arria a eu lieu, organisée par l'Allemagne, l'Estonie, le Royaume-Uni et la Belgique. M. Paulo Sergio Pinheiro, Mme Karen Koning Abuzayd et M. Hanny Megally ont présenté le document de séance de la Commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne "Ils ont effacé les rêves de mes enfants" : Les droits de l'enfant en République arabe syrienne".

Le 27 février, le Conseil a entendu un exposé d'Ursula Mueller, sous-secrétaire générale des Nations unies aux affaires humanitaires et coordinatrice adjointe des secours d'urgence, et de Mme Henrietta Fore, directrice générale de l'UNICEF.

Le 28 février, le Secrétaire général António Guterres a pris la parole devant le Conseil, qui a ensuite été informé par Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix. Le SG a exprimé sa préoccupation face à ce qu'il estime être la nature changeante du conflit à Idlib et a souligné la situation humanitaire dramatique.

Le 18 février, le Conseil de sécurité a tenu sa réunion mensuelle sur le Yémen avec un briefing et des consultations.

Le 25 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2511 (2020) renouvelant le régime de sanctions du Yémen pour un an, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Fédération de Russie / Chine).

Concernant les questions thématiques, le 5 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour un briefing sur les "armes légères et de petit calibre" au cours duquel il a examiné le rapport du Secrétaire général du 30 décembre 2019 (S/2019/1011).

Dans leurs remarques, la plupart des membres du Conseil de sécurité ont appelé à une coopération accrue aux niveaux national, régional et international pour améliorer les contrôles et ont souligné l'importance des différents instruments internationaux (UNPoA, ITI, ATT). Plusieurs membres ont insisté sur la responsabilité première des États, mais la centralité de l'approche régionale a été unanimement reconnue. La région du Sahel, l'Afrique centrale et le cas libyen ont suscité des préoccupations particulières à cet égard.

Le 7 février, le Conseil de sécurité a été informé du 10e rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'ISIL pour la paix et la sécurité internationales, et des efforts déployés par l'ONU pour soutenir les États membres et renforcer leur capacité à contrer cette menace.

Les États membres ont partagé leurs points de vue sur l'état d'avancement de la menace terroriste internationale et sur la manière d'élaborer notre réponse politique.

Le 21 février, la République dominicaine et le Royaume-Uni ont organisé conjointement une réunion selon la formule Arria sur les représailles contre les informateurs de la société civile, en particulier les femmes défenseurs des droits de l'homme, qui interagissent avec le Conseil de sécurité des Nations unies et ses organes subsidiaires. Certains membres du Conseil de sécurité ont partagé leur expérience des mesures visant à prévenir le harcèlement et les représailles contre les individus et les organisations. Plusieurs États membres ont appelé le Conseil de sécurité à poursuivre sa réflexion afin de garantir un environnement sûr pour les acteurs de la société civile.

Le 26 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour un briefing sur le thème "Soutenir le Traité de non-prolifération (TNP) en vue de la Conférence d'examen de 2020 (RevCon)", qui marque également le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur.

Tous les membres du Conseil de sécurité ont reconnu que le TNP était la pierre angulaire du système de non-prolifération nucléaire. Ils ont reconnu ses succès au cours du dernier demi-siècle et ont appelé à sa préservation future, ainsi qu'au succès de la prochaine RevCon.

Un communiqué de presse (SC/14126) en faveur du TNP et de la RevCon a été adopté à cette occasion.



Les activités du conseil de sécurité

sous la présidence de la République Populaire de Chine.

La présente présentation a été faite en tenant compte du fonctionnement du conseil de sécurité dans des circonstances exceptionnelles, qu'impose la pandémie du coronavirus. C'est en effet la première fois de son histoire, au mois de mars, que le conseil de sécurité des Nations-Unies, a été obligé de tenir ses réunions par vidéo conférence et les Etats membres ont exprimé leur vote par écrit, à travers une note transmise au Président du conseil et à la structure des Nations-Unies en charge du Conseil de Sécurité.





Les activités du conseil de sécurité au mois de mars,

sous la présidence de la République Populaire de Chine.

Dès l'entame de son mandat SEM Zhang Jun, a indiqué que : « La Chine s'efforcera de consolider la solidarité et la coopération avec toutes les parties, afin de faire en sorte que le Conseil remplisse sa mission et joue un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales » ...

Au terme sa présidence, les membres du Conseil de sécurité ont reconnu que la Chine n'a ménagé aucun effort, pour permettre au conseil d'exercer ces activités dans le contexte du Covid-19. En effet, elle a pesé de tout son poids, malgré les difficultés du moment, pour que les travaux du conseil se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Le Covid-19, ce terrible virus, en plus de la grave menace qu'il représente pour l'humanité entière, a mis à rude épreuve le fonctionnement des organes des Nations Unies, le Conseil de Sécurité y compris.

Cependant, le Conseil de Sécurité a su s'adapter, en développant une résilience qui lui a permis d'accomplir sa mission dans les circonstances du moment. Mesurant la gravité de la situation, la Chine est parvenue à assurer le fonctionnement régulier du Conseil et ce, malgré les mesures prises pour prévenir et contenir la propagation de la pandémie notamment la mesure portant sur la fermeture du siège des Nations-Unies ainsi que les missions permanentes.

«La Chine soutient activement l'initiative "Action pour le maintien de la paix" »

Durant le mois de mars, le Conseil a organisé un débat thématique sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique et a adopté une déclaration présidentielle. Ce débat a été organisé le 11 mars 2020 à l'initiative de la Chine et après une large consultation avec les pays africains. Lors de ce débat des représentants du Secrétaire général des Nations-Unies, M. António Guterres, et du Président de la Commission de l'UA, M. Moussa Faki, avaient pris la parole pour briefer les membres du Conseil. La session a enregistré la participation de 17 Etats membres.

Aux termes du débat, une déclaration présidentielle soulignant l'importance d'une approche globale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique a été adoptée à l'unanimité. Ce débat a porté sur le renforcement des capacités, le partage des informations, le contrôle des frontières, la promotion de la justice transitionnelle, la lutte contre les combattants terroristes étrangers, le financement du terrorisme qui sert de terreau au terrorisme, cette lutte qui n'est pas que militaire doit s'accompagner

d'actions de développement socio-économique durable, qui peuvent garantir la stabilité des pays Africains, sur le long terme.

Ainsi, le Conseil de Sécurité a adopté six (6) résolutions, une (1) déclaration présidentielle, cinq (5) communiqués de presse et plusieurs déclarations. Malgré la rapidité de la propagation de la pandémie et de son agressivité, le Conseil a su rassurer le monde entier en procédant à l'examen de toutes les crises qui menacent la paix et la sécurité du monde.

Aussi, le Conseil de Sécurité des Nations-unies, a, pour la 1ère fois, adopté une résolution sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix en l'occurrence la résolution 2518. Le projet de résolution, initié et soumis par la Chine, a été voté à l'unanimité des 15 membres du Conseil. Il faut noter que le projet de la résolution a été coparrainé par 43 pays dont le Niger. Face à la propagation de la pandémie du Covid-19, le renforcement de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix s'avère être une urgence aujourd'hui.

La Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, contributeur de troupes et 2ème contributeur au budget de maintien de la paix des Nations-Unies, soutient activement l'initiative "Action pour le maintien de la paix" du Secrétaire général António Guterres.

En adoptant cette résolution, le conseil espère une augmentation conséquente des investissements de la communauté internationale, s'agissant des opérations de maintien de la paix, afin d'aider les pays contributeurs de troupes à renforcer leurs capacités et à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix pour plus d'efficacité dans le maintien de la paix dans le monde.



La situation en Afghanistan a fait l'objet de la résolution 2513 portant sur le soutien du conseil au processus politique initié et conduit par les afghans, eux-mêmes, sur le renforcement des capacités des forces de sécurité nationale Afghane. Le conseil s'est félicité de la signature de l'Accord de paix signé entre les Etats-Unis et les Talibans. Cette résolution encourage, également, la coopération régionale et la reconstruction de l'Afghanistan.

Le Conseil a, également, adopté la résolution 2514 sur la mission des Nations-Unies au Sud-Soudan, la résolution 2515 sur le groupe d'experts du comité 1718, qui a pour mission la surveillance de l'application des mesures de sanction imposées par le Conseil de sécurité et de prendre des mesures appropriées sur les informations portant sur les violations présumées de ces sanctions. Le Conseil a également adopté la résolution 2516 sur la mission d'assistance des Nations unies en Somalie et la résolution 2517 sur l'opération hybride ONU-UA au Darfour afin de renouveler leur mandat ou de fixer le plafond de leurs effectifs.

L'attaque contre les soldats de la paix de la mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations-Unies en République centrafricaine et l'attaque terroriste à Kaboul en Afghanistan ont suscité une réaction énergique et unanime du Conseil de sécurité.

Sous la présidence de la Chine, le Conseil a su transcender tous les clivages, afin de réussir les discussions sur les derniers



développements des situations en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, en Libye, en Syrie, en Palestine et en Afghanistan. Le Conseil a adopté une position unanime sur ces questions et s'est engagé à promouvoir le règlement politique des différends et à contribuer à la paix et à la sécurité internationale et régionale, dans ce contexte particulièrement difficile, auquel le monde est confronté.

S'agissant de l'impact négatif de la pandémie du Covid-19, le Conseil, d'une part, a exhorté les parties à cesser immédiatement les hostilités, à permettre l'acheminement, sans entrave, de l'aide humanitaire, à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, et d'autre part, a appelé la communauté internationale à fournir un soutien et une aide accrue aux pays concernés pour leur permettre de lutter contre la propagation du Covid-19.

Le 9 avril, le conseil de sécurité a suivi une présentation du Secrétaire général M. António Guterres, sur l'impact du Covid-19, sur les questions de paix et de sécurité dans le monde. Cette session a permis au Conseil de réaffirmer son attachement au multilatéralisme et sa préférence pour une approche commune dans la lutte contre le coronavirus.

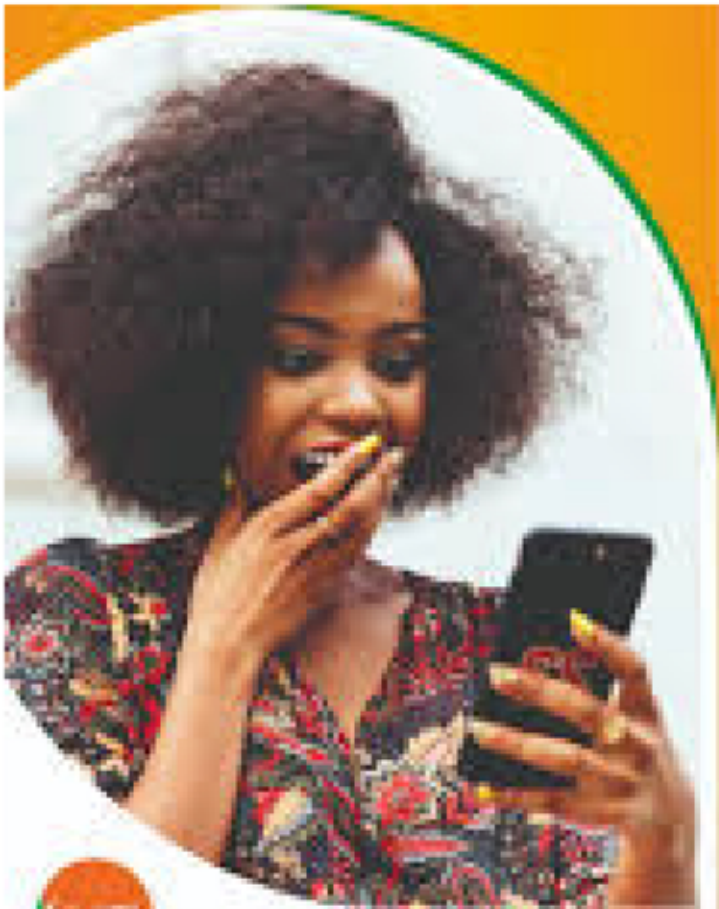
Dans le cadre de la lutte pour prévenir et contenir la propagation de la pandémie, et conformément à l'accord conclu entre les Nations unies et la ville de New York, le

Conseil a organisé, toutes les réunions, de ses membres, par vidéo conférence.

Pour la première fois de son histoire, le conseil sécurité a adopté ses résolutions selon une notification écrite des votes par les Etats membres.

Il est important de souligner que sachant que le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États membres des Nations unies, la Chine a fait preuve d'impartialité, de transparence, d'efficacité tout au long de sa présidence du Conseil de Sécurité des Nations-unies, durant le mois de mars. **Pour le Conseil de sécurité, le mois de mars 2020 a été un mois d'adaptation de ses règles et procédures à situation de la pandémie du Covid-19.** Fort heureusement, dans des circonstances extraordinaires et critiques, la solidarité et l'unité ont caractérisé les travaux du conseil qui a été en mesure de remplir ses responsabilités et d'accomplir les missions les plus urgentes.

Pendant le mois d'Avril, sous la présidence de la république Dominicaine, le conseil de sécurité poursuivra ses travaux sur la base des règles exceptionnelles



DOUBLE Bonus

APPELS ET INTERNET

300% de bonus
sur tout réseau et de 100%
de bonus internet

CHACUN
LUNDI & VENDREDI

NT NIGER TELECOMS
Pour tous vos services

SERVICE CLIENTÈRE : 555



Bimensuel nigérien d'analyses, d'enquêtes et de reportages



49



Les activités du conseil de sécurité sous la présidence de la République dominicaine.

La présente présentation a été faite en tenant compte du fonctionnement du conseil de sécurité dans des circonstances exceptionnelles, qu'impose la pandémie du coronavirus. C'est en effet la première fois de son histoire, au mois de mars, que le conseil de sécurité des Nations-Unies, a été obligé de tenir ses réunions par vidéo conférence et les Etats membres ont exprimé leur vote par écrit, à travers une note transmise au Président du conseil et à la structure des Nations-Unies en charge du Conseil de Sécurité.



Les activités du conseil de sécurité au mois d'Avril

sous la présidence de la République Dominicaine

Ne pouvant se réunir physiquement, en raison des restrictions causées par la pandémie COVID-19, le Conseil de sécurité a tenu 21 CTV ouverts et fermés, et a adopté 1 PRST (Protection des civils dans les conflits armés : Protection des civils dans les conflits armés : protection contre la faim induite par les conflits);

5 éléments de presse (MINUSMA, COVID-19, Yémen, Grands Lacs et MINUAD), et 2 communiqués de presse (Colombie et Yémen). Les zones géographiques couvertes comprenaient l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Europe et les Amériques, ainsi que des questions thématiques.

En outre, deux événements de signature ont été organisés. L'un d'eux portait sur la protection des civils dans les conflits armés : Protéger les civils contre la faim induite par les conflits ; et un autre, sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales : Les jeunes, la paix et la sécurité.

Compte tenu des circonstances sans précédent créées par la pandémie COVID-19, le Conseil de sécurité a approuvé des méthodes de travail pour le mois d'avril qui lui ont permis de poursuivre ses travaux par vidéoconférences.

S'agissant de l'Afrique, le 7 avril 2020, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une réunion ouverte par vidéoconférence (VTC), suivie d'une réunion fermée du VTC, sur la situation au Mali et la Mission intégrée multidimensionnelle des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

«La République Dominicaine soutient activement l'initiative "Action pour le maintien de la paix" »

Les membres du Conseil ont largement condamné les récents attentats terroristes, notamment l'enlèvement du chef de l'opposition, Soumaila Cissé, et se sont félicités des récentes opérations militaires menées par la force conjointe du G5 Sahel, les armées nationales du G5 Sahel et les forces françaises, tout en encourageant le gouvernement du Mali à redoubler d'efforts pour contenir la violence dans le centre.

Une réunion à huis clos demandée par la Fédération de Russie s'est tenue le 8 avril, pour discuter de l'opération "Irinî" de l'Union européenne en Méditerranée.

Les membres ont convenu que les violations de l'embargo des Nations unies sur les armes ne devaient pas continuer à être commises en toute impunité, ce qui ne ferait qu'exacerber le conflit.

Un CTV fermé a eu lieu le 9 avril pour discuter de la situation au Sahara occidental.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la MINURSO et se sont inquiétés

du blocage du processus politique en raison de la vacance du poste d'envoyé personnel. Ils ont appelé les acteurs à reprendre les négociations/dialogues de bonne foi afin de rechercher une solution politique.

Le 22 avril, le Conseil de sécurité a tenu des vidéoconférences ouvertes et fermées pour discuter de la situation dans la région des Grands Lacs et de la mise en œuvre du Cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de l'évolution positive de la situation dans la région et ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact de la pandémie COVID-19, au risque de résurgence de la maladie du virus Ebola, entre autres.

Le 24 avril, le Conseil de sécurité a tenu un CCT ouvert et un CCT fermé pour discuter de l'opération hybride ONU-UA au Darfour (MINUAD) et de son processus de retrait en cours et de sa sortie du Darfour.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au gouvernement soudanais et leur volonté d'assurer une transition réussie et une paix durable au nom du peuple soudanais.

Le 28 avril, les membres du Conseil de sécurité ont été informés par le secrétaire général des Nations unies, Jean Pierre Lacroix, et l'envoyé spécial Parfait Onanga-Anyanga sur l'état actuel des progrès politiques entre le Soudan et le Sud-Soudan pour résoudre le conflit d'Abyei, ainsi que sur les progrès de l'UNISFA dans la mise en œuvre de son mandat. Les participants ont discuté des conclusions et des propositions contenues dans le dernier rapport du SG.

Le Conseil a appelé les parties à saisir l'occasion de l'amélioration des relations bilatérales et des développements politiques positifs, tant au Soudan qu'au Sud-Soudan, pour résoudre la question du statut final d'Abyei.

Concernant le MOYEN-ORIENT, le 15 avril, le Conseil de sécurité a tenu une réunion sur la mise en œuvre de la résolution 2118.

Le 29 avril, le Conseil de sécurité a tenu des CTV sur la situation politique et humanitaire en République arabe syrienne.

L'envoyé spécial Geir Pedersen a informé le Conseil sur les développements du processus politique depuis sa dernière intervention au Conseil le 30 mars.

Toujours le 29 avril 2020, le secrétaire général des Nations unies, Mark Lowcock, a informé le Conseil de la situation humanitaire dans le pays. L'action humanitaire dans le pays est actuellement largement axée sur les dispositions de préparation à une éventuelle épidémie du virus COVID-19. Sur la situation au Moyen-Orient (Yémen), le 16 avril, le Conseil de sécurité a été informé de la situation au Yémen.

M. Griffiths a fait le point sur les derniers développements politiques et sécuritaires au Yémen, en particulier à la lumière de l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

M. Lowcock a évoqué la situation humanitaire, en mettant l'accent sur la protection des civils, l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire, le financement des secours, l'économie yéménite et les progrès vers la paix.

Les députés ont souligné l'importance vitale des mesures humanitaires et économiques et de l'accès aux personnes dans le besoin pour alléger les souffrances du peuple yéménite, qui sont particulièrement importantes à la lumière de la pandémie COVID-19.

De la situation au Proche-Orient, y compris la question palestinienne, le 23 avril, le Conseil de sécurité a tenu le "Débat ouvert" trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Les États membres ont été informés des derniers développements sur le terrain.

Les membres du Conseil de sécurité ont félicité les Nations unies pour leurs efforts visant à soutenir cette coordination et le peuple palestinien en ce moment critique, notamment compte tenu de la vulnérabilité particulière de la bande de Gaza, qui est déjà confrontée à une situation humanitaire désastreuse. La plupart des membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur préoccupation quant à une éventuelle annexion du territoire palestinien occupé, ont réaffirmé leur soutien à une solution négociée prévoyant deux États et ont appelé à la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Sur l'EUROPE, le 8 avril, une discussion à huis clos (dans le cadre des AdB) sur l'état des procédures judiciaires liées au vol MH17 à la lumière de la résolution 2166 du Conseil de sécurité des Nations unies, a eu lieu.

Le Conseil de sécurité a discuté du tragique accident du vol MH17 de Malaysia Airlines au-dessus de l'Ukraine en juillet 2014. Le sujet a été soulevé par la Fédération de Russie. Les États membres ont discuté de la procédure pénale qui a



débuté le 9 mars aux Pays-Bas et de leur adhésion aux dispositions de la résolution 2166 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le 24 avril, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une vidéoconférence sur la situation au Kosovo.

Le Représentant spécial a décrit l'épidémie de COVID-19 comme un défi sans précédent pour le Kosovo et la région, qui ne peut être surmonté que par une coopération régionale.

En ce qui concerne l'environnement politique, M. Tanin a souligné que la polarisation entre les différentes factions se poursuit. Il a souligné la solidarité entre les professionnels de la santé, indépendamment de leur appartenance ethnique ou de leurs préférences politiques.

S'agissant des AMÉRIQUES, le 14 avril, un CTV s'est tenu pour discuter de la situation en Colombie.

Les membres du Conseil ont rappelé l'appel du SG pour un cessez-le-feu global du 23 mars 2020 et ont pris note du cessez-le-feu unilatéral actif déclaré par l'Armée de libération nationale pour le mois d'avril en réponse à l'appel du Secrétaire général, et ont espéré que son observation, y compris la cessation des menaces et de la violence par tous les éléments du groupe, faciliterait ces efforts et d'autres pour faire face à la pandémie dans les zones touchées par le conflit.

Le 22 avril, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une réunion par vidéoconférence à huis clos, sous l'égide de l'AoB, pour discuter de la situation au Venezuela concernant les préoccupations soulevées dans la note verbale du 3 avril 2020 du Venezuela aux Nations unies.

Le 28 avril, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une réunion par vidéoconférence fermée (VTC) pour discuter de la situation humanitaire dans le pays face à la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Sur les questions thématiques et autres, le 9 avril, le Conseil de sécurité a tenu un CTV à huis clos pour discuter de l'impact de COVID-19 sur les questions qui relèvent du mandat du CSNU. Le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général a souligné que la pandémie constitue une menace importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pouvant conduire à une augmentation des troubles sociaux et de la violence qui saperait considérablement notre capacité à lutter contre la maladie.

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur soutien à tous les efforts du Secrétaire général concernant l'impact potentiel de la pandémie COVID-19 sur les pays touchés par des conflits et ont rappelé la nécessité de l'unité et de la solidarité avec tous ceux qui sont touchés.

Le 23 avril, un CTV fermé dans le cadre d'une AoB a été organisé pour discuter des points de vue sur le projet de résolution de COVID-19 présenté par la France et la Tunisie. Le 21 avril, le Conseil a tenu une réunion ouverte sur la

question de la protection des civils contre la faim induite par les conflits. Les intervenants étaient le directeur général de la FAO, le directeur exécutif du PAM et le secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés. Une déclaration présidentielle a été adoptée le 29 avril sur cette question, rappelant le lien entre les conflits armés, la violence et l'insécurité alimentaire induite par les conflits et la menace de famine.

Le 27 avril, un CTV ouvert sur la jeunesse, la paix et la sécurité a eu lieu. Le Secrétaire général a présenté son premier rapport sur la jeunesse, la paix et la sécurité, en soulignant les résultats obtenus depuis l'adoption par le Conseil des résolutions 2250 et 2419.

L'envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a souligné qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre les résolutions 2250 et 2419 du Conseil de sécurité au sein des Nations unies et a recommandé au Conseil de sécurité d'envisager la présentation de rapports réguliers et systématiques pour assurer la durabilité et la continuité de cette question.

Les membres du Conseil ont fait des déclarations reconnaissant le rôle constructif que les jeunes peuvent jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité. Les non-membres du Conseil ont été invités à participer en soumettant des déclarations écrites.



Les activités du conseil de sécurité sous la présidence de l'Estonie

La présente présentation a été faite en tenant compte du fonctionnement du conseil de sécurité dans des circonstances exceptionnelles, qu'impose la pandémie du coronavirus. C'est en effet la première fois de son histoire, au mois de mars, que le conseil de sécurité des Nations-Unies, a été obligé de tenir ses réunions par vidéo conférence et les Etats membres ont exprimé leur vote par écrit, à travers une note transmise au Président du conseil et à la structure des Nations-Unies en charge du Conseil de Sécurité.



Les activités du conseil de sécurité au mois de Février

sous la présidence de l'Estonie.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a été présidé au cours du mois de mai 2020, par la République d'Estonie. Le Conseil a tenu au total 30 réunions par vidéoconférence ouverte et fermée. En outre, trois réunions selon la formule Arria et un dialogue interactif informel ont eu lieu.

Le Conseil de sécurité a adopté cinq résolutions et s'est mis d'accord sur trois communiqués de presse et quatre éléments de presse.

Parmi les événements marquants de la présidence, on peut citer une réunion ouverte de haut niveau selon la formule Arria sur le thème "Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen - enseignements tirés pour prévenir de futures atrocités, responsabilité du Conseil de sécurité", tenue le 8 mai 2020 ; un CTV ouvert sur les méthodes de travail du Conseil, tenu le 15 mai 2020 ; une réunion ouverte selon la formule Arria sur la cyber-stabilité, la prévention des conflits et le renforcement des capacités, le 22 mai ; un CTV ouvert de haut niveau sur la protection des civils dans les conflits armés, le 27 mai ; et un CTV ouvert sur la coopération entre les Nations unies et les organisations régionales et sous-régionales (Union européenne), le 28 mai.

S'agissant de l'Afrique, le Conseil a tenu une réunion publique du CTV le 5 mai, au cours de laquelle il a reçu

des informations du procureur de la Cour pénale internationale, Mme Fatou Bensouda.

Les membres du Conseil ont déclaré que la fin de l'impunité pour les crimes graves était nécessaire pour parvenir à une solution pacifique durable des crises en Libye, et ont salué le rôle de la Mission de soutien des Nations unies en Libye (UNSMIL) à cet égard.

Le 19 mai, le Conseil s'est réuni par le biais d'une réunion ouverte et fermée du CTV sur la Libye. Le Conseil a été informé de la détérioration de la situation en matière de sécurité en Libye et a déploré que, malgré les efforts de la MINUL et l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu immédiat pour permettre aux Libyens de répondre à la menace commune que représente COVID-19, les combats se soient intensifiés avec une augmentation des tirs indirects dans les zones urbaines qui accroît encore les souffrances des civils.

Le 21 mai 2020, le Conseil de Sécurité a été

«L'Estonie soutient activement l'initiative "Action pour le maintien de la paix" »

informé de la situation Somalie.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'impact de la pandémie de COVID-19 en Somalie, se sont félicités des progrès réalisés sur les fronts sécuritaire et politique, ont appelé à la coopération entre le gouvernement fédéral de Somalie et les États membres fédéraux et ont rendu hommage à l'UNSOM, à l'AMISOM et à tous les acteurs qui œuvrent à l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie.

Le Conseil a adopté à l'unanimité, le 29 mai, la résolution 2520 (2020), dans laquelle il a décidé de prolonger le mandat de l'AMISOM jusqu'au 28 février 2021.

Sur le Soudan et le Sud-Soudan, le 14 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2519 (2020), prolongeant ainsi le mandat de la Force de sécurité intérimaire des Nations unies pour Abyei (UNISFA) jusqu'au 15 novembre 2020.

Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2523 (2020), dans laquelle il a prorogé jusqu'au 3 juin 2020 le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD), et a exprimé son intention de décider de l'avenir de la MINUAD et de son mécanisme de suivi d'ici le 3 juin.

Le Conseil a adopté le 29 mai la résolution 2521 (2020). Cette résolution prorogeait les sanctions sur le Sud-Soudan jusqu'au 31 mai 2021 et le mandat du groupe d'experts jusqu'au 1er juillet 2021.

Concernant la situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne), un dialogue interactif informel a eu lieu le 12 mai sur la question de l'utilisation des armes chimiques en Syrie.

Le 18 mai, le Conseil a tenu une réunion ouverte du CTV sur la situation politique de la Syrie. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'Envoyé spécial dans la poursuite de ses efforts pour faire avancer le processus politique à Genève. Ils ont appelé toutes les parties syriennes à s'engager de manière constructive par le biais de la Commission constitutionnelle pour parvenir à une paix durable.

Le Conseil a tenu une réunion ouverte du CTV sur la situation humanitaire en République arabe syrienne le 19 mai.

Concernant la situation au Moyen-Orient (Yémen), le Conseil a tenu une réunion ouverte et une réunion fermée du CTV sur la situation au Moyen-Orient (Yémen) le 14 mai.

En Europe et particulièrement en Bosnie-Herzégovine, le Conseil de sécurité a tenu une réunion ouverte du CTV sur la Bosnie-Herzégovine le 6 mai.

La majorité des membres du Conseil a appelé la Bosnie-Herzégovine à aller de l'avant dans la mise en œuvre du programme de réformes, à respecter l'État de droit et à organiser des élections libres et équitables en octobre 2020.

En Asie sur le Myanmar, le 14 mai, le Conseil a tenu une réunion à huis clos du CTV sur le Myanmar.

Sur Hongkong, à la demande du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité a discuté le 29 mai de la décision du Parti de l'Assemblée populaire nationale de Chine concernant la loi de sécurité nationale pour Hong Kong.

En Afghanistan, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse sur les attaques terroristes à Kaboul et Nangarhar, en Afghanistan, le 13 mai. Dans cette déclaration, les membres du Conseil de sécurité ont condamné dans les termes les plus fermes les attaques terroristes du 12 mai 2020 contre la clinique de Médecins Sans Frontières à Kaboul, et contre un enterrement dans la province de Nangarhar.

En Amérique latine et en particulier, la République bolivarienne du Venezuela, le Conseil de sécurité a tenu une réunion ouverte du CTV le 20 mai pour discuter de la situation au Venezuela.

Sur les questions thématiques et autres, le Conseil de sécurité a tenu une réunion ouverte du CTV le 15 mai sur la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail du Conseil (S/2017/507) sur le thème "Assurer la transparence, l'efficacité et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité".

Concernant la Protection des civils dans les conflits armés, le Conseil a tenu son débat public annuel sur la protection des civils dans les conflits armés sous la forme d'une réunion ouverte de haut niveau du CTV le 27 mai. Le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, le président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et la lauréate du prix Nobel de la paix, Ellen Johnson Sirleaf, membre du groupe "The Elders", ont informé le Conseil.



Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont souligné l'importance de poursuivre les efforts pour protéger les civils dans les conflits armés et le respect du droit international.

S'agissant de la Coopération entre les Nations unies et les organisations régionales et sous-régionales (Union européenne), le 28 mai, le Conseil a tenu sa réunion annuelle sur le renforcement du partenariat avec l'Union européenne au titre du point de son ordre du jour relatif à la coopération entre les Nations unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les membres du Conseil de sécurité ont convenu de l'importance de renforcer la coopération entre les Nations unies et l'Union européenne. Ils ont également jugé utile de travailler plus étroitement avec d'autres organisations régionales, telles que l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), le Conseil de sécurité a tenu une réunion à huis clos du CTV le 29 mai pour examiner le rapport trimestriel du président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Deux des événements phares de la présidence ont été organisés sous forme de réunions selon la formule Arria :

Le 8 mai, une réunion ouverte de haut niveau selon la formule Arria a eu lieu sur le thème "Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen - leçons apprises pour prévenir de futures atrocités, responsabilité du Conseil de sécurité".

L'objectif principal de la réunion de haut niveau était de marquer le 75e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen et d'offrir une occasion de discuter des mérites de l'ordre de l'après-guerre.

Le 22 mai, une réunion selon la formule Arria s'est tenue sur la cyber-stabilité, la prévention des conflits et le renforcement des capacités.

L'objectif de la réunion était de donner aux membres du Conseil l'occasion d'aborder les efforts mondiaux visant à promouvoir la cyber-stabilité et la prévention des conflits dans le contexte des nouvelles cyber-menaces.

Sur la COVID-19, au cours du mois de mai, une résolution sur la covid a été discutée à deux reprises.

En mai, le Conseil a continué à tenir des réunions du CTV sur les points figurant dans le programme de travail informel (iPoW) qui ont été publiés sur le site web du Conseil. La présidence a poursuivi l'organisation de réunions ouvertes et fermées du CTV dans l'esprit des formats de réunion utilisés par le Conseil en temps normal - débats, briefings, consultations à huis clos, etc. Toutes les réunions ouvertes du CTV tenues en mai ont été intégralement retransmises par la Web TV des Nations unies.

Afin de promouvoir davantage la transparence et l'engagement avec le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Estonie a tenu la réunion d'information régulière aux membres des Nations Unies au début du mois. Tout au long de sa présidence, l'Estonie a tenu des réunions d'information avec l'ensemble des membres des Nations Unies, la société civile et les médias des Nations Unies.



MOIS DE JUIN

2020

Les activités du conseil de sécurité sous la présidence de la République française.

La présente présentation a été faite en tenant compte du fonctionnement du conseil de sécurité dans des circonstances exceptionnelles, qu'impose la pandémie du coronavirus. C'est en effet la première fois de son histoire, au mois de mars, que le conseil de sécurité des Nations-Unies, a été obligé de tenir ses réunions par vidéo conférence et les Etats membres ont exprimé leur vote par écrit, à travers une note transmise au Président du conseil et à la structure des Nations-Unies en charge du Conseil de Sécurité.



Les activités du conseil de sécurité au mois de Juin

sous la présidence de la République Française.

Les zones géographiques couvertes comprenaient l'Afrique, l'Asie, le Moyen-Orient et les Amériques, ainsi que des questions thématiques.

Le 2 juin, le Secrétaire général adjoint de l'UE pour la politique de sécurité et de défense commune et la réponse aux crises, M. Charles Fries, a informé le Conseil de sécurité du déploiement de l'opération navale EUNAVFOR Med IRINI en haute mer sur une grande partie des côtes de la Libye, qui est notamment chargée de mettre en œuvre la résolution 2292 du Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres résolutions pertinentes sur l'embargo sur les armes en Libye.

Le 5 juin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion ouverte (VTC), suivie d'une réunion fermée (VTC) sur le G5 Sahel.

Au cours de cette réunion, les États membres ont souligné les progrès du FC-G5S, mais aussi les questions relatives aux droits de l'homme. Le Niger a réaffirmé l'engagement des pays du G5 Sahel à mettre en œuvre le cadre de conformité. Il a réitéré la demande du chapitre VII, mais a également déclaré sa volonté d'accepter des améliorations techniques aux mécanismes existants.

Le 9 juin, le Conseil de sécurité a tenu un CTV ouvert sur les activités du Comité des sanctions concernant le Soudan.

Le 9 juin, le président du Comité du Conseil de sécurité en vertu de la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, a fait son exposé sur les activités du Comité



751, la mise en œuvre du régime de sanctions sur la Somalie, ainsi que la reprise de la coopération et de la collaboration entre le gouvernement fédéral de Somalie et le Groupe d'experts. Le 10 juin, Mme Fatou Bensouda a présenté au Conseil le premier rapport du procureur de la Cour pénale internationale sur la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005). Elle a souligné l'instabilité de la situation sur le terrain et sa volonté de s'engager avec le gouvernement intérimaire en vue de l'exécution des quatre mandats d'arrêt en suspens.

Le 10 juin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion à huis clos du CTV avec les pays contributeurs de troupes de la MINUSMA. Les États membres ont rappelé leurs contributions en cours, futures ou prévues à la MINUSMA et ont exprimé leur volonté de pouvoir suivre la mise en œuvre du plan d'adaptation.

Le 11 juin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion ouverte du CTV sur la MINUSMA. Les États membres du Conseil ont affiché des positions convergentes concernant

«La France soutient activement l'initiative "Action pour le maintien de la paix" »

leur soutien à la MINUSMA.

Le 12 juin, le RSSG Fall a informé le Conseil de sécurité sur les multiples défis socio-économiques, sécuritaires et politiques auxquels la région est confrontée, aggravés par la pandémie COVID-19, qui a encore affaibli la capacité des États de la région à répondre à ces défis déjà pressants.

Le 22 juin, les membres du Conseil de sécurité ont été informés de la situation en République centrafricaine et des activités de la MINUSCA par M. Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Smail Chergui, commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, et M. Koen Vervaeke, directeur général pour l'Afrique au Service européen pour l'action extérieure.

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur solidarité avec le gouvernement et le peuple centrafricains face à la pandémie COVID-19.

Le 22 juin, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur le Burundi. Les membres du Conseil ont été informés par le SGA Bintou Keita sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans le pays...

Le 23 juin, le Conseil de sécurité a tenu un CCT ouvert et un CCT fermé pour discuter de la mission des Nations unies au Sud-Soudan (UNMISS) et de la situation dans le Sud-Soudan.

Le 25 juin, le Conseil de sécurité a tenu sa session trimestrielle sur la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à la détérioration de la sécurité et de la situation des droits de l'homme dans l'Est du pays, aggravée par les activités des groupes armés.

Le 29 juin, le Conseil de sécurité a tenu un CTV ouvert pour discuter de la question du grand barrage de la Renaissance éthiopienne. Les membres du Conseil de sécurité ont encouragé les parties concernées à poursuivre les négociations, dans un esprit de compromis, en vue de parvenir à un accord mutuellement bénéfique.

Le 25 juin, le Conseil de sécurité a tenu une vidéoconférence sur l'Afghanistan et la MANUA. Les membres du Conseil de sécurité ont reconnu qu'une paix durable ne peut être obtenue que par un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans, ont réaffirmé l'importance du rôle des Nations unies dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan et ont salué les efforts de tous les partenaires régionaux et internationaux de l'Afghanistan pour faciliter les négociations intra-afghanes.

Le 2 juin, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner et discuter de la mise en œuvre de sa résolution 2118 (2013) sur le programme chimique de la République arabe syrienne.

Le 16 juin, le Conseil de sécurité a tenu une vidéoconférence sur la Syrie (politique). Les membres du

Conseil de sécurité ont réitéré leur plein soutien à l'envoyé spécial Pedersen et ont appelé à la mise en œuvre de la résolution 2254 du Conseil de sécurité.

Le 29 juin, Mark Lowcock, sous-secrétaire général aux affaires humanitaires et Susannah Sirkin, directrice de la politique et conseillère principale chez Physicians for Human Rights ont informé le Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Syrie.

Le 14 juin, le Conseil s'est réuni pour une réunion d'information et des consultations avec l'équipe d'enquête sur les crimes de Daech (UNITAD).

Le 15 juin, le secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, a présenté les conclusions du rapport du SG sur la FNUOD aux pays contributeurs de troupes dans un CTV fermé.

Le 18 juin, le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix a informé le Conseil, en séance privée, sur la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD et sur les activités de la Force et du Groupe d'observateurs au Golan au cours des trois derniers mois.

Le Conseil de sécurité a exprimé son soutien unanime à la FNUOD et a souligné la nécessité pour les parties d'appliquer pleinement l'accord de désengagement de 1974. Le 29 juin, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité le renouvellement du mandat de la FNUOD pour six mois.

Le 24 juin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion du CTV ouvert sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, ouverte à la participation des ministres.

Tous les membres du Conseil de sécurité sauf un ont mis en garde Israël contre l'annexion, rappelant qu'elle constituerait une grave violation du droit international. Ces mêmes membres ont souligné les conséquences d'une telle décision pour le processus de paix, la solution à deux États et la stabilité régionale, et ont réitéré leur attachement aux paramètres convenus au niveau international. Tous les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur attachement à la solution des deux États



et ont appelé à la reprise des négociations de paix. Le 24 juin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion à huis clos du CTV sur le Yémen. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien unanime à l'Envoyé spécial, regrettant l'absence de progrès vers un accord politique, et ont souligné l'urgence de la situation humanitaire et la nécessité de contributions supplémentaires au plan d'intervention humanitaire des Nations Unies. La plupart des États membres ont demandé à avoir accès au pétrolier SAFER afin d'éviter une catastrophe aux multiples facettes.

Le 19 juin, le Conseil de sécurité a tenu des vidéoconférences ouvertes et fermées pour discuter de la situation en Haïti et de la mise en œuvre du mandat du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH).

Les membres du Conseil ont noté avec inquiétude la crise prolongée en Haïti ainsi que l'impact de la pandémie COVID-19, ont réaffirmé leur soutien au peuple haïtien et ont exhorté le gouvernement haïtien à assurer une réponse coordonnée à la pandémie. Ils ont souligné la nécessité de faire face d'urgence à la détérioration des conditions humanitaires et ont réitéré l'importance de tenir pour responsables les auteurs de violences.

Le 4 juin, le Conseil de sécurité a tenu sa session annuelle avec les commandants des forces des opérations de maintien de la paix. Cette session a permis un échange de vues entre les membres du Conseil de sécurité et Jean-Pierre Lacroix, SGA pour les opérations de paix, le général Gyllensporre, commandant de la force de la MINUSMA, le général Tinaikar, commandant de la force de la MINUS, et le général O'Brien, commandant de la force par intérim de la FNUOD.

Le 8 juin, le Conseil a tenu une vidéoconférence ouverte sur le mécanisme international résiduel pour les tribunaux pénaux (IRMCT).

Le 18 juin, le Haut Commissaire pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, a fait un exposé au Conseil de sécurité. Les membres du Conseil de sécurité ont réitéré leur soutien au HCR. Ils ont souligné l'importance du multilatéralisme et du partage des responsabilités pour apporter une réponse collective aux déplacements de populations et pour s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements. Ils ont également souligné la nécessité de soutenir les pays d'accueil et de veiller à ce que les retours de réfugiés soient volontaires, sûrs et dignes.

Le 23 juin, le Conseil de sécurité a tenu son débat ouvert sur les enfants et les conflits armés. Un communiqué de presse a été adopté à l'issue du débat, réaffirmant l'engagement du Conseil de sécurité contre toutes les violations et tous les abus commis contre les enfants touchés par les conflits armés.

Le 30 juin, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner et discuter de la mise en œuvre de sa résolution 2231 (2015) approuvant le Plan d'action global conjoint. Rosemary di Carlo, Sous-secrétaire aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, a informé le Conseil sur la mise en œuvre de la résolution.



Rapport au groupe Afrique

au nom des membres des A3 au sein du conseil de sécurité des nations unies.

La présente présentation a été faite en tenant compte du fonctionnement du conseil de sécurité dans des circonstances exceptionnelles, qu'impose la pandémie du coronavirus. C'est en effet la première fois de son histoire, au mois de mars, que le conseil de sécurité des Nations-Unies, a été obligé de tenir ses réunions par vidéo conférence et les Etats membres ont exprimé leur vote par écrit, à travers une note transmise au Président du conseil et à la structure des Nations-Unies en charge du Conseil de Sécurité.





Rapport au groupe Afrique au nom des membres des A3 au sein du conseil de sécurité des nations unies.

S.E. ABDOU ABARRY, Représentant Permanent de la République du Niger auprès des Nations-Unies a présenté au nom des A3 au sein du Conseil de Sécurité son Rapport sur les activités du Conseil de sécurité pour les mois de mai et avril, au groupe Afrique, dans le cadre du mandat continental.

Il ressort que le Conseil a poursuivi ses réunions de manière informelle par téléconférence virtuelle (VTC), en raison de la fermeture du bâtiment des Nations unies et de la restriction des mouvements décrétée par la ville de New York.

Toutefois, comme les restrictions sont levées ce mois-ci, les membres envisagent de tenir certaines des réunions dans les locaux des Nations unies, en tenant compte de toutes les mesures de précaution nécessaires.

Comme on peut également s'y attendre, la pandémie de COVID-19 continue à imprégner les discussions sur les différents points de l'ordre du jour des programmes de travail informels. Il convient également de noter que le Conseil invite de plus en plus les pays concernés et les participants de la société civile à ses CTV ouverts, en vertu des règles 37 et 39, dans un souci de transparence accrue.

La présentation pour des raisons pratiques a été faite en deux parties, chacune couvrant un mois d'activités du Conseil.

Ainsi, sous la présidence de l'Estonie en mai, le Conseil a tenu un total de 30 CTV.

«La Chine soutient activement l'initiative "Action pour le maintien de la paix" »

Le Conseil a tenu dix réunions par vidéoconférence ouverte, dont deux débats publics axés sur des questions thématiques et générales, à savoir la mise en œuvre de la note S/2017/507 du président sur les méthodes de travail du Conseil. Le deuxième débat public thématique a été consacré à la protection des civils dans les conflits armés.

Le Conseil a en outre tenu 12 consultations, dont deux au titre du point "Divers" :

- la résolution du Conseil de sécurité franco-tunisien soutenant l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire mondial dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19 et la situation au Burundi le 11 mai.

Cette deuxième (AOB) a été demandée par les A3 pour saluer le bon déroulement des élections générales dans le pays.

La présidence estonienne a organisé deux réunions en formule Arria, notamment sur les "75 ans de la fin de la seconde guerre mondiale sur le sol européen - Leçons tirées pour prévenir de futures atrocités, responsabilité du Conseil de sécurité" le 7 mai. La seconde réunion Arria s'est concentrée sur la "cybersécurité" le 22.

Une autre réunion de l'Arria s'est tenue sous le parrainage de la Fédération de Russie pour entendre de

certaines habitants de la péninsule de Crimée.

Le 12 mai, le Conseil a été informé par les membres du Secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, dans le cadre d'un dialogue interactif informel (IID). En ce qui concerne les résultats du Conseil en mai, le Conseil a adopté cinq résolutions :

- La résolution S/RES/2519/2020 renouvelant le mandat de la Force de sécurité intérimaire des Nations unies à Abiye (UNISFA),
- Résolution S/RES/2520/2020 renouvelant le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM),
- Résolution S/RES/2521/2020 renouvelant le régime de sanctions pour le Sud-Soudan,
- Résolution S/RES/2522/2020 renouvelant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Irak (MANUI) et,
- Résolution S/RES/2521/2020 sur un transfert technique de la Mission hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD).

Quatre éléments à la presse ont été publiés, dans le cadre du renforcement de la transparence des travaux du Conseil auprès du grand public, après certaines des sessions à huis clos, notamment celles sur le Liban et l'Irak. Le format A3+1, à savoir l'Afrique du Sud, la Tunisie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Niger, a continué à se coordonner sur des points importants de l'ordre du jour d'intérêt commun. En mai, ils ont fait 3 déclarations communes sur la Somalie, la protection des civils dans les conflits armés et la coopération entre les Nations Unies et l'Union européenne.

D'autres points ont été discutés au Conseil en mai, notamment la situation en Bosnie-Herzégovine, au Liban et en Irak.



Le 19 mai, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la Libye. Les membres ont exprimé leur préoccupation et ont appelé au respect de l'embargo sur les armes et à la reprise du dialogue national.

Les points récurrents concernant la Syrie, la situation au Yémen et le processus de paix au Moyen-Orient ont également été discutés. Sur la question de la Palestine, les membres du Conseil ont exprimé leur opposition et leur préoccupation face aux perspectives imminentes d'annexion d'une partie de la Cisjordanie et de la vallée du Jourdain par Israël, car une telle action est contraire au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité et compromet la solution des deux États.

Sous la présidence de la France, en juin, le Conseil a été très actif et prolifique. Il a tenu 50 CTV, a adopté 8 résolutions et a communiqué 6 éléments à la presse.

Le Conseil a tenu 30 vidéoconférences ouvertes, dont celles sur les opérations de maintien de la paix des Nations unies le 4 juin, au cours desquelles les membres du Conseil ont reçu des informations des commandants des forces de la MINUSMA, de la FNUOD, de la FINUL et de la MINUSS sur les conditions de leurs forces, notamment dans le cadre de la pandémie COVID -19.

Le 11 juin, la présidence française a organisé un débat sur la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies au Mali (MINUSMA) et la situation au Mali. Dans une déclaration commune, les A3+1 ont salué les efforts du gouvernement malien pour la réussite des élections législatives, les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord d'Alger. Les A3+1 ont également exprimé leur préoccupation concernant la situation sécuritaire au centre et réitéré notre souhait d'une MINUSMA plus agile et s'adaptant au nouveau type d'attaques des groupes terroristes armés.

Le Conseil a en outre tenu 20 consultations, dont deux au titre du point "Divers", portant sur les conditions de retour dans le bâtiment des Nations unies et sur la manière de trouver une solution

au problème de l'interprétation pendant les CTV du Conseil.

En ce qui concerne les résultats du Conseil en juin, le Conseil a adopté 8 résolutions :

- Résolution S/RES/2524/2020 créant la nouvelle Mission intégrée d'assistance à la transition des Nations Unies au Soudan (UNITAMS),

- Résolution S/RES/2525/2020 renouvelant le mandat de la Mission hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD),

- Résolution S/RES/2526/2020 prolongeant les autorisations accordées aux pays pour faire respecter l'embargo sur les armes à destination de la Libye, tel que prévu par la résolution 2473,

- Résolution S/RES/2527/2020 prorogeant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (UNSOM),

- Résolution S/RES/2528/2020 renouvelant le régime de sanctions contre la République démocratique du Congo,

- Résolution S/RES/2529/2020 renouvelant le mandat du Mécanisme international résiduel pour les tribunaux pénaux et la nomination de ses juges jusqu'en juin 2022,

- Résolution S/RES/2530/2020 renouvelant le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD),

- Résolution S/RES/2530/2020 renouvelant le mandat de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies au Mali (MINUSMA) pour un an.

En ce qui concerne la coordination entre les formats A3+1, 7 déclarations communes ont été faites sur les opérations de maintien de la paix des Nations unies, la force conjointe G5-Sahel, la MINUSMA, la MINUSCA, la MONUSCO et le Bureau d'appui des Nations unies en Haïti.

En outre, le 29 juin, le Conseil de sécurité a tenu un VTC ouvert sur le Grand barrage de la Renaissance éthiopienne (GERD). Les trois pays concernés, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan, ont assisté à la réunion et ont fait des déclarations sur la base de l'article 37 du règlement. Au cours des discussions, les membres ont félicité les parties pour leur engagement à résoudre le différend par la négociation. Ils ont également pris note de l'initiative de l'Union africaine, sous la direction du président en exercice de la Conférence de l'Union africaine, S.E. Cyril Ramaphosa, président de l'Afrique du Sud, de convoquer une réunion le 26 juin, qui a décidé de la création d'un comité chargé de soutenir les négociations et de faire rapport au président dans deux semaines à compter de cette date.

Parmi les autres points discutés au Conseil en juin, figure la situation en Syrie sous ses volets humanitaire, politique et des armes chimiques. Le Conseil a également tenu des réunions sur l'opération européenne IRINI (2 juin), la situation au Sud Soudan (23 juin) et en Afghanistan (25 juin). Un CTV sur le programme d'action global conjoint (PAGC) concernant le nucléaire iranien s'est tenu le 30 juin. Enfin, la réunion d'information bimestrielle sur le processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question palestiniennne (MEPDO), a eu lieu le 24 juin. Le débat a été à

nouveau dominé par les perspectives du plan d'annexion israélien, que la majorité des membres du Conseil ont condamné et auquel ils se sont opposés dans leurs déclarations.

L'A3 et Saint-Vincent-et-les-Grenadines (SVG) continueront à coordonner étroitement et à faire régulièrement des déclarations communes sur les questions africaines à l'ordre du jour ainsi qu'à négocier en bloc tous les résultats concernant les situations sur le continent. Il convient de noter que l'A3+1 a récemment joué un rôle déterminant dans la promotion des communiqués et décisions de l'AUPSC concernant des questions telles que la Somalie, la Libye, le Soudan, le Mali et le Sahel et la Guinée-Bissau.

En outre, avec le soutien inestimable de l'équipe de la mission de l'UA, sous la direction de l'ambassadeur Fatima, l'A3 a également continué à rechercher une meilleure coordination avec la Commission de l'UA et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPSU). Deux réunions ont été organisées au cours de la période de référence avec des hauts fonctionnaires de la Commission de l'UA, dont le commissaire à la paix et à la sécurité, afin de coordonner et de mieux préparer l'A3 aux négociations du CSNU sur des questions telles que le Soudan, la Somalie et le Mali. Une autre réunion a été récemment organisée avec la troïka de l'AUPSC, au cours de laquelle des questions relatives au partenariat entre l'AUPSC et le CSNU ont été abordées. Il a également été convenu d'officialiser la coordination entre l'A3 et l'AUPSC sur une base mensuelle.

En conclusion, au cours du mois de juillet, les A3 poursuivent leur coordination, même si moins de points relatifs à l'Afrique sont inscrits au programme de travail informel. Ce matin, le Niger a fait une déclaration commune sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

Le 14 juin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines a fait une déclaration sur la situation en Colombie et le 17 juin l'Afrique du Sud a fait une déclaration conjointe sur les femmes, la paix et la sécurité : Violence sexuelle dans les conflits.



CADRE D'ACTIONS PRIORITAIRES INTEGRE DU G5 SAHEL(CAPI)

Une plus grande intégration du nexus «Gouvernance -Sécurité -Développement -Droits de l'homme» au service des populations

Le Cadre d'actions prioritaires intégré (CAPI) est né du constat de la nécessité de révision des approches et méthodes, tant les résultats sont restés modestes malgré les efforts fournis de part et d'autre (G5 Sahel, Etats membres et partenaires) depuis quelques années pour relever les défis de l'espace. Son élaboration a fait l'objet d'un engagement pris entre le G5 Sahel et l'Union européenne lors de la 5^{ème} réunion ministérielle entre les Ministres des Affaires étrangères du G5 Sahel et la Haute Représentante Vice-Présidente de l'UE, le 09 juillet 2019, à Ouagadougou.

Le CAPI se fixe pour objectif d'identifier des actions rapides, réalistes, mesurables et flexibles à mener sur les volets sécurité et développement dans les zones fragiles prioritaires, élargis à la dimension humanitaire, à la gouvernance et à la réconciliation.

Le G5 Sahel est doté d'un dispositif institutionnel étoffé et a développé des outils et mécanismes. Si certains organes, outils ou mécanismes sont déjà opérationnels et font leur preuve, d'autres sont à encore à opérationnaliser ou à renforcer pour plus d'efficacité. En outre, le PIP, instrument de mise en œuvre de la SDS, comprend un porte-

feuille de projets constitué à partir d'un processus participatif et itératif entre le SPG5S et les Etats membres. Des engagements ont été pris par les PTF pour le financement du PIP. Beaucoup d'entre eux sont encore à réaliser.

A la situation socio-économique peu reluisante des zones d'intervention du G5 Sahel s'est ajoutée une escalade de la violence, nécessitant une réponse différenciée en fonction du niveau d'affectation des différentes zones. L'analyse a permis d'identifier des zones d'intervention prioritaires (ZIP) avec des mesures spécifiques (mitigation, prévention, sensibilisation) à prendre.

L'action des Etats du G5 Sahel s'inscrit dans un cadre organisé autour de fonctions stratégiques clés, en fonction des contextes spécifiques à chacun des Etats en général, et à chaque zone prioritaire: l'anticipation, la protection, la prévention et l'intervention. Plusieurs principes intangibles guideront les actions: l'appropriation/responsabilisation; la cohérence/coordination des stratégies et des programmes, projets et actions;



la subsidiarité; la durabilité/soutenabilité/pérennité; la mutualisation des ressources; le respect des droits humains; la redevabilité.

Par Axe stratégique, des objectifs ont été définis et des actions prioritaires identifiées.

La mise en œuvre des actions se fera à travers une approche intégrée combinant tous les échelons (régional, national et local) et impliquant tous les acteurs concernés. Par ailleurs, la planification respectera le nexus sécurité développement élargi à l'action humanitaire et à l'administration territoriale. Le dispositif de suivi-évaluation consacré par le Guide de Suivi Evaluation du G5 Sahel permettra de s'assurer d'une part de la réalisation effective des résultats dans l'espace et dans le temps et, d'autre part du respect des engagements des parties prenantes.

Les résultats attendus sont entre autres, l'espace sahélien est réconcilié et engagé sur une trajectoire inclusive de sécurité collective et de développement où l'Etat est légitime dans son rôle et investit pour les populations locales, avec le Renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique (intégrant la sécurité militaire et civile, la police, le renseigne-

ment, la chaîne pénale et l'administration territoriale); le Renforcement de la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens garantissant la mobilité qui a toujours caractérisé le Sahel; le Retour de l'État et des services régionaux dans les zones touchées par l'insécurité; l'Amélioration de la cohésion sociale et une baisse des inégalités spatiales et sociales; le Réinvestissement dans les secteurs de soutien à l'économie et la création d'emplois permettant d'offrir de nouvelles opportunités économiques aux populations notamment les jeunes et les actifs; le Développement des capacités de résilience des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales; le Renforcement de la lutte contre le terrorisme, y compris son financement, et la criminalité transfrontalière et transnationale organisée; le Renforcement des capacités d'intervention des forces de défense et de sécurité ainsi que des autorités administratives locales; la Coordination des acteurs et l'harmonisation des stratégies et mécanismes de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée; la Promotion du dialogue social, de la coopération entre les acteurs et de la réconciliation; le Renforcement de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.



FORFAITS MIX
ENCORE PLUS POUR VOUS SURPRENDRE

Forfait	Contenu	Prix
Forfait 1	40 mins vers NT + 20 mins TR + 50 SMS + 30 Mo valables 24H	200 F
Forfait 2	Appels et SMS illimités vers NT + 70 mins TR + 2,5 Go valables 2 semaines	3000 F
Forfait 3	Appels et SMS illimités vers NT + 300 mins TR + 12 Go valables 1 mois	20 000 F

Composez le **#150#**

TAMTAM *Mag*

Bimensuel nigérien d'analyses, d'enquêtes et de reportages





QUELQUES CHIFFRES

TERRORISME

+150 Dossiers liés au Terrorisme

+126 Gardes à vue

+700 Personnes détenues

25 Dossiers renvoyés au jugement

AFFAIRE MINISTERE DE LA DEFENSE

22 Personnes inculpées

225 Millions de FCFA de cautions

9 Milliards de manque à gagner pour l'Etat

Monsieur le Procureur de la République, notre pays a été récemment victime d'une violente et barbare attaque terroriste à Kouré. Les terroristes ont tué au cours de cette attaque, 8 personnes, (2 Nigériens et 6 Français). Vous avez ouvert une enquête criminelle sur cette affaire. Sans entrer dans les détails, peut-on savoir où nous en sommes à l'heure actuelle ?

Effectivement, le 08 Août 2020 dans la réserve de Kouré qui abrite des girafes, huit (08) personnes ont été victimes d'un assassinat terroriste. Parmi ces personnes, il y a six (06) français dont (03) hommes et trois (03) femmes et deux (02) nigériens.

INTERVIEW DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE TGI/HC/NY

MAMAN SAYABOU ISSA

Aussitôt informé de l'attaque, nous avons instruit le Service Central de Lutte contre le terrorisme et la Criminalité Transnationale organisée de l'ouverture d'une enquête préliminaire pour assassinat terroristes association de malfaiteurs, incendie volontaire, dégradation de véhicule contre X.

Les responsables du Service Central de lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale et leurs enquêteurs ainsi que les artificiers, la police scientifique et Technique se sont transportés sur les lieux du crime à environ soixante (60) kilomètres de Niamey.

Ils ont faits toutes les constatations et prélèvements d'usage et toutes les prises de vue nécessaires à l'enquête.

Le 10 Août 2020, nous avons reçu une copie avancée d'une demande d'entraide judiciaire en matière pénale émanant du Parquet Anti-terroriste de Paris qui a souhaité la venue des enquêteurs français de la Direction de la Sécurité Intérieure, la sous-direction chargée de la lutte anti-terroriste et de la Direction Générale de la Police Judiciaire et le Service Central de la Police Scientifique.

Avant l'arrivée des enquêteurs français, nos enquêteurs avaient entendu toutes les personnes pouvant savoir quelque chose sur ce qui est arrivé.

Une personne suspectée pour avoir passé la nuit dans le campement de la scène, alors qu'elle est inconnue des habitants a été dénoncée et interpellée.

A l'arrivée des enquêteurs français, et conformé-

ment à la demande d'entraide judiciaire, nous avons instruits nos enquêteurs de leur remettre une copie de la procédure et de continuer les investigations ensemble en faisant en double tous les actes, pour que chaque partie ait une copie.

A la date d'aujourd'hui l'enquête suit son cours au Service Central de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale et les enquêteurs français sont rentrés satisfaits de la coopération de nos deux services.

Monsieur le Procureur, le parquet sous votre responsabilité s'occupe de tous les dossiers liés au terrorisme et au contre-terrorisme, quels sont actuellement les dossiers en instance chez vous ? Est-ce que vous disposez de suffisamment de moyens pour mener à bien vos actions ?

Le Parquet du pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le Terrorisme et la criminalité Transnationale a une compétence exclusive et nationale.

C'est pourquoi nous avons un nombre important de dossiers en instance. Comme le Parquet est au début et à la fin de la chaîne pénale, nous avons comme instance toutes les procédures d'enquêtes préliminaires au Service Central de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale, les dossiers pendants devant les juges d'instruction et les juges des mineurs ainsi que les dossiers renvoyés en jugements.

Au niveau de l'enquête préliminaire, nous avons au moins cent vingt six (126) personnes gardées à vue dont quarante et un (41) à Niamey, une (01) à Bankilaré et le reste à l'antenne de Diffa.

Dans les cabinets d'instruction, nous avons plus de : Cent Cinquante (150) dossiers dont un total de détenus qui tourne autour de sept cent (700) détenus.

En ce qui concerne les affaires renvoyées en jugement nous avons aujourd'hui autour de vingt-cinq (25) dossiers.

Vous vous rendez compte qu'au vu de ces instances, nous avons besoin des moyens matériels et humains importants.

Nous sommes cinq (05) magistrats du parquet au Pôle anti-terroriste, dont deux (02) femmes.

En ce qui concerne les moyens matériels, le

Ministère de la Justice fait des efforts importants pour la bonne marche de la Justice, mais aussi des partenaires qui sont des Etats amis du Niger, des organisations internationales et des ONG apportent également leur appui au Pôle anti-terroriste.

Monsieur le Procureur, où en sommes-nous par rapport au traitement de cette affaire dite du Ministère de la Défense ?

L'affaire dite du Ministère de la Défense est pendante devant le doyen des Juges d'instruction qui est également Doyen des juges du Pôle Economiques et Financiers.

A l'heure actuelle vingt-deux (22) personnes ont été inculpées. Elles ont déposé des cautions dont le cumul est de 225 000 000 au moins pour garantir leur représentation en justice.

En ce qui concerne le manque à gagner pour l'Etat, sur les 12 000 000 000 (12 milliards), l'Etat a transigé avec les mis en causes sur les 9 000 000 000 (09 milliards).

Les trois (3 milliards) concernent un marché dont l'inspection a demandé l'annulation.

Vous avez également d'autres dossiers sur la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en instance à votre niveau, pouvez-vous nous faire l'économie de ces dossiers ?

Notre parquet, est également le parquet du Pôle Economique et Financier. Nous avons en cours dans les cabinets d'instructions du Pôle Economique plusieurs dossiers de corruptions et infractions assimilées.

On peut citer entre autre le dossier du Ministère de la Défense Nationale, les fraudes aux examens et concours. Les dossiers liés à l'exportation des hydrocarbures, les dossiers de la CAIMA : le dossier de la SORAZ etc.



Madame Aïssata ISSOUFOU
Première Dame du Niger
Présidente de la fondation
GURI Vie Meilleure



PANEL SUR LE SANG

La Première Dame, Présidente de la Fondation Guri Vie Meilleure, Hadja Aïssata Issoufou a participé à ANEL OPDAD-TERUMO BCT SUR L'IMPORTANCE DU SANG POUR LES MÈRES D'AFRIQUE EN MARGE DE LA 74ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES .

L'objectif de ce panel qui a vu la participation de la Première Dame du Zimbabwe et de plusieurs autres sommités mondiales est d'aborder entre autres les questions sur la nécessité du don de sang pour préserver des vies humaines et l'importance du en ce qui concerne le programme de la santé publique.

Pour Hadja Aïssata Issoufou, « En Afrique subsaharienne, une grande proportion des femmes fait face lors de la grossesse ou lors de l'accouchement à des problèmes liés à l'insuffisance de sang. Chez les enfants, on note aussi que la prévalence de la drépanocytose est très élevée. Ce contexte décrit explique les besoins en sang qui se posent dans nos pays afin de répondre aux urgences enregistrées en la matière dans les centres de santé qui assurent la prise en charge.

Malheureusement, ces besoins ne sont pas toujours couverts et cela contribue à la survenue du fort taux de mortalité maternelle enregistré en Afrique subsaharienne avec un taux de décès maternel de 533 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit 200 000 décès maternels par an. Au Niger, affirme-t-elle, « le Gouvernement a consenti des grands efforts pour mettre en place le dispositif permettant de garantir la disponibilité et la sécurité transfusionnelle. Actuellement sur l'initiative du Ministère de la Santé Publique et de ses partenaires, notre pays compte un centre national de transfusion sanguine à Niamey sept centres de transfusions sanguine régionaux dans les chefs-lieux de région administratives et des banques de sang dans les différents hôpitaux implantés aussi bien dans les régions que dans les districts.

Ce taux représente plus de deux tiers (68 pourcents) de la totalité des décès maternels enregistrés chaque année dans le monde. Au Niger, bien que le taux de mortalité maternelle soit en baisse progressive avec 555 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes la situation de la disponibilité en sang pour la transfusion est confrontée aux mêmes problèmes rencontrés dans les autres pays africains. Il faut le souligner la situation concernant la sûreté du sang dans nos pays est marquée dans la plus part des cas par des pénuries de sang au point où certains pays n'atteignent pas 10 dons pour 1000 personnes. Cet état de fait interpelle aussi bien les décideurs

que les communautés partout où elles se trouvent. Il est donc crucial de mettre en place des programmes visant à encourager les donneurs à faire don de leur sang volontairement et régulièrement.

Les chiffres cités ci-dessus ne sont pas que des statistiques. Chaque femme qui meurt pendant l'accouchement laisse un impact dépassant la perte incommensurable occasionnée à sa famille. La communauté perd un membre qui eût été économiquement et socialement productif.

Pour inverser la tendance, « En tant que Première Dame du Niger, j'ai créé la Fondation Guri Vie Meilleure, qui est une organisation centrée sur l'amélioration de l'accès aux soins de santé. Notre travail consiste à assurer l'accès aux soins médicaux, à améliorer la santé de la mère et de l'enfant et à lutter contre des maladies tel le VIH/sida les hépatites virales pour ne citer que celles-là. En ce qui concerne le don de sang, j'ai à maintes reprises impulsé mes compatriotes à faire don de leur sang à travers des journées de don de sang auxquelles j'ai personnellement donné mon sang pour encourager tous mes concitoyens à faire autant.

En tant que Mère, j'ai conscience que mes consœurs les Premières Dames prennent aussi des initiatives similaires dans leurs propres pays. J'ai également conscience que leurs pays font face, comme mon pays le Niger, à des défis similaires concernant la pénurie du sang pour les transfusions sanguines. À cette fin, je voudrais réitérer les remarques de ma sœur, S.E. la Première Dame du Zimbabwe, qui appelle à une approche multi-partenaire dans le but de répondre aux besoins en sang aux mères d'Afrique ».

La Première Dame, Hadja Aïssata n'a pas manqué de demander aux décideurs, de s'engager à développer des politiques et qu'ils allouent le budget nécessaire à l'élaboration d'un cadre réglementaire robuste permettant la disponibilité et la sécurité du sang. Aux partenaires de développement, elle demande qu'ils développent et intègrent des programmes centrés sur le sang au sein des préoccupations de santé publique et d'autres initiatives fournies par les pays africains. Elle prie le secteur privé de continuer à innover et développer des technologies appropriées et abordables pouvant nous aider à venir au bout de ce problème.

Avant de terminer son intervention, elle a remercié les organisations à but non lucratif et les ONG pour le travail d'importance qu'elles accomplissent sur le terrain, et leur a demandé de continuer à militer pour la pérennisation, l'adéquation et la sûreté du sang dans les communautés qu'elles aident.

Enfin, en tant que Première Dame, elle s'est exprimée au nom de ses consœurs pour dédier leur énergie et leurs efforts à poursuivre la sensibilisation à cette importante question pour tous les acteurs dans nos pays et à travers le continent.

Elle reste convaincue que cette approche collaborative nous permettra de réduire drastiquement les taux de mortalité maternelle en Afrique.



NOUS VOUS OFFRONS **LA MEILLEURE
EXPÉRIENCE TÉLÉCOMS**

-  **INTERNET - WIFI**
-  **TÉLÉPHONIE MOBILE**
-  **TÉLÉPHONIE FIXE**
-  **FIBRE OPTIQUE**



LE NIGER PRESIDE LE
CONSEIL DE SÉCURITÉ
DE L'ONU
SEPTEMBRE 2020

Je suis un
pays de paix
et d'hospitalité
légendaire,
Je suis le Niger